

Date de dépôt : 16 septembre 2010

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion des HES à Genève en 2009

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction

La HES-SO Genève fait partie du réseau de formation professionnelle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Celle-ci est constituée de plusieurs établissements dans les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud, du Valais, de Fribourg et de Genève. La HES-SO Genève regroupe six hautes écoles :

- La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA);
- La Haute école de gestion (HEG);
- La Haute école d'art et de design (HEAD);
- La Haute école de musique (HEM);
- La Haute école de santé (HEdS);
- La Haute école de travail social (HETS).

Le présent rapport retrace l'activité de la Haute école de Genève et de ses six écoles HES durant l'année 2009, une année riche en changements structurels. Un avant-projet de loi cantonale sur la HES-SO Genève a été rédigé et est actuellement en cours de consultation. Il vise à rendre l'établissement cantonal plus autonome, tout en perfectionnant son pilotage stratégique par l'autorité politique, notamment au travers d'une convention d'objectifs. Par ailleurs, la nouvelle Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) est entrée dans une phase décisive en 2009 et la Haute école de musique (HEM) a été intégrée au sein de la HES-SO Genève. Notons encore seulement, pour ne pas allonger la liste, que la Haute école genevoise a vécu une année marquée par la mise en place d'une démarche qualité ambitieuse et d'un dispositif rigoureux pour promouvoir l'égalité des chances.

Sur le terrain, les effectifs estudiantins et professoraux ont sensiblement augmenté et les cursus Master commencent à se déployer. Genève joue dans ce contexte un rôle de leader dans le développement de la HES-SO. La formation continue s'étoffe. Les travaux de recherche appliquée & développement (Ra&D), au service des entreprises et des administrations, se multiplient. Plus que jamais la HES-SO Genève contribue à l'attractivité de l'agglomération genevoise.

1. Les points forts de l'année

1.1. Révision totale de la loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées

Le 26 août 2009, le Conseil d'Etat a nommé une commission externe chargée de rédiger un avant-projet de loi cantonale sur la HES-SO Genève. Cette commission, présidée par Mme Christiane Brunner, ancienne conseillère aux Etats et Présidente du Conseil HES, a démarré ses travaux en septembre 2009 et a rendu son rapport en avril 2010. La commission est constituée de 15 membres représentatifs des milieux économiques, académiques, culturels et sociaux, du corps professoral, des directions des écoles et des milieux syndicaux.

La réforme de la loi cantonale a pour objectif principal de rendre l'institution HES genevoise plus autonome, conformément aux attentes du projet de la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) ainsi que de l'avant-projet de convention intercantonale de la HES-SO. La nouvelle loi cantonale permettra également d'améliorer le pilotage stratégique de la HES-SO Genève par l'autorité politique notamment au travers d'une convention d'objectifs. Enfin, elle fixera la gouvernance de la HES-SO Genève en déterminant clairement la répartition des responsabilités à l'intérieur de l'institution afin d'assurer une meilleure cohérence et visibilité du projet genevois, d'une part, et de permettre d'intensifier les collaborations avec l'Université de Genève, d'autre part.

1.2. Développement de la nouvelle école (HEPIA)

Lancée en 2008, la réunion de l'école d'ingénieurs de Genève et de l'école d'ingénieurs de Lullier au sein d'une nouvelle entité, baptisée Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), est entrée dans une phase décisive qui s'est concrétisée par l'entrée en fonction, au début de l'année 2009, d'un directeur en la personne de M. Yves Leuzinger. Sur le

plan juridique, cette réunion a été formalisée par la modification de la loi cantonale sur les HES adoptée par le Grand Conseil en décembre 2009 et qui n'a pas fait l'objet d'un référendum.

L'année 2009 a aussi été marquée par la mise en œuvre progressive d'une coordination et d'une nouvelle gouvernance, sous la houlette d'un comité de pilotage.

Les compétences actuelles, basées sur l'histoire des deux écoles, sont très prometteuses. Une nouvelle identité visuelle et une campagne de promotion auprès du public genevois font déjà vivre dans les esprits la nouvelle HES. Elle se positionne comme un établissement formant des ingénieur-e-s et des architectes capables d'intégrer les exigences du développement durable et de l'économie des ressources.

Grâce à un grand travail d'information auprès des milieux professionnels, la nouvelle école s'affirme déjà comme un établissement d'enseignement dynamique. Un vaste réseau a ainsi pu être mis en place et a débouché sur des partenariats et des contrats pour des prestations de service auprès du secteur privé et de l'administration qui s'appliqueront notamment aux économies d'énergie.

1.3. Intégration de la Haute école de musique

La loi instituant la Haute école musique (HEM) est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2009, permettant la création de la sixième école de la HES-SO Genève. 89 collaborateurs et collaboratrices ont été engagés sous statut de droit public. Notons également que, suite à une convention signée entre les cantons de Genève et de Neuchâtel en 2008, la HEM genevoise est devenue entièrement responsable de la direction d'une filiale d'enseignement professionnel dans le canton de Neuchâtel, ce qui a conduit à l'engagement de 24 collaboratrices et collaborateurs sous statut de droit public du corps enseignant HES de Genève dès le 1^{er} septembre 2009.

1.4. Le management de la qualité

L'échéance fixée à fin 2009, puis déplacée à mars 2010, pour l'obtention de la certification ISO 9001 a fortement mobilisé tous les acteurs concernés, à l'exception des collaboratrices et des collaborateurs de la Haute école de musique, qui reste pour l'instant en dehors du périmètre de certification en raison de sa récente intégration.

La démarche Qualité de la HES SO Genève se concentre sur les processus administratifs et de management, ainsi que sur l'évaluation de l'enseignement par les étudiant-e-s.

Dans ce domaine, l'année 2009 aura été marquée par :

- L'ouverture d'un Intranet Qualité unique, fusion de 6 anciens sites, permettant de mettre les éléments communs de la HES-SO Genève à la disposition de tous ses membres. Ce nouvel outil est dans le droit fil de la stratégie du canton de Genève qui a choisi MEGA Process comme outil de modélisation pour l'ensemble des processus de son administration.
- La création, fin 2009, d'un centre de compétences en modélisation des processus & Qualité, la *Qteam*, rattachée à la Haute école de gestion de Genève. Cette unité, travaillant également pour d'autres services de l'Etat de Genève, offre, par ailleurs, un programme de formation sur la modélisation des processus et les bonnes pratiques liées à l'utilisation de MEGA Process.
- La rédaction d'un questionnaire et d'une procédure, communs à toute la HES-SO Genève, permettant une évaluation harmonisée de l'enseignement par les étudiant-e-s.
- La mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) et de sa documentation, qui sera intégrée au système de management (SMQ). Le SCI inclut un inventaire des risques (financier, image, opérationnel, environnement, sécurité) et permet une meilleure maîtrise de ceux-ci.
- Le développement d'une collaboration intercantonale visant le partage des bonnes pratiques, à travers la définition de benchmark sur les standards de l'ENQA (réseau européen pour le management de la qualité dans l'enseignement supérieur) et assurant une cohérence des démarches entreprises au niveau romand.

Enfin, en 2009, la HES-SO Genève a poursuivi et finalisé l'introduction des normes IPSAS DICO-GE (ensemble de normes internationales résumant les bonnes pratiques comptables et permettant une comparaison d'une institution à une autre). Les efforts consentis ont principalement porté sur l'amélioration de la présentation des états financiers, l'évaluation des immobilisations corporelles et la reprise de l'ensemble des charges relatives à la HES-SO Genève comme par exemple les charges relatives à l'encouragement à la retraite – PLEND, qui étaient prises en charge jusqu'alors par l'office du personnel de l'Etat de Genève.

1.5. Projets transversaux

La conduite de projets transversaux a pour objectif de développer les collaborations inter-écoles. De nature interdisciplinaire, ces projets permettent aux acteurs des hautes écoles de se rencontrer autour d'un projet commun, de mieux se connaître, de profiler leurs compétences spécifiques et complémentaires. Ils visent aussi à valoriser les expertises des hautes écoles auprès du grand public.

Paléo Festival de Nyon

Le partenariat avec le Paléo Festival de Nyon en est un bon exemple. Mené pour la 5^{ème} année consécutive par la HES-SO Genève, le projet a réuni plus de 120 professeur-e-s, assistant-e-s et étudiant-e-s provenant de cinq hautes écoles. Les étudiant-e-s participent bénévolement à ce partenariat reçoivent des crédits de formation tout en valorisant leur cursus par un engagement « terrain ». Les architectes du paysage, les architectes ainsi que les architectes d'intérieur ont conçu et réalisé l'installation éphémère « Mangroove », construction énigmatique en racines de palétuviers. Les travailleuses et travailleurs sociaux ont pris part à un programme d'accueil destiné aux préadolescents et à la prévention des conflits. Les étudiant-e-s en physiothérapie ont choisi de sensibiliser le public aux difficultés ressenties par les personnes souffrant d'un handicap ou du vieillissement. Les étudiant-e-s en communication visuelle ont participé au concours de réalisation de l'affiche. Ils ont aussi conçu et réalisé des vidéo-clips diffusés sur les écrans géants du festival. Les étudiant-e-s en soins infirmiers ont contribué à la promotion du contrat de « conducteur désigné », destiné à minimiser les risques liés à la conduite motorisée après consommation d'alcool. Enfin, les étudiant-e-s en économie d'entreprise ont réalisé un sondage de notoriété auprès des festivaliers. Après ces cinq éditions pilotées par les HES genevoises, le partenariat sera à l'avenir ouvert aux écoles des autres cantons romands, sous la conduite de la HES-SO. Le transfert de la gestion du projet permettra à la HES-SO Genève de développer un nouveau concept de valorisation de ses compétences.

Edition d'une brochure commune

Afin de véhiculer une image claire et complète auprès des jeunes (15-25 ans), la direction générale a édité la brochure *HES-SO Genève, l'autre façon d'entreprendre des études supérieures* présentant les 6 hautes écoles genevoises et leurs 25 formations Bachelor. Lancée lors de la Cité des métiers 2009, cette brochure est dorénavant distribuée une fois par année aux élèves des classes terminales des collèges, des écoles de commerce, des écoles de culture générale et des centres de formation professionnelle. Les

orienteurs professionnels genevois ainsi que ceux des centres d'information et d'orientation d'Annemasse et d'Evian l'ont également reçue. Au total, près de 10 000 exemplaires ont été distribués.

Prix Genilem entrepreneur HES

La HES-SO Genève s'est associée à Genilem, organisme de soutien à la création d'entreprises, afin de favoriser l'esprit entrepreneurial des étudiant-e-s et du corps intermédiaire des écoles HES genevoises. Le partenariat a permis le lancement d'un concours inédit: le projet de création d'entreprise le plus méritant reçoit une entreprise « clés-en-main », qui se concrétise par la prise en charge de l'inscription auprès du registre du commerce en tant que société à responsabilité limitée (SàRL) avec un capital de 20 000 F, ainsi qu'un programme de mentorat de 3 ans par Genilem.

Pour sa première édition, plus d'une quinzaine de dossiers ont été déposés. Six d'entre eux ont été sélectionnés pour la défense d'un plan d'entreprise devant un jury dont les membres sont issus principalement du monde économique genevois. Le premier prix a été décerné à « NexLibris », un projet d'édition électronique imaginé et conçu par un jeune surdoué de l'informatique issu de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA). Le concours a également récompensé le projet « Emphase », présenté par deux étudiant-e-s de la Haute école d'art et de design – Genève (HEAD) qui bénéficieront du mentorat Genilem. Très satisfaits du déroulement du concours et de l'engagement des étudiant-e-s, la HES-SO Genève et Genilem ont décidé de reconduire le concours en 2010.

2. Formations HES, 1^{er} et 2^{ème} cycles

2.1. Evolution du nombre d'étudiant-e-s

Par rapport à la rentrée 2008, le nombre total des étudiant-e-s suivant des formations de la HES-SO Genève a augmenté de 9,9% (4167 étudiant-e-s) (voir tableau A). La progression est particulièrement marquée à la Haute école d'art et de design (19,5%) et s'explique principalement par l'ouverture de la nouvelle filière Master en design et par le succès rencontré par la deuxième volée du Master en arts visuels. Notons aussi qu'après une longue période de baisse, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) a enregistré une croissance de ses effectifs de 11,3%. Quant aux filières informatiques, elles ont connu des augmentations d'effectifs records : 44% pour l'ingénierie en informatique et 41,2% pour l'informatique de gestion. Ce résultat est réjouissant compte tenu de la pénurie d'ingénieur-e-s et d'informaticien-ne-s sur le marché du travail.

Les formations Master contribuent largement à l'augmentation des effectifs. A ce niveau, le nombre d'étudiants est passé de 182 à 452 étudiant-e-s en une année. La fréquentation est particulièrement importante pour le Master en Arts Visuels. Elle passe de 32 étudiant-e-s lors de sa première édition en 2008 à 97 en 2009.

Les HES genevoises dans le paysage des hautes écoles romandes

Sur un total de près de 14 500 étudiant-e-s de la HES-SO, 27,5% suivent une formation offerte par une école de la HES-SO Genève. Cette proportion est de 45% pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en formation Master et de 60,7% pour les étudiant-e-s en programme Master dans le domaine musical.

Les écoles de la HES-SO Genève dispensent 25 formations Bachelor sur les 39 proposées par la HES-SO. Par ailleurs, 8 formations sur les 39 sont offertes de manière exclusive à Genève. Cette prédominance de l'offre genevoise se marque également au niveau des formations Master : les écoles genevoises gèrent entièrement l'organisation de 8 programmes et participent à l'enseignement de 6 autres, soit un total de 14 sur les 15 programmes Master offerts en Suisse romande.

2.2. Bachelors

La HES-SO ayant introduit le cursus Bachelors à l'automne 2006, c'est au terme de l'année académique 2008-2009 que les HES genevoises ont remis leurs premiers titres de Bachelors, en remplacement des diplômes HES, à l'exception de la Haute école de gestion et de la Haute école de musique qui avaient démarré le programme Bachelors une année plus tôt. Sur un total de 925 diplômes, 530 Bachelors ont été délivrés en 2009 (*voir tableau C*). Le nombre de diplômés a progressé de 14,9% par rapport à 2008. Cette augmentation est en grande partie liée au rattachement de la Haute école de musique au dispositif HES-SO Genève au 1^{er} janvier 2009.

HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture)

HEPIA a remis 145 diplômes, dont 116 premiers Bachelors en 2009, dans les 8 filières : architecture, génie civil, informatique, microtechnique, génie mécanique, architecture du paysage, agronomie et gestion de la nature. Parmi les jeunes diplômé-e-s, 14 se sont particulièrement démarqué-e-s en obtenant des prix offerts par les professionnels, notamment le Prix du Groupement professionnel des architectes, le Prix Energie, environnement et formation du service cantonal de l'énergie, le Prix Innovation de la Fédération suisse des architectes paysagistes, le Prix Union technique suisse, le Prix de la Société suisse des entrepreneurs, le Prix Lignum, le Prix Swiss engineering, le Prix de la Société zoologique de Genève, le Prix Charmilles technologies, le Prix

SIG, le Prix Union industrielle genevoise, le Prix de la fondation Hans Wilsdorf ou encore le Prix Electrosuisse.

En raison de la forte demande des milieux professionnels de la région genevoise en ingénieurs qualifiés, HEPIA propose pour la première fois en 2009 une formation à temps partiel du soir en ingénierie des technologies de l'information. Planifiée sur 4 ans à raison de 4 soirs par semaine, cette formation débouche sur un titre Bachelor et accueille 16 étudiant-e-s. Leurs profils ont un dénominateur commun : il s'agit d'adultes exerçant une activité professionnelle à plein temps et qui souhaitent acquérir un titre supérieur pour obtenir un avancement professionnel ou opérer à une réorientation de leur carrière. Cette formation du soir est une opportunité unique dans la région genevoise (y compris transfrontalière).

Les effectifs estudiantins d'HEPIA (791) progressent de 11,3%. La plus grande augmentation connue en 2009 est celle de la filière informatique et télécommunication avec 44% d'étudiant-e-s en plus. Le conseil de direction de la haute école, préoccupé par la faible fréquentation de la filière agronomie, a adopté un plan de relance qui a porté ses fruits : 8,1% d'étudiant-e-s en plus en 2009. Les effectifs des filières du domaine de la construction, architecture et génie civil, ont progressé régulièrement de respectivement 16,3% et 38,9%. Pour les filières du domaine des technologies industrielles, génie mécanique et microtechniques, l'accroissement des effectifs est également positif après avoir connu une période de ralentissement, respectivement 19,6% et 13,9%. Les deux seules variations négatives concernent des filières architecture du paysage et gestion de la nature avec une diminution de -6,4% et respectivement -5,2%.

HEG (Haute école de gestion de Genève)

La Haute école de gestion de Genève a remis 174 Bachelors, dans les 3 filières que sont l'économie d'entreprise, l'informatique de gestion et l'information documentaire.

Proche du marché et sensible aux besoins émanant tant des entreprises que de la population estudiantine, la HEG s'adapte aux nouvelles exigences en proposant des formations Bachelors à temps partiel étalées sur 4 ans, dont une en cours du soir (informatique de gestion). Cette nouvelle offre permet aux étudiant-e-s des deux filières information documentaire et informatique de gestion d'allier études, vie professionnelle et/ou responsabilités familiales. La filière économie d'entreprise propose quant à elle une nouvelle orientation Banque & finance. Cette spécialisation répond aux caractéristiques du marché du travail genevois.

Les effectifs de la HEG sont en constante progression (+10,4% en 2009). Avec ses 807 étudiant-e-s, elle reste la haute école genevoise la plus fréquentée. Malgré une hausse exceptionnelle de 41,2% en 2009, le recrutement de la filière informatique de gestion demeure un sujet de préoccupation. Plusieurs mesures ont été prises, dont la création en 2008 d'une nouvelle classe passerelle auprès de l'Ecole Supérieure d'Informatique de gestion (ESIG) pour les porteur-euse-s de maturité gymnasiale. Elle a attiré une dizaine d'étudiant-e-s. Cette classe passerelle valide l'expérience professionnelle manquant aux collégien-ne-s pour accéder aux études en HES. Parallèlement, le plan de cours en informatique de gestion a été radicalement repensé et structuré autour de trois grands champs d'étude : la gestion et la communication interpersonnelle, l'architecture des systèmes d'information et les technologies de l'informatique et de la communication (TIC). Cette nouvelle orientation de l'enseignement vise à intégrer plus fortement le volet communication.

De gros efforts de promotion et de communication ont été faits durant toute l'année pour les trois filières, par la participation à divers salons pour les étudiant-e-s en Suisse romande et en France voisine, une campagne d'affichage dans les lieux publics, une large distribution de la documentation ainsi que l'édition d'un supplément spécial, imprimé à 70 000 exemplaires, encarté dans la *Tribune de Genève*.

HEAD (Haute école d'art et de design – Genève)

La HEAD a remis 153 diplômes, dont 37 titres Bachelors, aux étudiant-e-s ayant achevé avec succès leur formation en arts visuels, en cinéma, en architecture d'intérieur, en communication visuelle et en design industriel et de produit.

L'évolution des effectifs de la HEAD (+19,5%) est particulièrement marquée en 2009. 631 étudiant-e-s y suivent des cours. Cette hausse s'explique principalement par l'ouverture de la nouvelle filière Master en design, qui a attiré 27 participant-e-s dès la première volée, et par le succès rencontré par la deuxième volée du Master en arts visuels dont l'effectif a augmenté de 203%.

Les travaux de la HEAD ont un rayonnement international. Citons par exemple la confection des habits des guides du Pavillon suisse de l'Exposition universelle de Shanghai par la filière design mode ou encore l'exposition de prototypes de tapis « Carpet Hunting » réalisée avec l'entreprise suisse Kramis AG, lors de la Foire de design de Milan.

Au niveau régional, la HEAD est très impliquée dans la vie culturelle genevoise. Elle nourrit régulièrement le programme des manifestations

artistiques du canton notamment au travers de son nouvel espace permanent d'exposition « Live in your Head – espace d'exposition de la Head », ouvert en février 2009. Cet espace a déjà accueilli 7 expositions reflétant un travail expérimental issu du dialogue entre un-e artiste invité-e et les enseignant-e-s artistes et leurs étudiant-e-s. De manière ponctuelle, la HEAD se profile grâce à l'organisation de nombreuses conférences publiques autour de figures emblématiques de la création contemporaine (artistes, designers, architectes, critiques, curateurs, théoriciens, graphistes, cinéastes ou chorégraphes). En octobre 2009 a lieu le traditionnel défilé de mode au Centre d'art contemporain de Genève, présentant les travaux de diplômés des étudiant-e-s de la filière Design Mode. Il attire chaque année une foule de plus en plus nombreuse. La manifestation romande « Design Days » s'est tenue pour la première fois à Genève en septembre 2009. Elle a bénéficié d'une participation active de la HEAD, qui a enrichi sa programmation par des conférences et des expositions.

Afin de soutenir le rayonnement de la HEAD sur les scènes genevoise, suisse et internationale, la Fondation AHEAD, créée en février 2009, a déjà récompensé deux jeunes artistes provenant de la HEAD, l'un des Arts Visuels, l'autre du Design. Enfin, une étudiante, diplômée en Design Bijou, a reçu le Prix d'excellence de la Fondation Wilsdorf.

HEM (Haute école de musique)

La Haute école de musique a délivré 197 diplômés, dont 38 Bachelors, dans les 2 filières que sont musique & mouvement et musique. La nouvelle orientation musique-musicologie, fruit d'une collaboration entre la HEM et l'Université de Genève, a remis son premier Bachelor à une étudiante de la HEM.

Le titre de Bachelor en musique & mouvement est un diplôme qualifiant et il permet de pratiquer une profession directement après son obtention. Ce qui n'est pas le cas du Bachelor musique, car il requiert une poursuite des études de niveau Master, à Genève ou dans d'autres écoles suisses ou européennes.

L'évolution des effectifs étudiants à la HEM est stable (+5,7%) et totalise 651 étudiant-e-s y compris le site de Neuchâtel. La régulation des filières musicales au sein de la HES-SO contribue à cette stabilisation. Le site décentralisé de Neuchâtel n'a pas encore atteint l'effectif maximal de 100 étudiant-e-s prévu par la convention intercantonale. A noter que la notion de filière sous-critique n'a pas cours dans le domaine de la musique compte tenu de sa spécificité (importance quantitative de l'enseignement tutorial notamment).

La HEdS (Haute école de santé de Genève)

A la fin de l'année 2009, 127 Bachelors ont été remis aux étudiant-e-s ayant achevé avec succès leur formation dans l'une de cinq filières de l'école : soins infirmiers, sage-femme, nutrition et diététique, physiothérapie et technique en radiologie médicale.

La hausse des effectifs à la HEdS est de +6,3%. 738 étudiant-e-s étaient inscrit-e-s à la rentrée académique 2009, cela malgré la « régulation » de trois filières sur cinq (nutrition et diététique, physiothérapie et sage-femme). L'évolution des effectifs dans les deux autres filières (technicien-ne en radiologie et soins infirmiers) est positive avec des hausses de 15,3% et 4,3%. La difficulté de garantir des places de stages supplémentaires limite la capacité d'accueil de ces filières.

La HEdS a la particularité d'intégrer dans son offre d'enseignement une année préparatoire, suivie par 205 étudiant-e-s sur 798, soit près d'un tiers des effectifs de l'école. Une réflexion sur l'organisation et la prise en charge de cette année préparatoire est en cours au niveau HES-SO. Une décision est attendue en 2010.

La HEdS a poursuivi sa collaboration avec les autres écoles romandes du domaine de la santé en vue d'harmoniser et de coordonner leurs programmes de formation. Par ailleurs, elle a été mandatée pour diriger le groupe de développement des programmes e-learning, renforçant ainsi sa position de leader en la matière.

Des modifications dans l'appellation de deux filières sont intervenues dans l'année 2009. La filière dite « sage-femme et homme sage-femme » devient plus simplement « sage-femme ». Quant à la filière « diététique », elle a intégré le terme nutrition, devenant « nutrition et diététique », un intitulé qui reflète mieux l'enseignement dispensé.

HETS (Haute école de travail social de Genève)

La HETS a remis 124 diplômes dans les 2 filières travail social et psychomotricité, dont 3 premiers Bachelors en travail Social.

L'évolution des effectifs de la HETS est de +7,6%, amenant le nombre d'étudiant-e-s à 549. La filière travail social réunit 484 étudiant-e-s et celle de psychomotricité 65.

Le nouveau programme d'études romand conduisant au Bachelor en travail social arrive au terme de son premier cycle de trois ans. Dans ce cadre, des modules d'approfondissement et de spécialisation favorisant la mobilité intersites entre les trois hautes écoles romandes ont été créés. Le module genevois aborde la problématique de la place faite aux personnes atteintes

dans leur santé dans le marché du travail. Ce module a débouché sur l'organisation d'une journée publique animée par les étudiant-e-s en présence de représentants de l'administration cantonale ainsi que de personnalités du monde associatif et politique. La HETS continue, par ailleurs, à valoriser les spécificités de Genève en animant par exemple un module portant sur « la dimension transnationale du travail social en droit humain : du local à l'international ».

La filière psychomotricité, qui est entrée dans son nouveau programme Bachelor, est une filière qui a la double particularité de dépendre d'une réglementation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et d'être dispensée uniquement à Genève. De ce fait, les étudiant-e-s sont amené-e-s à effectuer leurs stages dans toute la Suisse romande.

2.3. Masters

Avec l'introduction de 6 nouvelles formations Master lors de la rentrée 2009, la HES SO étoffe considérablement son offre. Les programmes de formations sont développés soit sous la forme d'une collaboration intercantonale, soit exclusivement par une haute école. Totalisant 15 Masters, l'offre couvre dorénavant tous les domaines HES. Dans le domaine Ingénierie et architecture, deux nouveaux programmes sont proposés : le Master en Engineering et le Master en Life Science viennent s'ajouter à la formation en architecture. La filière Design et arts visuels enrichit également son offre avec le Master en Design et le Master en Conservation et restauration (uniquement à Neuchâtel), qui viennent s'ajouter aux formations existantes (les Master en Arts visuel et en Cinéma). En santé et travail social, le cursus Master a débuté avec la formation en sciences infirmières, dispensée en collaboration avec l'Université de Lausanne, et le Master en Travail social. Le domaine de l'économie et des services bénéficiait déjà de deux formations spécifiques, le Master en Business administration et le Master en Information documentaire. Enfin, le domaine de la musique conserve ses quatre Masters : pédagogie musicale, interprétation musicale, interprétation spécialisée musicale et composition.

A quelques exceptions près, l'organisation des masters est le résultat d'une collaboration entre plusieurs établissements de Suisse romande. Pour garantir un emplacement accessible aux participant-e-s, les cours se donnent en partie à Lausanne en raison de sa situation géographique centrale.

Ingénierie et architecture

Ce domaine est riche de 3 formations Master. En termes de fréquentation, le Master en engineering a démarré avec une très forte participation de 136 étudiant-e-s. Quant au Master Life Sciences, pour lequel les filières Agronomie et Gestion de la nature ont uni leurs forces pour élaborer un concept de formation, il a démarré avec une petite volée de 7 étudiant-e-s. Le Master en architecture, introduit déjà en 2005, enregistre une progression constante des effectifs (31 étudiant-e-s à la rentrée 2009 au niveau genevois et 51 au niveau romand).

Economie et service

Ce domaine offre deux formations Masters spécifiques. Le Master en business administration, a été mis sur pied par les 5 HEG romandes en collaboration avec l'École hôtelière de Lausanne. La HEG Genève offre une orientation *Management en Ingénierie des services*, qui a connu une belle augmentation des effectifs avec 25 étudiant-e-s en 2009 contre 11 l'année précédente. La pratique professionnelle est prépondérante : les participant-e-s ont réalisé des mandats pour des entreprises suisses. Le nombre de collaborations avec le privé est en augmentation pour le Master en business administration

La HEG propose, en exclusivité, le Master en Information documentaire, en collaboration avec l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. Le Master en information documentaire se déroule sur deux ans et en deux lieux : l'enseignement de la première année est dispensé au Canada et celui de la seconde à Genève. La rentrée académique 2009 a été marquée à Genève par l'arrivée des premiers étudiant-e-s en provenance de Montréal. Une nouvelle volée commence ce cycle avec 8 étudiant-e-s en provenance de Genève.

Design et arts visuels

Ce domaine s'est enrichi d'une nouvelle offre, le Master en Design, et a connu en général une très forte croissance des effectifs notamment pour le Master en arts visuels, qui passe de 52 à 125 participant-e-s au niveau romand (dont 97 à Genève) et pour le Master en design (27 participant-e-s dès la première volée pour la HEAD-Genève sur un total de 54 participant-e-s au niveau romand).

La HEAD collabore avec les écoles cantonales d'art de Lausanne et de Sierre pour proposer le Master en arts visuels, pour lequel elle dispense trois des cinq formations offertes : pratiques artistiques contemporaines, médiation enseignement et Critical curatorial cybermedia.

L'école participe en outre au Master en réalisation cinématographique, l'une des deux formations Master proposées par le réseau Cinéma CH. La première (Histoire et théorie du cinéma) est dispensée par plusieurs universités et la seconde (Réalisation cinématographique) par les HES. 11 étudiant-e-s suivent les cours offerts à Genève.

Lancé en automne 2009, le Master en Design a démarré avec 27 étudiant-e-s. Il est dispensé conjointement par les hautes écoles de Genève et de Lausanne, avec quatre orientations, dont deux sont développées à la HEAD : *Espace et communication* et *Média design*.

Musique

Ce domaine a connu la plus forte augmentation de fréquentation à mesure de la disparition des anciennes filières HES pré-Bologne. A titre d'exemple, le programme en pédagogie musicale est passé de 39 à 120 étudiant-e-s au niveau romand, et celui de l'interprétation musicale de 127 à 256. A la Haute école de musique de Genève, la première volée d'étudiant-e-s Master finiront leurs études en juin 2010. L'année 2009 a été marquée par les travaux de préparation d'accréditation des quatre filières Master ouvertes dans le domaine musique de la HES-SO. La décision de la Confédération est attendue courant 2010.

Santé et travail social

Le domaine Santé s'est doté d'une nouvelle formation Master (en sciences infirmières) éditée en collaboration avec l'Université de Lausanne. Elle a démarré avec une petite volée de 9 participant-e-s.

Le domaine Travail social a également lancé une nouvelle formation Master en travail social qui connaît déjà un beau succès avec ses 33 premières et premiers participant-e-s.

3. Formation continue

3.1. Commentaire général

Durant l'année 2009, les hautes écoles genevoises ont conduit au total 39 programmes de formations certifiantes (CAS, DAS, MAS et EMBA) fréquentés par 973 participant-e-s. Ces formations se répartissent ainsi :

- 18 CAS (Certificate of Advanced Studies – 10 à 15 crédits ECTS),
- 14 DAS (Diploma of Advanced Studies – 30 crédits ECTS),
- 7 MAS (Master of Advanced Studies – 60 crédits ECTS),

- 1 EMBA (Executive Master of Business Administration – 60 crédits ECTS).

Les hautes écoles genevoises proposent également des formations non certifiantes. Ce type de formation a attiré au total 5 477 participant-e-s en 2009.

	HEPIA	HEG	HEAD	HEdS	HETS	Total
<i>Formations certifiantes</i>						
CAS	5	4	1	2	6	18
DAS		4	1	3	6	14
MAS	2	3			1	6
EMBA		1				1
Total	7	12	2	5	13	39
Nombre de participants	136	248	24	141	424	973

Formations non certifiantes

Nombre de participants 5477

Le chiffre d'affaires généré par la formation continue en 2009 est de 2,7 millions pour l'ensemble des hautes écoles genevoises (*voir tableau D*). Cette mission est bien encrée parmi les écoles de la santé et du travail social, qui génèrent à elles seules 68% du chiffre d'affaires. Tandis que pour les autres, il s'agit d'une nouvelle mission qui ne cesse de se développer. Notons l'exemple de la HEG : son offre est passée de 9 programmes à 12 en 2009, faisant progresser ainsi son chiffre d'affaires et le nombre de participant-e-s de +65%. Sa contribution au chiffre d'affaires de la HES-SO Genève est de près de 30% en 2009.

Au cours de l'année 2009, la Commission de pilotage de la formation continue de la HES-SO Genève a lancé une procédure de travail permettant l'élaboration d'une Charte Qualité commune et, à la suite d'un audit, a obtenu le renouvellement de la certification EDUQUA pour la formation continue de ses six écoles. Cette démarche qualité, qui vise à développer une culture commune, doit également permettre aux participant-e-s de solliciter un chèque formation accordé en application de la loi genevoise sur la formation continue. En 2009, 15 participant-e-s ont pu en bénéficier, dont deux étudiant-e-s qui suivaient une formation postgrade.

En 2009, la HES-SO Genève a poursuivi ses réflexions avec l'Université de Genève pour intensifier la collaboration en matière de formation continue. Cela a donné lieu à la rédaction d'une convention qui sera signée en 2010.

3.2. *Détails par école*

HEPIA

HEPIA reconduit son offre de formation continue avec 136 participant-e-s autour de 2 MAS et 5 CAS dont l'un a été initié en 2009. Ce *CAS Education à l'environnement par la nature* est proposé en collaboration avec la Fondation Silviva. Il permet aux participant-e-s d'élargir leurs compétences et de transmettre leurs savoirs dans ce domaine.

Grâce aux contacts que la HES-SO entretient avec le Centre de formation de plasturgie de Lyon, plusieurs programmes de formation continue consacrés à la conception des produits plastique ou à l'écoplasturgie pourront être prochainement proposés.

HEG

La HEG a largement développé, de manière ciblée, son offre de formation continue, proposant actuellement 12 formations postgrades, qui ont attiré près de 248 participant-e-s. Deux nouveaux programmes ont été lancés en 2009 :

- *Un MAS Management du Luxe*, fruit d'un partenariat entre la Fédération de la Haute Horlogerie, la HEG, la HEAD et l'Ecole hôtelière de Lausanne, a connu un vif succès dès son lancement avec 23 participant-e-s pour sa première volée. Ce succès s'explique notamment par une forte implication dans ce programme des acteurs majeurs du luxe de la région, et par le fait qu'il répond à un besoin du tissu économique genevois.
- *Un DAS Management Durable* a été lancé en collaboration avec HEC de la faculté SES de l'Université de Genève et bénéficie du soutien de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève. Cette formation vise à donner à la participante ou au participant l'approche et les outils lui permettant d'introduire le développement durable dans la gestion d'entreprise, en l'amenant à coordonner de manière réfléchie les domaines de la performance économique, de l'éthique et de l'environnement.

Les étudiant-e-s de la première volée du EMBA en Management, Communication et Organisation ont reçu leur diplôme en octobre.

Notons aussi que deux CAS - *Leadership transformationnel et Management de proximité* – ont été mis sur pied pour les cadres supérieurs et intermédiaires du canton et de la Ville de Genève.

Le MAS en Management de la Sécurité des systèmes d'information (MSSI) a passé avec succès l'accréditation AOC délivrée par l'organe spécifique d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses.

Autre nouveauté, le département Informatique de gestion a développé, à la demande du Centre des technologies de l'information, des solutions d'administration en ligne qui changent radicalement la gestion de l'information, conçue comme ressource stratégique. Le cours, couronné par un certificat, accompagne les professionnels dans ce processus de changement.

HEAD

Dans le cadre du nouveau dispositif de la formation continue HES, la HEAD propose les deux programmes suivants :

- Le CAS *Alpes*, programme de recherche consacré aux pratiques artistiques dans l'espace public (architecture, territoires suburbains, paysages). Cette approche permet de développer de nouvelles formes de visibilité de l'art. C'est un outil de rencontre, de confrontation et de débat avec la cité.
- Le DAS *REAL*, programme de perfectionnement technique pour les designers et artistes désireux de compléter leur formation et d'acquérir des compétences techniques, technologiques et esthétiques dans le domaine de la céramique et des polymères. La céramique y est abordée non seulement en tant que matériau traditionnel, mais surtout du point de vue de ses développements les plus innovants.

HEdS

Fortement impliquée dans le développement de l'offre de formation continue dans le domaine de la santé, la HEdS propose 5 formations certifiantes attirant 141 participant-e-s, généralement en collaboration avec les autres écoles de santé romandes ainsi qu'avec les acteurs du travail social. La création et le développement de nouvelles formations ont marqué l'année 2009. L'école offrira désormais 15 formations certifiantes. Parmi les nouveautés, nous en citerons seulement deux exemples :

- CAS *Obésité* : la formation a pour but de développer des connaissances et des compétences actualisées spécifiques au domaine de l'obésité chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte, au niveau de la physiologie, de la prévention et des traitements.

- *CAS Développement social, santé communautaire et dynamiques participatives* : ce cours correspond aux besoins des professionnel-le-s du travail social, de la santé, de la coopération au développement et de l'aide humanitaire qui désirent aider des personnes à trouver collectivement des solutions à leurs problèmes. Les actrices et acteurs concernés peuvent être par exemple des habitant-e-s qui cherchent à améliorer la qualité de vie dans leur quartier.

HETS

Par l'intermédiaire de son Centre de formation continue (le CEFOC), la HETS a offert aux professionnel-le-s du travail social et de la santé 13 programmes de formation postgrade, conduisant à des CAS, DAS et MAS. Ces programmes ont été fréquentés en 2009 par 424 étudiant-e-s.

Parallèlement, la HETS collabore à des programmes communs aux quatre écoles de travail social romandes comme le MAS en action et politiques sociales conduit par la Haute école du travail social et de la santé de Lausanne ou à des programmes gérés par d'autres établissements : CAS en santé mentale et psychiatrie coordonné par la Haute école de santé de Genève ; CAS en éthique du travail social et CAS migrations & interculturalité en collaboration avec l'Université de Lausanne et la Haute école de travail social et de la santé – EESP.

A côté des formations postgrade HES-SO, le CEFOC propose des sessions courtes de formation continue (1 à 3 jours). Dans ce cadre, 627 professionnel-le-s du travail social, de la psychomotricité et de la petite enfance ont fréquenté les sessions qui leur étaient proposées.

En 2009, le CEFOC a également organisé et animé, sous la forme de prestations de service, quatre programmes de formations ad hoc adaptés aux besoins spécifiques de partenaires locaux :

- Formation aux fonctions d'encadrement du temps libre, destinée aux monitrices/animatrices et moniteurs/animateurs du parascolaire, en collaboration avec le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle ainsi qu'avec la Ville de Genève.
- Formation des ludothécaires de la Ville de Genève.
- Formation à l'animation en gérontologie, en collaboration avec la Fédération genevoise des EMS.
- Sensibilisation à la médiation pénale, sociale et communautaire organisées sur mandat de la police genevoise et destinées aux ilotiers, aux

inspecteurs de la brigade des mineurs et aux cadres des postes de gendarmerie.

4. Recherche appliquée et développement, prestations de services

4.1. *Commentaire général*

En guise de rappel, la recherche appliquée et développement (Ra&D) désigne l'ensemble des activités qui ont pour but de produire des connaissances nouvelles ou de combiner des connaissances existantes de manière nouvelle. Les prestations de services désignent toutes les activités qui ont pour but d'utiliser de manière routinière des connaissances disponibles ou d'appliquer celles-ci dans la pratique (exemples : le conseil, les expertises, la mise à disposition de laboratoires, la formation en entreprise, la diffusion de productions culturelles sont des prestations de service).

Le chiffre d'affaires¹ généré par la recherche appliquée et développement (Ra&D) des trois premières écoles genevoises ayant adhéré à la HES-SO a enregistré une hausse de 35,5% par rapport à l'année 2008, pour atteindre presque 8,5 millions de francs en 2009 (*voir tableau G*).

Les écoles qui ont enregistré la hausse la plus importante parmi les trois premières écoles genevoises, sont la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), et la Haute école de gestion dont l'augmentation est respectivement de 35,5% et 60,7% par rapport à l'année 2008.

Les revenus liés aux mandats de prestations de services ont progressé pour ces trois écoles de 19,1% durant cette même période et dépassent cette année 3,5 millions de francs de recettes.

Le chiffre d'affaires généré par les activités de Ra&D des deux écoles du domaine santé-social avoisine en 2009 les 2,2 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 27,4% par rapport à 2008.

Les revenus des activités liées aux mandats de prestations de services atteignent, en 2009, 1,8 million de francs.

Par rapport à l'ensemble des sources de financement des trois domaines, des sciences de l'ingénieur-e, de l'économie et des services ainsi que du

¹ Les chiffres indiqués dans les rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion de la HES-SO Genève sont tirés de la comptabilité analytique 2008 et 2009.

design, la part revenant à la Ra&D représentait, en 2009, 13,3% alors qu'en 2008 la proportion était de 8,8%. Les recettes provenant des mandats de prestations de service représentaient 5,5% en 2009, contre 4,2% en 2008.

Pour les domaines de la santé et du travail social, la proportion des recettes Ra&D a progressé de 5,2% en 2008 à 6,3% en 2009. Pour les mandats de prestation de services, la part des revenus est passée de 6,4% en 2008 à 5,1% en 2009.

4.2. Projets emblématiques par école

Les quelques exemples de Ra&D et de prestations de services ci-dessous ont pour objectif d'illustrer le type d'activités menées dans les écoles de la HES-SO Genève. Ils ne reflètent donc que très partiellement le volume de recherches ou de prestations de services déployé par ces dernières.

HEPIA

La Ra&D d'HEPIA est centrée sur l'ingénierie, la construction et l'environnement du paysage et territoire ainsi que sur la gestion des milieux naturels.

Le projet CALIND (Calorimètre indirect) développe un calorimètre miniaturisé servant à mesurer les échanges respiratoires et la dépense énergétique pour le domaine des soins intensifs de pédiatrie. A l'aide de ce dispositif, le personnel soignant bénéficiera en temps réel d'une information sur l'état de bonne santé des nourrissons prématurés.

Notons une participation au projet européen « PharMEA », dont l'objectif est la conception d'une plate-forme multifonctionnelle basée sur un réseau d'électrodes. Cet outil permettra un dépistage à large échelle dans les domaines de la pharmacologie industrielle et des drogues. Grâce à ce projet, l'adoption par l'industrie pharmaceutique des puces biologiques sera facilitée, avec comme résultat une diminution des coûts et du temps de recherche de nouveaux médicaments.

Le groupe MIP (modélisation informatique du paysage) a réalisé, pour le compte du canton de Genève, un film sur l'implantation virtuelle de la nouvelle ligne ferroviaire CEVA (le futur Réseau Express Régional Franco-Valdo-Genevois). Ce même groupe a conçu la maquette virtuelle du canton de Genève.

« Enveloppes végétales » est un projet interdisciplinaire initié par un architecte-paysagiste, qui s'est entouré d'agronomes, de thermiciens du bâtiment, d'architectes, d'architectes d'intérieur et d'un céramiste. Ce projet vise à améliorer le climat urbain et l'environnement intérieur des

constructions par la pose d'un mur végétal sur les façades des bâtiments. Agissant comme un isolant, ce mur a une caractéristique unique, celle d'être autonome car ne nécessitant pas d'irrigation.

Elaboré en 2009, le projet « Interreg Iva - Génie biologique en rivière de montagne » regroupe 15 partenaires franco-suisses et sera développé sur 3 ans (2010-2012). Il a pour but de concilier la sécurité des biens et des personnes avec la conservation de la biodiversité dans les cours d'eau de montagne dans l'espace transfrontalier genevois. Sa mise en place prévoit la réalisation de 5 ouvrages exemplaires de protection des biens et des personnes, l'édition d'un guide des bonnes pratiques et un plan de sensibilisation sous forme de journées de formation.

HEG

Centrée sur la science des services, la recherche appliquée de la HEG a développé plusieurs centres de recherches en 2009.

Le premier est un laboratoire de design des services basé sur la théâtralisation et utilisé pour étudier l'économie comportementale. A titre d'exemple, le laboratoire a organisé une assemblée générale des actionnaires théâtralisée dans les locaux de la Fédération des Entreprises Romandes. Les participant-e-s (environ 150 personnes) ont pu ainsi expérimenter et observer les différentes étapes d'une assemblée générale.

Le deuxième est l'Observatoire de l'immobilier et du logement (LIL). Comme son nom l'indique, ce laboratoire est spécialisé dans l'analyse de données statistiques du marché immobilier et propose la rédaction de rapports, de sondages et d'études de marché dans ce domaine. S'y ajoutent l'organisation de conférences ou séminaires, l'évaluation d'immeubles ou encore l'estimation des loyers.

Le troisième est le laboratoire d'informatique forensique, qui analyse les systèmes informatiques ayant subi un incident du type virus. Ce laboratoire est le fruit d'une collaboration avec l'Université de Stockholm. Afin que les étudiant-e-s profitent des expertises des deux établissements, de gros moyens techniques ont été engagés pour diffuser des cours à distance.

Dans le domaine des prestations de services, la HEG a collaboré avec l'Université d'Edimbourg sur la définition des services proposés aux voyageurs d'une compagnie aérienne entre deux capitales.

Notons également que le pôle d'excellence en économie de l'éducation ou « Leading House en économie de l'éducation », financé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, est codirigé par un professeur de la HEG aux côtés d'un professeur de l'Université de Genève. Ce laboratoire étudie l'intégration des jeunes dans le monde du travail.

L'analyse porte sur les déterminants de la transition entre la fin de scolarité obligatoire et le marché du travail ainsi que sur l'influence de facteurs tels que le genre, la nationalité, l'âge ou la langue parlée à la maison.

Enfin, les travaux menés sur le *text mining* (fouille de données textuelles permettant la découverte de connaissances à travers l'extraction automatique) ont été récemment distingués à un niveau international : ce laboratoire s'est placé au premier rang d'un concours organisé par le bureau des standards américains sur la recherche d'informations dans la base de données des brevets. Des équipes de recherche provenant d'universités prestigieuses et de grands groupes économiques participaient à ce concours.

HEAD

La recherche appliquée à la HEAD-Genève comptabilise une dizaine de nouveaux projets de recherche en 2009. Visant les échanges avec les milieux professionnels et culturels, la recherche appliquée permet également à l'école de mieux faire connaître ses compétences.

Dans le domaine des Arts visuels, l'année 2009 est marquée par la réalisation de plusieurs projets. Citons le projet Time Action Vision, intégré dans le Programme Master de recherche Critical Curatorial Cybermedia, dédié à la recherche critique par l'art. Le projet porte sur le champ des Cultural Studies, une discipline, à forte dimension critique et peu connue dans les milieux francophones, qui se situe à la croisée de la sociologie, l'anthropologie culturelle, la philosophie, l'ethnologie, la littérature et les arts. Le projet Time Action Vision a donné lieu à un enseignement, à un colloque, à des productions artistiques ainsi qu'à une publication portant sur l'exploration de la culture « jeune », du post-colonialisme, des migrations et des diasporas ou encore de la globalisation et de ses conséquences humaines.

Le projet Gestes nomades, émanation du programme postgrade ALPES, cherche à développer les processus d'infiltration de l'art dans divers espaces tels qu'un théâtre expérimental, une architecture et un territoire urbain. Il s'agit d'expérimenter des gestes plasticiens contribuant à (re)penser la culture, la ville ou le paysage en répondant aux questions du comment (quelles dimensions poétiques, sensibles, mémorielles, sociales, écologiques et politiques ?) et de prendre conscience de l'impact que cela a sur la nature même du geste plastique.

Pour le design, deux événements sont issus du projet Urban Mob New, financé par le Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève : l'installation d'un mobilier innovant en ville durant l'été 2009 et une exposition de synthèse en octobre. Le projet consiste à proposer des solutions prospectives de mobilier urbain dans le cadre de la politique de

mobilité douce de la Ville de Genève, en proposant des fonctionnalités et usages innovants. Mis à disposition des habitants et usagers, ces prototypes ont débouché sur une enquête sociologique, menée par le laboratoire de recherche en sociologie de l'Université de Genève. Le dialogue entre les acteurs des sciences humaines et du design a généré une intense réflexion interdisciplinaire qui fera l'objet d'une publication.

HEM

La recherche artistique musicale amplifie les connaissances acquises à la HEM et se construit autour de l'idée que tout geste artistique peut se discuter. La principale difficulté, dans le domaine musical, est la verbalisation des savoirs transmis. Les deux projets présentés ci-dessous visent à améliorer cette transmission :

- Le projet « *Analyse musicale, une pratique et son histoire* » a rassemblé, sous la forme d'un livre, les éléments de l'histoire de l'analyse musicale, dont les résultats peuvent être utilisés par les étudiant-e-s et enseignant-e-s des écoles de musique. Le projet est mené en partenariat avec l'Académie musicale de Villecroze et avec l'Institut de recherche et coordination Acoustique/Musique à Paris.
- Avec le projet « *Analyse des modes de transmission, étude de cas* », la HEM s'intéresse à la musique traditionnelle de l'Inde du Nord, riche d'une théorie formalisée ainsi que d'un répertoire étendu. Les modes de transmission de ce patrimoine se distinguent de manière substantielle de ceux qui prévalent dans la tradition classique occidentale. Ce projet, mené en collaboration avec l'université de Calcutta, permet d'identifier les spécificités et les difficultés d'adaptation des modes de transmission. Ce laboratoire pratique a réuni une trentaine d'étudiant-e-s en 2009 lors d'une semaine d'atelier qui s'est achevée par un concert.

HEdS

La recherche dans le domaine de la santé est en lien étroit avec la formation professionnelle dans les différentes filières et est amenée à évaluer, voire à enrichir, les connaissances concernant la population malade ou en bonne santé. Les recherches menées par la HEdS prennent également en compte les points de vue des usagers. Les domaines et champs de compétences sont l'analyse et l'évaluation des pratiques professionnelles soignantes, la santé des femmes, les recherches cliniques, l'impact des modifications du système socio-sanitaire sur les professionnels et les usagers, la santé communautaire et la nutrition.

Deux projets emblématiques :

- Le « *tour de lit* » en soins intensifs. L'objet de la recherche explore la manière dont l'infirmière ou l'infirmier, durant le tour de lit, ajuste son action aux situations singulières et anticipe ses actions. L'infirmière ou l'infirmier observe systématiquement la personne soignée, l'équipement qu'elle porte et les traitements administrés en continu ou en discontinu. Cette observation doit permettre l'évaluation de la stabilité ou de l'instabilité des paramètres biologiques du patient ainsi que l'anticipation des surveillances et gestes à effectuer dans les minutes ou les heures à suivre. Ce premier bilan est considéré comme décisif pour la suite de la prise en charge du patient.
- « *Standards de qualité pour une restauration collective promouvant la santé* » est un projet né autour d'un partenariat avec la Haute école de santé bernoise et la Société suisse de nutrition. La recherche vise à élaborer les conditions cadres permettant de définir des directives sur la qualité nutritionnelle obligatoire en restauration collective, dont dépend quotidiennement au moins un million de personnes en Suisse. Ce travail remplit de ce fait une mission d'intérêt public.

HETS

Dans le cadre de son centre de recherche (CERES), qui a fêté cette année son 40^e anniversaire, la HETS a mené en 2009 une vingtaine de projets de recherche. Le financement de ces projets provient pour moitié des fonds stratégiques de la HES-SO et pour l'autre moitié de fonds externes. La HETS s'applique à développer des connaissances portant sur certains aspects de l'intervention sociale, des politiques sociales et sur les populations concernées. Citons deux exemples pour illustrer celles-ci :

- « *Monitoring sociologique sur la mixité sociale dans le quartier de la Tambourine, Carouge* » est une analyse du nouveau programme de politique sociale du logement, mis en place dans le Canton de Genève, dans le cadre du projet-pilote du quartier de la Tambourine intégrant la notion de mixité sociale dans les critères d'attribution des logements sociaux. L'étude, basée sur l'approche quantitative et qualitative, vise à documenter les différentes conceptions de cohabitation auprès des locataires d'une part, et à permettre d'observer l'évolution du « vivre ensemble » auprès des locataires et de l'ensemble du quartier d'autre part.
- « *Analyse des situations de maltraitance dans les milieux socio-éducatifs* » est une recherche financée par la Fondation Leenaards et le Fonds national suisse pour l'encouragement de la recherche orientée vers la pratique dans les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles

pédagogiques (FNS DORE), débouchant sur des pistes d'actions concrètes destinées à prévenir la maltraitance des personnes handicapées mentales adultes.

La HETS a également effectué, en collaboration avec le Forum Suisse pour l'étude des migrations, une analyse sur les conséquences de la suppression de l'aide sociale pour les requérant-e-s frappé-e-s d'une non-entrée en matière. Financée par des grandes villes suisses, par la Commission fédérale des réfugiés, par la Confédération suisse des institutions sociales ainsi que par plusieurs œuvres d'entraide, cette étude s'est intéressée aux conséquences de cette suppression sur la situation personnelle des requérant-e-s débouté-e-s ainsi qu'à leurs stratégies d'adaptation. Elle a aussi analysé les réponses apportées dans ce domaine par les autorités et les acteurs non gouvernementaux.

5. Mobilité des étudiant-e-s et enseignant-e-s

5.1. Commentaire général

Les échanges d'étudiant-e-s et d'enseignant-e-s entre les écoles de la HES-SO Genève et des institutions de formations supérieures suisses et étrangères varient fortement d'une école à l'autre. Ces différences tiennent de la spécificité des domaines de formation, de leur histoire et des liens existant avec les milieux professionnels. Au total, la HES-SO Genève entretient, à travers ses écoles, des relations d'échanges d'étudiant-e-s et d'enseignant-e-s avec quelques 200 établissements différents. Ces accords couvrent non seulement l'Europe, mais également l'Asie, le continent américain et l'Afrique.

En 2009, la HES-SO Genève a envoyé davantage d'étudiant-e-s dans d'autres cantons ou à l'étranger (154) qu'elle n'en a accueillis (97). Les étudiant-e-s partent dans le cadre des différents programmes de mobilité existants dont la durée est plus ou moins longue.

La mobilité des enseignant-e-s est plus équilibrée puisque 92 enseignant-e-s ont effectué des séjours en Suisse ou à l'étranger et 86 ont été accueillis à Genève. Ces échanges se déroulent sous la forme de missions d'enseignement de courte durée, d'invitation à une conférence ou colloque ou d'une participation à un atelier.

	HEPIA	HEG	HEAD	HEM	HEdS	HETS	Total
Mobilité des étudiant-e-s :							
Vers la Suisse	0	1	2	7	1	0	
Vers l'étranger	6	21	35	6	58	17	
Total	6	22	37	13	59	17	154
Mobilité des enseignant-e-s :							
Depuis la Suisse	0	0	2	6	0	1	
Depuis l'étranger	5	10	47	7	5	14	
Total	5	10	49	13	5	15	97
Mobilité des enseignant-e-s :							
Vers la Suisse	0	0	25	3	0	3	
Vers l'étranger	0	4	45	2	2	8	
Total	0	4	70	5	2	11	92
Mobilité des enseignant-e-s :							
Depuis la Suisse	0	0	18	2	0	2	
Depuis l'étranger	0	1	52	3	3	5	
Total	0	1	70	5	3	7	86

5.2. Détails par école

HEPIA

Dans le cadre des échanges avec l'étranger, s'inscrivant soit dans le programme Erasmus soit dans la réalisation de leur travail de diplôme, 6 étudiant-e-s d'HEPIA ont étudié en Chine, en Tanzanie, en Finlande, en Espagne et en France. L'école a accueilli 5 étudiant-e-s en provenance de l'étranger.

HEG

La HEG compte actuellement 48 accords bilatéraux prévoyant l'échange d'étudiant-e-s et d'enseignant-e-s. Cette année, 21 étudiant-e-s et 4 enseignant-e-s ont profité de cette possibilité. En 2009, 12 nouveaux accords ont été signés avec des universités et hautes écoles situées dans divers pays (Portugal, Pologne, Grèce, France, Danemark, Angleterre, Belgique, Allemagne, Turquie et Chili).

La collaboration entre la HEG et la Fachhochschule de Cologne s'est intensifiée et s'est concrétisée notamment par l'organisation d'une *Summer school* qui a permis aux étudiant-e-s de la filière Economie d'entreprise de Genève et aux étudiant-e-s allemand-e-s de travailler sur des projets

communs. Après le succès de cette première édition, il a été décidé de reconduire cette collaboration chaque semestre d'été. Les travaux sont réalisés dans un premier temps à distance puis finalisés en commun durant un cours organisé sur une semaine à la HEG.

La manifestation internationale ITU Telecom World 2009 Youth Forum, organisée à Genève, a attiré 300 étudiant-e-s en provenance de 130 pays. Ces jeunes ont été encadrés par une équipe de 30 étudiant-e-s de la HEG agissant comme ambassadrices et ambassadeurs de la Suisse et comme facilitatrices et facilitateurs des activités de leurs condisciples.

HEAD

Les échanges avec d'autres hautes écoles suisses ou étrangères sont un élément très important de la formation à la HEAD. En 2009, elle a accueilli 49 étudiant-e-s provenant d'horizons très divers (France, Allemagne, Belgique, Canada, Japon, Finlande, Amérique, Brésil, Israël) et 35 étudiant-e-s de la HEAD sont parti-e-s à l'étranger.

La mobilité des enseignant-e-s a été très fructueuse avec 70 échanges. La collaboration avec les Hautes écoles de la Cambre (Bruxelles), de Monaco et de Limoges a permis des échanges d'enseignements et a généré plusieurs séminaires pour les étudiant-e-s des différentes institutions. Autre exemple, une collaboration avec l'Ecole supérieure des Arts de Saint-Luc (Bruxelles) a conduit à des échanges sur un projet d'étiquettes de bouteille de vin pour un producteur valaisan.

Mu-e-s par un état d'esprit prospectif, plusieurs chargé-e-s de cours se sont rendu-e-s dans des écoles phares étrangères afin d'examiner les possibilités de partenariat pédagogique. Ces contacts ont abouti à des interventions croisées, sous forme de séminaires ou conférences, ainsi qu'à des projets de collaboration sur le moyen et le long termes. A titre d'exemple, on peut évoquer les échanges avec l'Universität der Kunste de Berlin qui a abouti à une exposition très réussie – « D'îles et d'identités » – dans la salle d'exposition de la HEAD.

Notons enfin que les nombreuses conférences organisées par la HEAD-Genève ont permis aux personnalités internationales invitées d'offrir aux étudiant-e-s des séminaires spécifiques sur plusieurs jours venant compléter leur programme de formation.

HEM

Les échanges Erasmus (13 étudiant-e-s) sont restés stables. Ils concernent pour la plupart les étudiant-e-s en cycle de Bachelor. Les étudiant-e-s en Master, choisissant leur institution en fonction du professeur de leur

discipline principale, ne sont guère enclin-e-s à quitter l'établissement pendant ce cycle de formation.

Les échanges avec l'étranger se font donc plutôt au niveau institutionnel, lorsque l'école organise une tournée, comme celle de l'orchestre de la HEM en Chine, ou inaugure un partenariat (Université de Calcutta), ou effectue un voyage d'études.

Cinq enseignant-e-s se sont déplacé-e-s vers des institutions suisses ou étrangères et l'école a accueilli 5 enseignant-e-s venant de Suisse ou de l'étranger.

HEdS

La HEdS poursuit ses collaborations avec des institutions de formation étrangères. Durant l'année 2009, la promotion et l'accompagnement de la mobilité des étudiant-e-s et des enseignant-e-s de l'école a été une priorité. C'est ainsi que 59 étudiant-e-s de la HEdS sont parti-e-s en formation à l'étranger. L'école a reçu 5 étudiant-e-s pour des durées allant de 1 à 6 mois. En ce qui concerne les enseignant-e-s, 2 sont parti-e-s en Belgique et 3 sont venu-e-s de Belgique et du Portugal.

Le deuxième Congrès international francophone des étudiant-e-s en physiothérapie s'est déroulé en Belgique. A cette occasion, les enseignant-e-s en réadaptation neurologique se sont partagé l'enseignement et les étudiant-e-s ont découvert les pratiques européennes dans certains secteurs de la physiothérapie.

HETS

La mobilité des étudiant-e-s et enseignant-e-s à la HETS a été stable en 2009. 17 étudiant-e-s sont parti-e-s à l'étranger et 15 sont venu-e-s à la HETS. Ces déplacements s'inscrivent dans le programme Erasmus ou dans le cadre de collaborations bilatérales avec des institutions extra-européennes.

En ce qui concerne les enseignant-e-s, une dizaine se sont déplacé-e-s en Suisse ou à l'étranger et l'école a reçu 7 enseignant-e-s, auxquels il faut ajouter de nombreux déplacements s'inscrivant dans le cadre de participations à des congrès, à des conférences ou à des travaux en réseau.

6. Corps enseignant

6.1. Statut du corps enseignant

Au premier janvier 2009, le personnel de la Haute école de Musique de Genève a été intégré à la HES-SO Genève. Suite à l'entrée en vigueur, au 25 juin 2009, du règlement fixant le statut du corps enseignant HES de l'unité décentralisée de Neuchâtel de la Haute école de musique de Genève, les collaboratrices et collaborateurs actifs sur le site de Neuchâtel ont à leur tour rejoint les effectifs de la HES-SO Genève au 1^{er} septembre 2009.

En septembre 2009, la fonction de professeur-e honoraire a été créée et intégrée au règlement fixant le statut du corps enseignant. Cette nouvelle fonction est destinée à reconnaître les contributions exceptionnelles de certain-e-s professeur-e-s HES au rayonnement de la HES-SO Genève.

L'année 2009 a été également celle de l'entrée en vigueur de la nouvelle échelle des traitements de l'Etat de Genève, intégrant un 13^e salaire et impliquant une évolution des pratiques de fixation du traitement à l'engagement. Ces nouvelles normes ont donné lieu à des actions de formation, notamment destinées aux assistant-e-s RH.

Afin de garantir l'égalité des chances à l'engagement du corps professoral, la HES-SO Genève a mis en place une nouvelle procédure de recrutement associant systématiquement la commission de l'Egalité genevoise dans le processus de sélection. Cette dernière peut, depuis le 15 novembre 2009, intervenir et faire valoir les principes d'égalité des chances dans la sélection finale des dossiers retenus.

6.2. Répartition des postes du personnel enseignant

Pour l'année 2009, 72% du personnel enseignant étaient membres du corps professoral et 28% du corps intermédiaire (tableaux H et I). On note une légère augmentation de la répartition des membres du corps professoral (71% en 2008). Cette variation annuelle s'explique par un phénomène naturel de rotation des enseignant-e-s et par les variations des taux d'activité durant les années académiques.

6.3. Evolution des postes entre 2008 et 2009

Pour l'année 2009, nous constatons une augmentation de 21,8% des postes en Equivalent Plein Temps (EPT) pour le corps professoral et de 17,7% pour le corps intermédiaire. Cette forte augmentation s'explique par l'intégration de la Haute école de Musique et de son site décentralisé de

Neuchâtel. Sans la prise en compte de cet événement, l'augmentation des EPT aurait été de 1,4% pour le corps professoral et de 8,8% pour le corps intermédiaire.

Ainsi, entre 2008 et 2009, l'évolution de l'ensemble du personnel enseignant de la HES-SO Genève (hors EPT de la HEM et du site décentralisé de Neuchâtel) est la suivante :

Pour le corps professoral :

- les postes de professeur-e-s HES augmentent de 8,8%,
- les postes de chargé-e-s de cours HES augmentent de 10,5%,
- les postes de chargé-e-s d'enseignements HES diminuent de 7,5%.

Pour le corps intermédiaire :

- les postes d'adjoint-e-s scientifiques HES augmentent de 1,7%,
- les postes d'assistant-e-s de recherche HES augmentent de 27,2%,
- les postes d'assistant-e-s HES augmentent de 7%.

La politique de recrutement menée en 2009 par les directions d'écoles HES en collaboration avec la direction générale de la HES-SO Genève, a permis d'équilibrer la répartition du corps professoral en privilégiant – par des promotions internes et le remplacement des départs des chargé-e-s d'enseignement – les fonctions de professeur-e HES, ce qui permet un développement de la mission de Ra&D, et de chargé-e de cours HES, indispensables pour l'enseignement de la pratique professionnelle. La hausse des effectifs du corps intermédiaire et du corps professoral a également permis d'absorber l'augmentation importante du nombre d'étudiant-e-s (9,9%).

7. Egalité des chances

7.1. *Commentaire général*

Effectifs estudiantins

Sur l'ensemble des étudiant-e-s de la HES-SO Genève, la proportion de femmes est légèrement supérieure à la moitié, soit 53,5%, tout en variant selon les domaines : elle est de 76,5% dans les domaines de la santé et du travail social, près de 60% dans les domaines artistiques, puis de 41% dans le domaine de l'économie et des services, et enfin de moins de 20% pour les domaines de l'ingénierie et de l'architecture (*voir tableau E*).

Effectifs du personnel

La proportion du nombre de femmes au sein de la HES-SO Genève est de 42,4% toutes catégories de personnel confondues, dont 35,1% pour le corps professoral, 42,5% pour le corps intermédiaire et 57,8% pour le personnel administratif et technique. (*voir tableau J*)

7.2. La Commission de l'égalité des chances

La commission de l'égalité des chances de la HES-SO est composée de 2 membres permanentes HES-SO et de 5 représentantes des établissements cantonaux. Ses missions sont de trois ordres :

- Augmenter le nombre d'étudiantes dans les filières bachelor, master et formations continues en sous-représentation. Le genre doit aussi influencer sur la formation et la Ra&D.
- Augmenter le nombre de femmes professeures et de femmes cadres en collaboration avec les services des ressources humaines.
- Elaborer une politique de communication et de valorisation de sa démarche.

De son côté, la commission égalité des chances de la HES-SO Genève est constituée de trois femmes issues du corps professoral d'HEPIA, de la HEAD et de la HEdS. Les missions spécifiques au niveau genevois sont de :

- Promouvoir l'égalité des chances dans les écoles.
- Initier des actions et rechercher des synergies.
- Inventorier les causes de l'inégalité.

Pour répondre au premier objectif fixé, les trois représentantes genevoises ont imaginé le développement d'une exposition itinérante à l'attention des hautes écoles genevoises. En vue de sa réalisation, la réflexion de la commission a été intégrée durant l'année 2009 dans un programme de cours destiné à des étudiant-e-s de première année de la HEAD. Celles-ci et ceux-ci ont réalisé un riche matériel (affiches, vidéo, etc.) qui permettra l'organisation de l'exposition en 2010.

Les membres de la commission genevoise ont également un rôle de représentation auprès de divers organismes dont la HES-SO (participation aux séances thématiques), la rencontre romande « égalité.ch » et le groupe de travail « Ingénieuse ». Dans le cadre de ce groupe, une assistante d'enseignement d'HEPIA a représenté le canton de Genève lors d'un voyage scientifique organisé par la HES-SO en Islande, destiné à étudier l'énergie géothermique des volcans.

L'égalité des chances ne doit pas être un vain mot. Le dispositif genevois permet de l'éviter grâce à une nouvelle procédure de recrutement des enseignant-e-s : la Commission est systématiquement associée au processus de sélection et peut faire valoir les principes d'égalité durant la phase du choix final.

Au niveau des hautes écoles, des objectifs spécifiques ont été fixés. Certaines ont mis un accent particulier sur la parité au niveau du corps enseignant, plaçant l'égalité des chances comme un objectif stratégique lors du processus de recrutement. Ainsi la HEAD a engagé deux femmes pour les quatre postes de professeur-e-s mis au concours. De même, la HETS a porté une attention particulière au rééquilibrage des genres pour le personnel enseignant dont la proportion de femmes professeuses est passée de 74% en 2008 à 62% en 2009 et celle des chargées des cours de 38% à 44%. Par ailleurs, deux enseignantes de la HETS sont membres du réseau LIEGE (Laboratoire interuniversitaires en études Genre) et veillent ainsi à ce que la thématique d'égalité soit intégrée dans l'enseignement de la HETS. A la HEdS, un groupe de travail mène une réflexion sur les conditions de travail, qui doivent permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle.

D'autres écoles ont porté leurs efforts auprès du corps étudiant. HEPIA a, par exemple, opté pour l'organisation d'une journée d'information et de rencontre entre des jeunes filles, des étudiantes et des femmes ingénieurs, dont le travail préparatoire, effectué en 2009, générera une manifestation en 2010. La HEG, à l'instar des autres Hautes écoles de gestion romandes, collabore activement avec career-women.ch. Cette plate-forme internet a pour but d'encourager et de stimuler les carrières féminines par l'organisation de séminaires, de donner l'accès à un vaste réseau de femmes professionnelles (1200 adhérentes), de proposer du mentorat et d'offrir une bourse de l'emploi. La HEdS, quant à elle, a fortement soutenu les initiatives liées à l'égalité par la diffusion régulière d'informations, par des exposés et par la mise à jour du site internet. Par ailleurs, l'intégration de cette thématique dans l'enseignement a débouché sur la réalisation d'un travail de fin d'études traitant la question du genre et de son influence sur l'évolution d'une carrière en soins infirmiers.

Enfin, la HEM a réalisé un objectif original en programmant, en collaboration avec le Conservatoire de Palerme et dans le cadre du programme Erasmus, le premier opéra écrit par une femme, Francesca Caccini (1587-1640) lors de la Fête de la Musique 2009.

8. Perspectives

La HES-SO Genève est en constante évolution en tant que haute école tout comme le paysage suisse dans lequel elle évolue : intégration de nouveaux domaines, développement des programmes master, augmentation des effectifs des étudiant-e-s, collaborations institutionnelles en particulier avec l'Université de Genève. Ces prochaines années vont être également marquées par des changements profonds en matière de cadre légal et académique.

8.1. Révision totale de la loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées

L'année 2010 sera marquée dans un premier temps par la mise en consultation de l'avant-projet de révision totale de la loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées auprès des milieux concernés (académiques, politiques, économiques, syndicaux, etc.). Cette consultation devrait aboutir rapidement à un projet de loi qui sera soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil et qui permettra de donner plus d'autonomie à la haute école genevoise et de la profiler dans la nouvelle organisation de la HES-SO.

8.2. Convention intercantonale HES-SO

Parallèlement à la procédure en cours de la révision totale de la loi cantonale sur les HES, l'avant-projet de convention intercantonale HES-SO, devant notamment aboutir à une nouvelle gouvernance et à l'ancrage définitif de l'institution dans le paysage suisse des hautes écoles, sera également mis en consultation auprès des acteurs concernés en 2010. L'avant projet de loi cantonale HES s'intègre parfaitement dans ce projet de nouvelle convention.

8.3 Transformations de l'offre de formations

Malgré les modifications du cadre normatif, l'année 2010 devrait être marquée par la mise en œuvre de nouvelles formations ou orientations dans les écoles de la HES-SO Genève, répondant ainsi aux besoins des acteurs économiques, sociaux, sanitaires et culturels de notre région. On peut citer comme exemple l'ouverture de la nouvelle filière en ingénierie des technologies de l'information à l'HEPIA ou encore l'ouverture de l'orientation en management international dans la filière économie d'entreprise de la HEG. Dans le domaine de la santé, les travaux visant à transférer le contenu de l'année préparatoire dans le secondaire II commenceront également en 2010 et demanderont un réaménagement des programmes bachelor.

8.4 Management de la qualité

L'année 2010 sera l'aboutissement d'un certain nombre d'accréditations de programmes, issus des écoles de la HES-SO Genève, par l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ). Dans ce cadre, on peut citer l'accréditation des masters de la HEM dont les résultats devraient être livrés au printemps 2010. A la même période, pour se préparer à l'accréditation institutionnelle, la HES-SO Genève et ses écoles (à l'exception de la HEM) seront auditées par l'Association suisse pour systèmes de qualité et de management (SQS). Le périmètre de certification concerne le management et l'administration, ainsi que l'évaluation de l'enseignement par les étudiant-e-s. Les autres aspects, en lien direct avec les missions HES fixées par la loi fédérale (formation de base, formation continue, Ra&D et prestations à des tiers) seront pris en compte dans un deuxième temps.

8.5 Promotion des formations auprès du public

Afin de mettre en place une promotion systématique des formations HES auprès des différents publics, la HES –SO Genève, en collaboration avec ses écoles, a défini une série de mesures. Parmi celles-ci une sélection commune des forums d'information en matière de formation professionnelle permettra de mutualiser les efforts des écoles. Le développement des contacts avec les conseillères et conseillers en orientation professionnelle sera également une priorité. Enfin, une nouvelle plaquette de type institutionnel sur la HES-SO Genève et ses écoles sera éditée. Elle s'adressera plus particulièrement à un public professionnel tel que les partenaires économiques, institutionnels ou culturels.

8.6. Collaboration avec l'Université de Genève

En référence à la nouvelle loi sur l'Université de Genève et dans la perspective de la révision totale de la loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées, la coopération entre les deux institutions genevoises revêt une importance toujours plus grande. Le développement des collaborations se poursuivra en 2010, notamment par la signature d'une convention entre la Faculté des Sciences et l'HEPIA, ainsi que par la signature d'une convention concernant les activités de la formation continue des deux hautes écoles. Enfin, pour relever les défis inhérents aux changements futurs du système de santé suisse, la Faculté de Médecine et la HEdS, en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève, travaillent sur le développement d'un partenariat en matière de formation, notamment et plus particulièrement sur

la mise en place d'un centre de formation interprofessionnelle en compétences cliniques.

Conclusion

En raison de l'évolution des cadres légaux aux niveaux cantonal, intercantonal et fédéral, la HES-SO Genève traverse une période charnière qui lui donnera les outils lui permettant de relever les défis qui l'attendent en matière d'éducation supérieure.

En résumé, l'année 2009, comme les précédentes, a démontré le dynamisme de la HES-SO Genève et de ses six écoles. Malgré tous ces changements en cours liés à l'organisation et à la gouvernance, elle a réalisé les objectifs qu'elle s'était fixés relatifs à la formation, à la Ra&D, aux prestations de services, à la formation continue et à la mobilité internationale. Attentive aux besoins du marché genevois et local, ainsi qu'à l'adéquation de son offre de formation, la HES-SO Genève devient un acteur académique incontournable pour le canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP

A. Evolution des effectifs étudiant-e-s par filière

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	variation 08-09
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	688	630	622	654	776	838	913	895	815	731	711	791	11.3%
Master Architecture	-	-	-	-	-	-	-	2	4	15	24	31	29.2%
Architecture	122	81	67	66	87	76	89	93	97	108	123	143	16.3%
Génie civil	60	42	27	26	29	38	49	56	52	49	54	75	38.9%
Electricité (=> télécommunication)	37	41	39	43	26	14	-	-	-	-	-	-	-
Informatique	44	58	74	69	80	75	83	83	56	53	50	72	44.0%
Télécommunications	66	66	67	56	66	70	72	68	58	44	36	36	0.0%
Microtechnique	45	43	47	47	59	71	91	98	94	81	79	90	13.9%
Génie mécanique	54	49	41	47	51	66	94	85	91	60	56	67	19.6%
Electronique (=> microtechnique)	29	31	21	11	24	19	8	2	-	-	-	-	-
Physique appliquée (=> microtechnique)	23	14	12	17	21	23	16	5	-	-	-	-	-
Génie chimique (=> génie mécanique)	47	40	32	39	54	49	30	11	-	-	-	-	-
Energie électrique (=> microtechnique)	23	19	12	10	11	17	4	-	-	-	-	-	-
Architecture du paysage	54	54	63	77	97	132	175	212	200	179	156	146	-6.4%
Agronomie	33	37	52	60	64	65	63	47	39	28	37	40	8.1%
Gestion de la nature	51	55	68	86	107	123	139	133	124	114	96	91	-5.2%
Haute école de gestion	170	277	356	415	469	480	585	646	689	774	731	807	10.4%
Economie d'entreprise	82	137	164	190	228	274	351	410	450	522	526	541	2.9%
Informatique de gestion	14	54	86	99	102	91	102	103	109	129	102	144	41.2%
Information documentaire	74	86	106	126	139	115	132	133	130	123	103	107	3.9%
Master Information documentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	-
Haute école d'art et design	128	118	131	149	440	492	496	528	529	528	528	631	19.5%
Communication visuelle	27	30	37	47	56	77	89	105	107	106	114	121	6.1%
Design industriel et de produits - Céramique	15	10	9	14	16	21	16	11	-	-	-	-	-
Design industriel et de produits - Stylisme	26	21	26	29	39	39	39	45	77	80	73	80	9.6%
Design industriel et de produits - Bijouterie	16	15	18	18	16	22	20	23	-	-	-	-	-
Architecture d'intérieur	44	42	41	41	45	51	57	70	70	73	71	81	14.1%
Master Design	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27	-
Arts visuels	-	-	-	-	268	282	275	274	275	269	238	225	-5.5%
Master Arts visuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32	97	203.1%
Haute école de santé	-	-	-	-	438	471	498	591	681	693	694	738	6.3%
<i>dont année préparatoire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	203	200	205	2.5%
Soins infirmiers	-	-	-	-	181	199	227	271	330	341	345	360	4.3%
<i>dont année préparatoire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	95	98	95	-3.1%
Sages-femmes et hommes sages-femmes	-	-	-	-	87	91	87	90	84	87	85	88	3.5%
<i>dont année préparatoire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	24	22	-8.3%
Physiothérapie	-	-	-	-	81	79	81	83	88	92	91	101	11.0%
<i>dont année préparatoire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28	25	28	12.0%
Nutrition et Diététique	-	-	-	-	49	57	62	85	94	90	88	91	3.4%
<i>dont année préparatoire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28	24	27	12.5%
Technicien-ne-s en radiologie médicale	-	-	-	-	40	45	41	62	85	83	85	98	15.3%
<i>dont année préparatoire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	29	33	13.8%
Haute école de travail social	-	-	-	-	389	446	482	498	493	511	510	549	7.6%
Thérapeutes en psychomotricité	-	-	-	-	36	39	45	60	59	60	63	65	3.2%
Travail social	-	-	-	-	353	407	437	438	434	451	447	484	8.3%
Haute école de musique	-	-	-	-	-	-	-	499	498	498	616	651	5.7%
Musique	-	-	-	-	-	-	-	112	103	78	467	346	-25.9%
Musique et mouvement	-	-	-	-	-	-	-	259	240	231	23	23	0.0%
Master en interprétation musicale	-	-	-	-	-	-	-	13	12	10	64	141	120.3%
Master en pédagogie musicale	-	-	-	-	-	-	-	50	38	27	25	68	172.0%
Master en interprétation musicale spécialisée	-	-	-	-	-	-	-	31	33	30	27	59	118.5%
Master en composition et théorie musicale	-	-	-	-	-	-	-	34	72	122	10	14	40.0%
TOTAL HES-SO/Geneve	986	1'025	1'109	1'218	2'512	2'727	2'974	3'657	3'705	3'735	3'790	4'167	9.9%

Source : IS Academia

B. Evolution des effectifs étudiant-e-s par domaine

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Sciences de l'ingénieur	688	630	622	654	776	838	913	893	816	731	711	791
Economie et services	170	277	356	415	469	480	585	646	689	774	731	807
Design	128	118	131	149	440	492	496	528	520	528	258	309
Santé	-	-	-	-	438	471	498	591	681	753	757	803
Travail social	-	-	-	-	389	446	482	498	491	451	447	484
Arts	-	-	-	-	-	-	-	499	498	498	886	973
Total HES-Genève	986	1'025	1'109	1'218	2'512	2'727	2'974	3'655	3'695	3'735	3'790	4'167

Source : IS Academia

Par pôle :

	au 15.10.2009		au 15.10.2008	
	nb	%	nb	%
Sciences de l'ingénieur	791	19.0%	711	18.8%
Pôle Construction et environnement	395	9.5%	357	9.4%
Pôle Chimie et sciences de la vie	131	3.1%	133	3.5%
Pôle Technologies de l'information et de la communication	108	2.6%	86	2.3%
Pôle Technologies industrielles	157	3.8%	135	3.6%
Economie et services	807	19.4%	731	19.3%
Design	309	7.4%	258	6.8%
Santé	803	19.3%	757	20.0%
Travail social	484	11.6%	447	11.8%
Arts	973	23.4%	886	23.4%
Totaux des domaines Sciences de l'ingénieur, Economie et services, Design	1'907	45.8%	1'700	44.9%
Totaux des domaines Santé et Travail social	1'287	30.9%	1'204	31.8%
Totaux des domaines Arts	973	23.4%	886	23.4%
Total HES-Genève	4'167	100.0%	3'790	100.0%

Source : IS Academia

C. Nombre de diplômes par domaine

Ecoles	2009	2008
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	150	173
<i>dont Master</i>	5	-
Haute école de gestion	174	196
Haute école d'art et design	153	123
Haute école de santé	127	127
Haute école de travail social	124	125
Haute école de Musique	197	-
Total HES-Genève	925	744

Source : IS Academia

Le nombre de diplômes est calculé sur l'année civile.

Les diplômes de la formation continue ne sont pas pris en compte pour les années 2008 et 2009.

D. Chiffre d'affaires de la formation continue

	HEPIA		HEG	HEAD	HEDS	HETS	Total
	Prairie	Lullier					
2004	106'214	93'207	266'832	339'887	250'869	1'090'172	2'147'181
2005	305'681	74'484	205'958	181'230	495'198	1'075'256	2'337'807
2006	443'098	33'514	577'499	209'410	538'689	2'123'830	3'926'040
2007	821'630	28'069	239'525	181'578	555'086	2'179'298	4'005'186
2008	851'044	19'007	524'633	75'601	805'751	1'284'031	3'560'067
2009	-9'971	23'360	801'309	56'335	511'248	1'329'500	2'712'512

Source : Décompte OFFT

E. Détail des effectifs étudiant-e-s par genre

	15.10.2009				15.10.2008			
	Total	H	F	%F	Total	H	F	% F
Construction et environnement								
Architecture	143	109	34	23.8%	123	89	34	27.6%
Master Architecture	31	20	11	35.5%	24	18	6	25.0%
Architecture du paysage	146	99	47	32.2%	156	108	48	30.8%
Génie civil	75	69	6	8.0%	54	49	5	9.3%
Chimie et sciences de la vie								
Agronomie	40	24	16	40.0%	37	19	18	48.6%
Gestion de la nature	91	57	34	37.4%	96	62	34	35.4%
Technologies de l'information et de la communication								
Informatique	72	71	1	1.4%	50	49	1	2.0%
Télécommunications	36	35	1	2.8%	36	35	1	2.8%
Technologies industrielles								
Génie mécanique	67	64	3	4.5%	56	54	2	3.6%
Microtechniques	90	86	4	4.4%	79	75	4	5.1%
Economie et services								
Economie d'entreprise	541	306	235	43.4%	526	295	231	43.9%
Informatique de gestion	144	128	16	11.1%	102	92	10	9.8%
Information documentaire	107	32	75	70.1%	103	31	72	69.9%
Master Information documentaire	15	10	5	33.3%	-	-	-	-
Design								
Architecture d'intérieur	81	15	66	81.5%	71	17	54	76.1%
Communication visuelle	121	50	71	58.7%	114	45	69	60.5%
Design industriel et de produits	80	9	71	88.8%	73	8	65	89.0%
Master Design	27	14	13	48.1%	-	-	-	-
Santé								
Soins infirmiers	360	60	300	83.3%	345	64	281	81.4%
Sage-femme et homme sage-femme	88	2	86	97.7%	85	1	84	98.8%
Physiothérapie	101	38	63	62.4%	91	36	55	60.4%
Nutrition et Diététique	91	5	86	94.5%	88	4	84	95.5%
Technicien-ne en radiologie médicale	98	46	52	53.1%	85	36	49	57.6%
Psychomotricité	65	4	61	93.8%	63	3	60	95.2%
Travail social	484	147	337	69.6%	447	123	324	72.5%
Arts								
Arts visuels	225	104	121	53.8%	238	95	143	60.1%
Master Arts Visuels	97	31	66	68.0%	32	11	21	65.6%
Musique	369	165	204	55.3%	490	-	-	-
Master Musique	282	109	173	61.3%	126	-	-	-
Totaux des domaines Sciences de l'ingénieur, Economie et services, Design	1'907	1'198	709	37.2%	1'700	1'046	654	38.5%
Totaux des domaines Santé et Travail social	1'287	302	985	76.5%	1'204	267	937	77.8%
Totaux des domaines Arts (sans la musique)	322	135	187	58.1%	270	106	164	60.7%
Total HES-Genève (sans la musique)	3'516	1'635	1'881	53.5%	3'174	1'419	1'755	55.3%
Totaux des domaines Musique	651	274	377	57.9%	616	-	-	-

Source : IS Academia

F. Formation antérieure et provenance des étudiant-e-s

Type de formation antérieure	15.10.2009	15.10.2008
Maturité professionnelle suisse	21.4%	22.0%
Autre formation professionnelle	23.3%	25.5%
Maturité gymnasiale / Baccalauréat	42.5%	42.3%
Formation universitaire	0.7%	0.4%
Autre formation	12.2%	9.8%
Total HES-Genève	100.0%	100.0%

Source : IS Academia

Le domaine Musique est pris en considération dès l'année 2009.

Seules les formations préalables des étudiants à l'entrée en Bachelor sont prises en compte.

Type de provenance	15.10.2009	15.10.2008
Etudiants-e-s domicilié-e-s à Genève	44.7%	51.2%
Etudiants-e-s domicilié-e-s frontaliers-ères	6.0%	6.8%
Etudiants-e-s domicilié-e-s dans cantons partenaires HES-SO	21.8%	23.4%
Etudiants-e-s domicilié-e-s en Suisse	2.1%	2.1%
Etudiants-e-s domicilié-e-s à l'étranger	25.4%	16.5%
Total HES-Genève	100.0%	100.0%

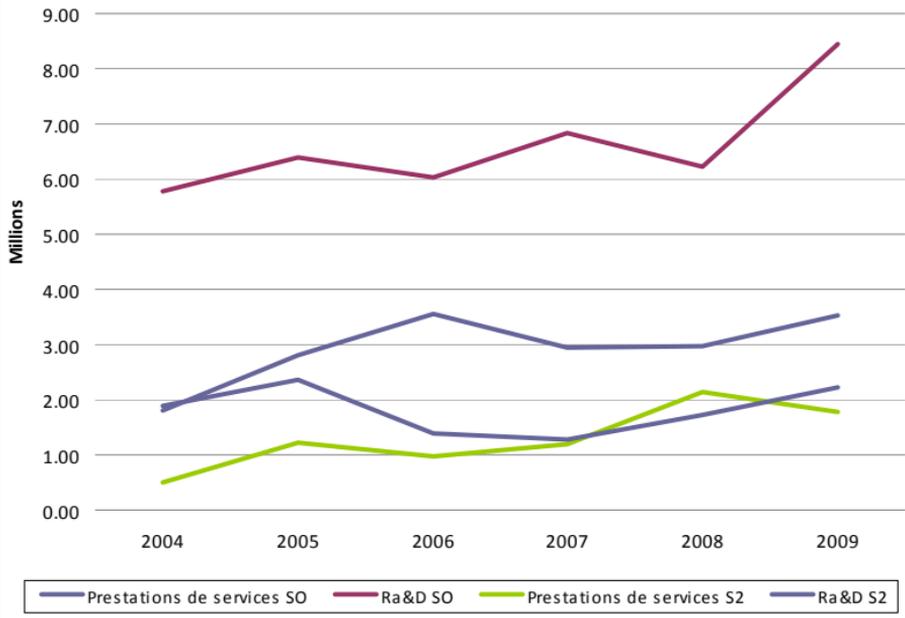
Source : IS Academia

Le domaine Musique est pris en considération dès l'année 2009.

G. Chiffres d'affaires de la Ra&D et des prestations de services

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Prestations de services SO	1'808'584	2'811'089	3'560'312	2'945'619	2'960'213	3'526'017
Ra&D SO	5'766'551	6'392'611	6'026'782	6'838'722	6'235'926	8'450'604
Prestations de services S2	499'588	1'223'341	961'050	1'186'752	2'151'979	1'768'601
Ra&D S2	1'896'575	2'359'235	1'388'051	1'273'216	1'734'075	2'208'766
Prestations de services S2 ND						2'315
Ra&D S2 ND						424'322

Chiffre d'affaire de la Ra&D et des prestations de services pour les écoles SO, S2 et S2 ND



H. Evolution du personnel enseignant par catégorie

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Corps professoral	336.686	342.651	335.527	330.269	322.332	327.561	390.205
Corps intermédiaire	96.950	116.950	112.100	123.100	119.200	129.700	152.700
Personnel administratif et technique*	181.170	170.823	173.293	173.604	168.556	172.530	185.750
Total HES-Genève	614.806	630.424	620.920	626.973	610.088	629.791	728.655

* sans les auxiliaires

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Corps professoral	38.1%	36.7%	37.1%	38.2%	37.5%	37.3%	35.1%
Corps intermédiaire	35.7%	39.4%	38.6%	41.8%	43.8%	42.5%	42.5%
Personnel administratif et technique*	67.5%	61.6%	62.1%	53.6%	59.0%	59.3%	57.8%
Total HES-Genève	45.6%	43.9%	44.7%	43.6%	44.8%	44.4%	42.4%

* sans les auxiliaires

La HEM a été intégrée dans les données en 2009

Source : GIP - SIRH / au 31 décembre

I. Répartition par école et par catégorie de personnel en EPT et personnes

	HEPIA	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	TOTAL
Répartition en postes (EPT) (Sans remplaçant-e-s et sumuméraires)								
Corps professionnel								
Professeur-e-s HES	51.300	19.369	8.050	14.200	17.350	1.000	0.000	111.269
Chargé-e-s de cours	15.150	8.000	33.350	11.850	5.600	39.450	0.000	113.400
Chargé-e-s d'enseignement	37.357	18.512	13.298	48.020	21.100	25.100	0.000	163.387
Enseignant-e-s postobligatoire	0.183	0.083	0.083	1.400	0.400	0.000	0.000	2.149
TOTAL	103.990	45.964	54.781	75.470	44.450	65.550	0.000	390.205
Corps intermédiaire								
Adjoint-e-s scientifiques	11.480	5.120	2.100	1.200	1.550	0.500	0.000	21.950
Assistant-e-s de recherche	14.050	5.000	0.600	1.700	0.650	7.100	0.000	29.100
Assistant-e-s HES	33.100	30.000	26.250	4.700	3.600	4.000	0.000	101.650
TOTAL	58.630	40.120	28.950	7.600	5.800	11.600	0.000	152.700
Personnel administratif et technique								
PAT	54.200	15.500	24.000	23.800	26.900	7.750	15.000	167.150
Direction	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	6.600	18.600
TOTAL	56.200	17.500	26.000	25.800	28.900	9.750	21.600	185.750
TOTAL	218.820	103.584	109.731	108.870	79.150	86.900	21.600	728.655

	HEPIA	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	TOTAL
Répartition en personnes (Sans remplaçant-e-s et sumuméraires)								
Corps professionnel								
Professeur-e-s HES	55	20	10	17	19	2	0	123
Chargé-e-s de cours	37	18	74	23	12	83	0	247
Chargé-e-s d'enseignement	41	23	24	62	28	32	0	210
Enseignant-e-s postobligatoire	2	1	1	3	1	0	0	8
TOTAL	135	62	109	105	60	117	0	588
Corps intermédiaire								
Adjoint-e-s scientifiques	15	6	6	4	3	1	0	35
Assistant-e-s de recherche	17	9	2	3	3	17	0	51
Assistant-e-s HES	39	40	47	8	5	6	0	145
TOTAL	71	55	55	15	11	24	0	231
Personnel administratif et technique								
PAT	68	21	43	33	37	10	16	228
Direction	4	2	2	2	2	2	7	21
TOTAL	72	23	45	35	39	12	23	249
TOTAL	278	140	209	155	110	153	23	1'068

Source : SIRH - déc. 2009

J. Répartition du nombre de femmes par école et catégorie de personnel, en EPT

	HEPIA	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	TOTAL
Répartition en postes (EPT) (Sans remplaçantes et sumuméraires)								
Corps professoral								
Professeures HES	2.800	3.700	3.750	12.400	11.050	0.000	0.000	33.700
Chargées de cours	2.850	4.250	11.450	7.150	2.700	7.100	0.000	35.500
Chargées d'enseignement	7.300	6.182	5.298	33.400	9.550	4.950	0.000	66.680
Enseignantes postobligatoire	0.000	0.000	0.083	1.000	0.000	0.000	0.000	1.083
TOTAL	12.950	14.132	20.581	53.950	23.300	12.050	0.000	136.963
Corps intermédiaire								
Adjointes scientifiques	3.500	3.600	0.200	0.400	0.300	0.000	0.000	8.000
Assistants de recherche	4.200	1.850	0.300	1.700	0.250	4.500	0.000	12.800
Assistants HES	10.900	8.600	15.950	4.300	2.850	1.500	0.000	44.100
TOTAL	18.600	14.050	16.450	6.400	3.400	6.000	0.000	64.900
Personnel administratif et technique								
PAT	17.400	13.000	13.400	17.700	21.900	4.200	12.800	100.400
Direction	1.000	2.000	0.000	1.000	0.000	1.000	2.000	7.000
TOTAL	18.400	15.000	13.400	18.700	21.900	5.200	14.800	107.400
TOTAL	49.950	43.182	50.431	79.050	48.600	23.250	14.800	309.263

	HEPIA	HEG	HEAD	HEDS	HETS	HEM	DG	TOTAL
Proportion de femmes (EPT) (Sans remplaçantes et sumuméraires)								
Corps professoral								
Professeures HES	5.5%	19.1%	46.6%	87.3%	63.7%	0.0%	-	30.3%
Chargées de cours	18.8%	53.1%	34.3%	60.3%	48.2%	18.0%	-	31.3%
Chargées d'enseignement	19.5%	33.4%	39.8%	69.6%	45.3%	19.7%	-	40.8%
Enseignantes postobligatoire	0.0%	0.0%	100.0%	71.4%	0.0%	0.0%	-	50.4%
TOTAL	12.5%	30.7%	37.6%	71.5%	52.4%	18.4%	-	35.1%
Corps intermédiaire								
Adjointes scientifiques	30.5%	-	9.5%	33.3%	19.4%	0.0%	-	36.4%
Assistants de recherche	29.9%	37.0%	50.0%	100.0%	38.5%	63.4%	-	44.0%
Assistants HES	32.9%	28.7%	60.8%	91.5%	79.2%	37.5%	-	43.4%
TOTAL	31.7%	35.0%	56.8%	84.2%	58.6%	51.7%	-	42.5%
Personnel administratif et technique								
PAT	32.1%	83.9%	55.8%	74.4%	81.4%	54.2%	85.3%	60.1%
Direction	50.0%	100.0%	0.0%	50.0%	0.0%	50.0%	30.3%	37.6%
TOTAL	32.7%	85.7%	51.5%	72.5%	75.8%	53.3%	68.5%	57.8%
TOTAL	22.8%	41.7%	46.0%	72.6%	61.4%	26.8%	68.5%	42.4%

Source : SIRH - déc. 2009

Table des matières

Introduction

- 1. Les points forts de l'année**
 - 1.1. Révision totale de la loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées
 - 1.2. Développement de la nouvelle école (HEPIA)
 - 1.3. Intégration de la Haute école de musique
 - 1.4. Le management de la qualité
 - 1.5. Projets transversaux
- 2. Formations HES, 1^{er} et 2^{ème} cycles**
 - 2.1. Evolution du nombre d'étudiant-e-s
 - 2.2. Bachelors
 - 2.3. Masters
- 3. Formation continue**
 - 3.1. Commentaire général
 - 3.2. Détails par école
- 4. Recherche appliquée et développement, prestations de services**
 - 4.1. Commentaire général
 - 4.2. Projets emblématiques par école
- 5. Mobilité des étudiant-e-s et enseignant-e-s**
 - 5.1. Commentaire général
 - 5.2. Détails par école
- 6. Corps enseignant**
 - 6.1. Statut du corps enseignant
 - 6.2. Répartition des postes du personnel enseignant
 - 6.3. Evolution des postes entre 2008 et 2009
- 7. Egalité des chances**
 - 7.1. Commentaire général
 - 7.2. La Commission de l'égalité des chances

8. Perspectives

- 8.1. Révision totale de la loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées
- 8.2. Convention intercantonale HES-SO
- 8.3. Transformations de l'offre de formations
- 8.4. Management de la qualité
- 8.5. Promotion des formations auprès du public
- 8.6. Collaboration avec l'Université de Genève

Conclusion

Tableaux et statistiques

- A. Evolution des effectifs étudiant-e-s par filière*
- B. Evolution des effectifs étudiant-e-s par domaine*
- C. Nombre de diplômés par domaine*
- D. Chiffre d'affaires de la formation continue*
- E. Détail des effectifs étudiant-e-s par genre*
- F. Formation antérieure et provenance des étudiant-e-s*
- G. Chiffres d'affaires de la Ra&D et des prestations de services*
- H. Evolution du personnel enseignant par catégorie*
- I. Répartition par école et par catégorie de personnel en EPT et personnes*
- J. Répartition du nombre de femmes par école et catégorie de personnel, en EPT*

Annexes :

- 1. Activités HES-SO*
- 2. Comptes 2009 de la HES-SO Genève*
- 3. Membres du Conseil HES-SO Genève*

Activités 2009

Annexe 1

Hes·so

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences
Western Switzerland

Le Comité stratégique HES-SO en 2009

Aime-Catherine LYON	Présidente,
Eliksabeth BAUMESCHNEIDER	Conseillère d'Etat, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (VD)
Charles BEER	Ministre, Département de la formation, de la culture et des sports (LU)
Isabelle CHASSOT	Conseiller d'Etat, Département de l'instruction publique (GE)
Philippe GNAEGI*	Conseiller d'Etat, Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (FR – HES-SZ)
Sylvie PERRINJAQUET**	Conseiller d'Etat, Département de l'éducation de la culture et des sports (NE)
Bernhard PULVER	Conseillère d'Etat, Département de l'éducation, de la culture et des sports (NE)
Claude ROCH	Conseiller d'Etat, Direction de l'instruction publique (BE)
Beat VONLANTHEN	Conseiller d'Etat, Département de l'éducation, de la culture et du sport (VS)
	Conseiller d'Etat, Direction de l'économie et de l'emploi (FR – HES-SO)

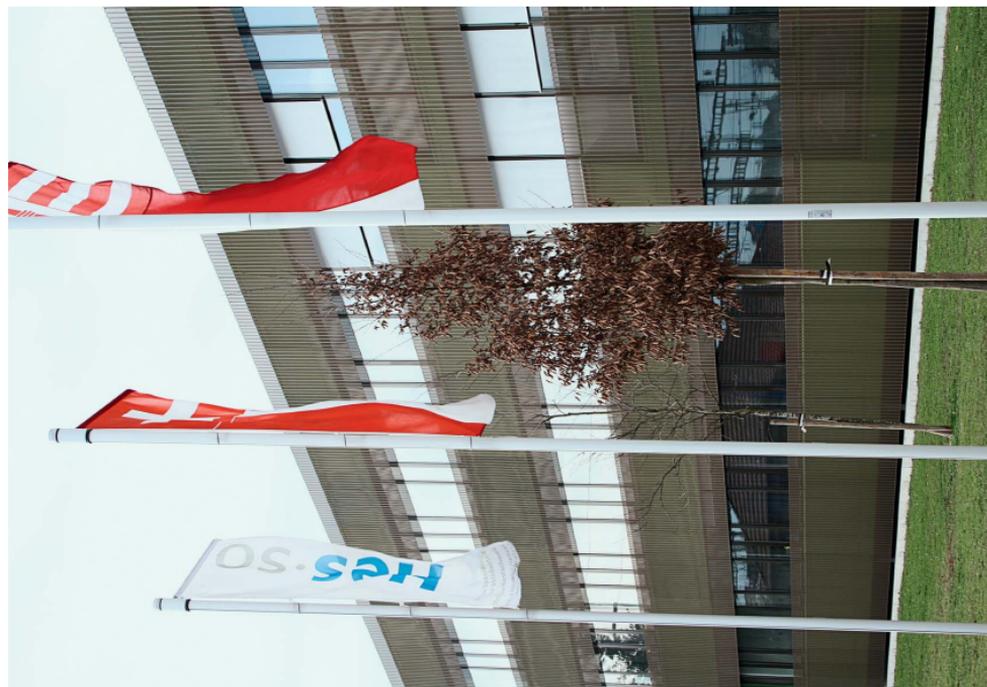
* de mai 2009

** jusqu'à fin avril 2009

Le Comité directeur en 2009

Marc-André BERCLAZ	Président du Comité directeur
Martin KASSER	Vice-président en charge de l'Enseignement
Daniel MLYNEK*	Vice-président en charge de la Recherche appliquée & Développement (RAD)
François ABBE-DECARRIOUX	Directeur général, HES-SO Genève
Dominik ALBRECHT	Directeur général, HES-SO Valais Wallis
Brigitte BACHELARD	Directrice générale, Haute Ecole Arc
Jean-Etienne BERSET	Directeur général, HES-SO Fribourg
Patrice HOF	Directeur général, Haute école vaudoise
Joseph COQUOZ	Responsable domaine Travail social
Philipp DINKEL	Responsable domaine Musique et arts de la scène
Jean-Pierre GREFF	Responsable domaine Provisoire Arts visuels
Pierre KELLER	Responsable domaine Provisoire Design
Yves REY	Responsable domaine Economie et services
Nicole SEILER	Responsable domaine Santé
Sylvie VILLA	Responsable domaine Ingénierie et architecture

* jusqu'à fin juin 2009



Rapport du Conseil consultatif

2009 a marqué les 10 ans d'existence du Conseil consultatif au service des Comités stratégiques de la HES-SO/SZ. A cette occasion, le Conseil a révisé tout le contenu par rapport à notre Haute Ecole depuis sa création. Il s'est félicité d'avoir contribué par son engagement continu et intensif. L'évolution exceptionnelle dans tous les domaines constitue certainement le fait marquant de cette décennie. De plus, le changement radical de l'environnement depuis l'adoption des nouveaux articles constitutionnels sur la formation en 2006 a placé la HES-SO de plein pied dans le monde sélectif des grandes écoles polytechniques et universitaires. Le défi à relever est certes captivant mais ses exigences se révéleront sans concession dans les 10 à 20 prochaines années. Dans ce contexte, le futur concordat intercantonal revêtira une importance capitale.

Consistent de cet enjeu, le Conseil consultatif a de nouveau déployé en 2009 une activité sans relâche et pointue pour soutenir les Comités stratégiques dans la recherche de la solution la plus adéquate pour la future HES-SO. Comme il l'a constamment fait depuis la fin des années 90, il a argumenté la création d'une école complètement unifiée, organisée en domaines, indépendante et décentralisée. Il est convaincu que l'unification et l'autonomie maximale sont les deux facteurs déterminants qui domineront à la nouvelle HES-SO la souplesse nécessaire pour affronter les turbulences qui ne manqueront pas dans l'avenir.

Le Conseil consultatif espère que la HES-SO sera dotée des mêmes atouts et des mêmes chances que les autres hautes écoles romandes pour se positionner avec excellence dans le paysage de la formation académique et de la recherche aux plans national et international.

Le Conseil consultatif adresse ses remerciements aux Comités stratégiques et à la Direction de la HES-SO/SZ pour leur soutien tout au long de l'année écoulée.

Membres du Conseil consultatif

Serge J.M. CHAMMARTIN	Président du Conseil consultatif, Fribourg
Sylvie MEYER	Vice-présidente, responsable de formation Haute Ecole d'études sociales et pédagogiques, EESP – Lausanne, Vaud
Chantal BALET	Consultante, Cabinet Fbi Fasel Ballet Loretan, Vaud
Jeanne BARRAS ZWahlen	Consultante, Genève
Noëlle CHATAGNY	Tutrice générale, Service des tutelles et curatelles, Fribourg
Laurent CHRISTE	Directeur général de l'Hôpital du Jura
Pierre-André D'ANDRÉS	Professeur HES-SO Valais Wallis
Marc DISERENS	Consultant, Vaud
Pierre-André FARNE	Professeur à l'Institut de microtechnique, EPFL / MT.NE, Neuchâtel
Jean-Daniel JIMENEZ	Chargé d'enseignement HES, Haute école de travail social (HETS), Genève
Pierre-Alain MATHIEY	Délégué à Avenir social, Neuchâtel
Yves PERBRIARD**	Professeur à l'Institut de microtechnique, EPFL / MT.NE, Neuchâtel
Andrés REVUECIA	Professeur, Haute école de paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève – hepa, Genève
Jane ROYSTON	Consultante, Vaud

** 197

Rapport de la Commission interparlementaire

Benoit REY
Président 2009

Ce n'est que par un très gros effort de coordination, de négociation et de recherche de consensus de la part des 12 membres des 7 comités de la Suisse occidentale ont eu le pari de créer une Haute Ecole spécialisée. Tout d'abord centrée sur les sciences de l'ingénierie, le design et de la gestion la HES-SO s'est ensuite ouverte aux branches de la santé et du travail social par un nouveau concordat SZ. Chemin faisant, les arts et la musique ont complété ce panel de formations sans pour autant être au bénéfice d'une convention.

L'année 2009 devait être celle de la concrétisation d'une nouvelle convention entraînant ce développement réussissant et dotant la HES-SO de structures définitives. La position de la confédération et l'analyse d'un groupe d'experts ont reporté de travail de quasiment une année. Osions juste un clin d'œil sur janvier 2010 pour constater avec soulagement que l'avant projet de convention est prêt et agréé par le Conseil fédéral.

L'intérêt des étudiants pour les formations pointues et de qualité se dément pas. Ce sont plus de 15'000 étudiants qu'accueille la HES-SO en 2009, restant ainsi la plus importante Haute Ecole Spécialisée de Suisse. Elle dépasse ainsi toutes les universités cantonales et également l'EPFL.

Ce type de formation correspond donc tant à une attente des jeunes pour parfaire leur parcours professionnel qu'à celle des employeurs soucieux de pouvoir disposer de collaborateurs performants.

Le développement maîtrisé des filières de Master permet, dans certains domaines précis, de perfectionner ces formations lorsque la nature même de la profession l'exige.

La Commission interparlementaire a assumé son rôle de contrôle en matière de comptes, budgets et orientations stratégiques lors de ses trois séances plénières et surtout par son aval politique cette organisation complexe qu'est la HES-SO.

Membres du bureau de la Commission interparlementaire en 2009

Jean-Pierre RERAT	Berne
Benoit REY	Fribourg
Janine HAGMANN	Genève
Paul FROIDEVAUX	Jura
Marianne GULLLAUME-GENTIL	Neuchâtel
Aime-Marie DEPOISIER	Vaud
Jean-Albert FERREZ	Valais

Les écoles et établissements cantonaux de la HES-SO

BERNE-JURA-NEUCHÂTEL

GENÈVE

VALAIS

ÉCOLES ET FONDATIONS PRIVÉES

- ▶ **Haute Ecole Arc Ingénierie – HE Arc Ingénierie**
www.he-arc.ch – ingenierie@he-arc.ch
Génie électrique – Génie mécanique
Informatique – Ingénierie aérospatiale – Microtechniques
- ▶ **Haute Ecole Arc Gestion – HE Arc Gestion**
www.he-arc.ch – gestion@he-arc.ch
Economie d'entreprise – Informatique de gestion
- ▶ **Haute Ecole Arc Conservation-restauration**
www.he-arc.ch – conservation-restauration@he-arc.ch
Conservation
- ▶ **Haute Ecole Arc Santé – HE Arc Santé**
www.he-arc.ch – santeh@he-arc.ch
Soins infirmiers
- ▶ **Haute Ecole de Musique de Genève HEM – Site de Neuchâtel**
www.hem.ch – site-ne@hem.ch
Musique

FRIBOURG

- ▶ **École d'ingénieurs et de spécialistes de Fribourg – EISA-FR**
www.eisa.ch – secretariat@eisa.ch
Architecture – Chimie – Génie civil – Génie électrique
Génie mécanique – Informatique – Télécommunications
- ▶ **Haute Ecole de Gestion de Fribourg – HEG-FR**
www.heg-fr.ch – heg-fr@heg-fr.ch
Economie d'entreprise
- ▶ **Haute Ecole fribourgeoise de travail social – HETS-FS**
www.hets-fr.ch – secretariat@hets-fr.ch
Travail social
- ▶ **Haute école de santé Fribourg – HES-FR**
www.hes-fr.ch – hds@heg-fr.ch
Soins infirmiers
- ▶ **Conservatoire de Lausanne HEM – Site de Fribourg**
www.cdilhem.ch – fribourg@cdilhem.ch
Musique

- ▶ **Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève – hepa**
<http://hepa.hesge.ch> – hepa@hesge.ch
Architectures – Génie civil – Génie mécanique – Informatique
Microtechniques – Télécommunications
Systèmes industriels – Technologies de la nature
Agriculture – Architecture du paysage – Gestion de la nature
- ▶ **Haute école de gestion de Genève – HEG-GE**
www.hesge.ch / heg@hesge.ch
Economie d'entreprise – Informatique de gestion – Information documentaire
- ▶ **Haute école d'art et de design Genève – HEAD-GE**
www.hesge.ch/head – info.head@hesge.ch
Architecture d'intérieur – Arts visuels – Communication visuelle
Design industriel et de produits
- ▶ **Haute Ecole de Musique de Genève – HEM**
www.hem.ch – info@hem.ch
Musique – Musique et mouvement

VAUD

- ▶ **Haute école de travail social Genève – HETS-GE**
www.hets.ch / hets@hets.ch
Travail social – Thérapie psychomotrice
- ▶ **Haute Ecole de Santé Genève – HES-GE**
www.hesge.ch/hds – hb.hds@hesge.ch
Nutrition et diététique – Physiothérapie – Soins infirmiers
Sage-femme – Technique en radiologie médicale

- ▶ **HES-SO Valais Wallis – Economie & Services**
www.hesv.ch – info@hesv.ch
Economie d'entreprise – Informatique de gestion – Tourisme
Énologie
- ▶ **HES-SO Valais Wallis – Sciences de l'ingénieur-s**
www.hesv.ch – info@hesv.ch
Systèmes industriels – Technologies de l'avion
- ▶ **HES-SO Valais Wallis – Santé & Social**
www.hesv.ch – info@hesv.ch
Physiothérapie – Soins infirmiers – Travail social
- ▶ **École cantonale d'art du Valais – ECAV**
www.ecav.ch – info@ecav.ch
Arts visuels
- ▶ **Conservatoire de Lausanne HEM – Site de Sion**
www.cdilhem.ch – sion@cdilhem.ch
Musique

VAUD

- ▶ **Haute Ecole d'ingénieurs et de Gestion**
www.heg-va.ch – HEG-VA@heg-va.ch
Economie d'entreprise – Génie électrique – Géomatique – Informatique – Ingénierie de gestion – Ingénierie des médias
Microtechniques – Systèmes industriels – Télécommunications
- ▶ **Haute école de travail social et de la santé – HESP**
www.esp.ch – info@esp.ch
Ergothérapie – Travail social
- ▶ **Haute école cantonale vaudoise de la santé – HEDV Santé**
www.hesv.ch – reception@hesv.ch
Physiothérapie – Sage-femme – Soins infirmiers
Technique en radiologie médicale
- ▶ **Haute école de la Santé La Source – HES-La Source**
www.ecolhe.ch – info@ecolhe.ch
Soins infirmiers

ÉCAL/École cantonale d'art de Lausanne

- ▶ **ÉCAL/École cantonale d'art de Lausanne**
www.ecal.ch – ecal@ecal.ch
Arts visuels – Communication visuelle
Design industriel et de produits
- ▶ **Conservatoire de Lausanne HEM**
www.cdilhem.ch / hem@cdilhem.ch
Haute école de musique – Classique
Haute école de musique – Jazz
www.cdilhem.ch/hem/jazz – jazz@cdilhem.ch
Musique

SIÈGE ET ÉTABLISSEMENTS CANTONAUX

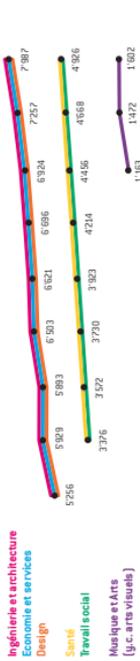
- ▶ **Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) – Siège**
www.hes-so.ch – info@hes-so.ch
- ▶ **Haute Ecole Arc – Direction générale**
www.he-arc.ch – info@he-arc.ch
- ▶ **HES-SO Fribourg – Direction générale**
www.hetsfr.ch
- ▶ **HES-SO Genève – Direction générale**
www.hesge.ch – secretariat@hesge.ch
- ▶ **HES-SO Valais Wallis – Direction générale**
www.hesv.ch – info@hesv.ch
- ▶ **Haute Ecole vaudoise – Direction générale**
www.hev.ch – info.dg@hev.ch

Détail des effectifs par domaines, filières et genre

Domaine	Filière	15/10/2008	15/10/2009	15/10/2010	15/10/2011	15/10/2012	15/10/2013	15/10/2014	15/10/2015	15/10/2016	15/10/2017	15/10/2018	15/10/2019	15/10/2020	15/10/2021	15/10/2022	15/10/2023	15/10/2024	15/10/2025	
Domaine Ingénierie et architecture	Titulaire de licence	2 631	466	3 097	2 472	497	2 369	418												
	Titulaire de licence et de maîtrise	248	151	389	271	147	418													
	Titulaire de maîtrise	15	31	70	59	23	82													
	Titulaire de doctorat	10	19	34	31	15	45													
	Titulaire de diplôme universitaire	42	34	56	47	21	68													
	Titulaire de diplôme de formation continue	10	15	25	21	10	36													
	Titulaire de diplôme de formation continue	6	15	14	10	6	16													
	Titulaire de diplôme de formation continue	7	15	14	10	6	16													
	Titulaire de diplôme de formation continue	7	15	14	10	6	16													
	Titulaire de diplôme de formation continue	7	15	14	10	6	16													
Domaine Sciences de la vie	Titulaire de licence	530	174	794	572	189	761													
	Titulaire de licence et de maîtrise	103	48	156	107	52	156													
	Titulaire de maîtrise	10	15	25	21	10	36													
	Titulaire de doctorat	10	15	25	21	10	36													
	Titulaire de diplôme universitaire	20	31	40	33	16	51													
	Titulaire de diplôme de formation continue	11	15	25	21	10	36													
	Titulaire de diplôme de formation continue	11	15	25	21	10	36													
	Titulaire de diplôme de formation continue	11	15	25	21	10	36													
	Titulaire de diplôme de formation continue	11	15	25	21	10	36													
	Titulaire de diplôme de formation continue	11	15	25	21	10	36													

Chiffres et statistiques – Étudiantes et étudiants

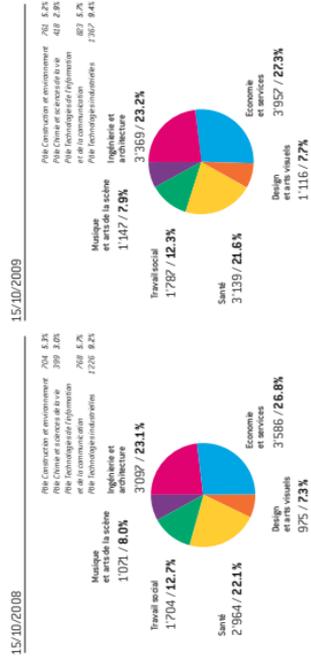
Évolution des effectifs aux dates déterminantes



Total 52 566 9 905 9 465 10 233 10 544 13 397 14 515

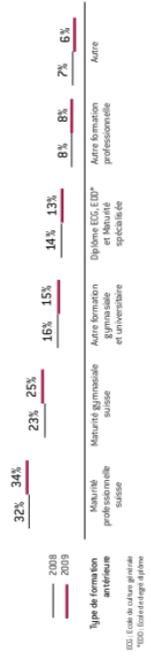
La HES-50 est la plus grande Haute école spécialisée de Suisse. Avec plus de 14 500 étudiants et e-s en formation de base à la rentrée académique 2009-2010, la HES-50 regroupe le quart des étudiants et e-s fréquentant les hautes écoles spécialisées suisses.

Répartition des effectifs par domaine d'études



Titulaire de licence	Titulaire de licence et de maîtrise	Titulaire de maîtrise	Titulaire de doctorat	Titulaire de diplôme universitaire	Titulaire de diplôme de formation continue			
1 071 / 8,0%	1 021 / 8,0%	3 037 / 23,1%	3 369 / 23,2%	3 957 / 23,3%	4 116 / 23,3%	4 326 / 23,9%	4 926 / 24,2%	5 183 / 24,2%
1 147 / 7,9%	1 147 / 7,9%	3 369 / 23,2%	3 957 / 23,3%	4 116 / 23,3%	4 326 / 23,9%	4 926 / 24,2%	5 183 / 24,2%	5 183 / 24,2%

Étudiants et étudiants – Formation à l'entrée



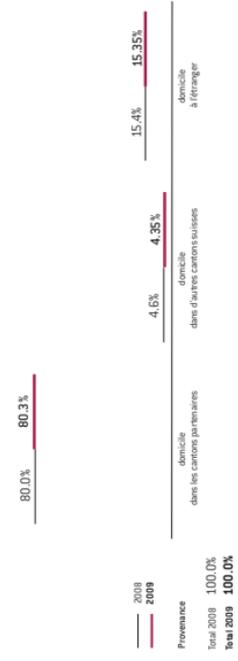
De manière générale, la maturité professionnelle constitue la principale voie d'accès à la HES-SO [34]. Dans les domaines Ingénierie et architecture et Economie et services, ce type de formation antérieure représente presque la moitié des certificats d'accès. Les titres de niveau gymnasial suisse et équivalent à l'étranger représentent la majorité des certificats d'accès aux domaines Design et arts visuels, ainsi que Musique et Arts de la scène avec respectivement 58, et 70 %.

Étudiants et étudiants – Diplômes par domaine d'études (formation de base)



En 2009, 3 383 diplômés de formation de base ont été délivrés, dont 13 diplômés maîtres (architecture) et 1 790 bacheliers.

Étudiants et étudiants – Provenance



Personnel – Répartition de personnel de la HES-SO par catégorie (en ep*)

	2005	2006	2007	2008
Corps professoral	719	701	692	740
Autres enseignants	159	166	176	190
Assistants et collaborateurs scientifiques	357	360	383	421
Personnel administratif et technique	455	459	487	508
Total	1 690	1 686	1 738	1 859

Personnel – Répartition de personnel de la HES-S2 par catégorie (en ep*)

	2005	2006	2007**	2008
Corps professoral	342	338	399	485
Autres enseignants	166	90	109	111
Assistants et collaborateurs scientifiques	21	22	44	60
Personnel administratif et technique	233	222	218	276
Total	715	718	770	1 002

* EP = équivalent plein temps.
 ** hors domaine Musique et arts de la scène

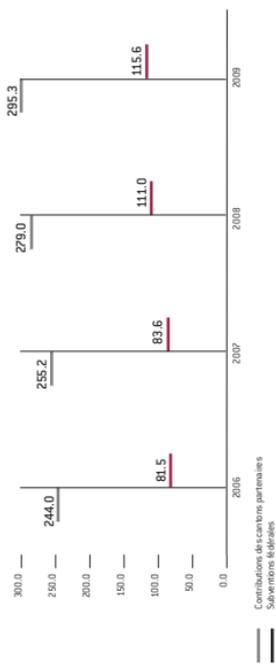
Finances

Coût par étudiant : charges courantes de fonctionnement des formations à plein temps, par domaine

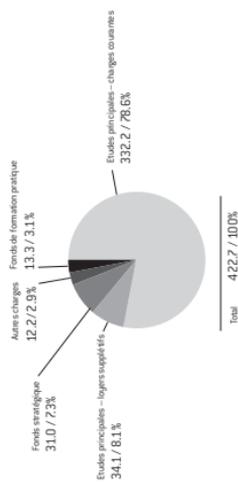
DOMAINE(S) PÔLES	2005	2006	2007	2008
Ingénierie et architecture	3172	3074	3195	3110
» Construction et environnement	4675	4498	4128	4273
» Technologies industrielles	3504	3646	3875	3965
» Technologies de l'information et de la communication	4384	4300	4560	4749
» Chimie et sciences de la vie	2548	2548	2516	2543
Economie et services	3693	3492	3704	3541
Design et arts visuels 1	2931	2680	2627	2619
Santé*	2279	2371	2276	2293
Musique et arts de la scène 1				375.8

* y compris formation post-graduate
 1 Arts visuels, Musique et arts de la scène des 2008

Principales sources de fonds 2009 de la HES-SO et de la HES-S2 (en millions de CHF)



Emplois de fonds 2009 de la HES-SO et de la HES-S2 (en millions de CHF)





Hes:so

www.hes-so.ch

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale HES-SO
rue de la Jeunesse 1
case postale 452
2800 Delémont 1
T+41 32 424 49 00
F+41 32 424 49 01
info@hes-so.ch

EXERCICE 2009
COMPTES DEFINITIFS

Direction générale HES-SO Genève

Genève, mai 2009

Table des matières

1	SYSTÈME DE FINANCEMENT ET INSTRUMENTS DE GESTION.....	4
1.1	Financement HES.....	5
1.1.1	Financement de la HES-SO par les cantons.....	5
1.1.2	Financement de l'établissement HES genevois et ses écoles par la HES-SO..	5
1.2	Flux financiers globaux.....	7
1.2.1	HES-SO.....	7
1.2.2	HES-S2 Santé - Social.....	8
1.2.3	HES-S2 Musique et Arts.....	9
1.3	Instruments de gestion.....	10
1.3.1	Evolution du clearing de la HES-SO.....	11
1.3.2	Evolution du clearing de la HES-S2 Santé - Social.....	12
1.3.3	Evolution du clearing de la HES-S2 Musique et Arts.....	13
1.4	Financement des écoles genevoises.....	14
1.4.1	HES-SO.....	14
1.4.1.1	Subvention de la HES-SO 2009.....	14
1.4.1.2	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO 2009.....	15
1.4.1.3	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO 2009 en pourcent.....	15
1.4.2	HES-S2.....	16
1.4.2.1	Subvention de la HES-S2 Santé – Social 2009.....	16
1.4.2.2	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Santé – Social 2009.....	17
1.4.2.3	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Santé – Social 2009 en pourcent.....	17
1.4.3	HES-S2 Musique et Arts.....	18
1.4.3.1	Subvention de la HES-S2 Musique et arts 2009.....	18
1.4.3.2	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Musique et Arts 2009.....	19
1.4.3.3	Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Musique et Arts 2009 en pourcent.....	19
2	COMPTES GÉNÉRAUX.....	20
2.1	Effectifs étudiants 2002 à 2009.....	21
2.2	Chiffres clés.....	22
2.2.1	Haute École de Genève : écoles de la HES-SO.....	22
2.2.2	Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Santé – Social.....	23
2.2.3	Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Musique et Arts.....	24
2.3	Comptes de la HES-SO au 31 décembre 2009.....	25
2.3.1	Haute École de Genève : écoles de la HES-SO.....	25
2.3.2	Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Santé - Social.....	45
2.3.3	Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Musique et Arts.....	66
3	COMPTES DES FONDATIONS.....	86
3.1	Haute École de Gestion.....	87
3.1.1	Chiffres clés.....	87
3.2	Haute Ecole de Santé.....	105
3.2.1	Chiffres clés.....	105

3.3	Haute École de Travail Social	126
3.3.1	Chiffres clés	126
3.4	Haute École de Musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève	147
3.4.1	Chiffres clés	147
4	COMPTES DES ÉCOLES.....	166
4.1	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia), site Prairie.....	167
4.1.1	Chiffres clés	167
4.1.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2009 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2008)	168
4.2	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia), site de Lullier	169
4.2.1	Chiffres clés	169
4.2.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2009 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2008)	170
4.3	Haute école d'arts et de design – design	171
4.3.1	Chiffres clés	171
4.3.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2009 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2008)	172
4.4	Haute école d'arts et de design – arts visuels	173
4.4.1	Chiffres clés	173
4.4.2	Compte d'exploitation au 31 décembre 2009 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2008)	174
4.5	Comptes communs SO, S2 et HEAD-AV – Direction générale	175
4.5.1	Compte d'exploitation au 31 décembre 2009 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2008)	175
5	ANNEXES.....	176
5.1	Évolution des contributions financières	177
5.1.1	Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-SO 177	
5.1.2	Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 Santé - Social.....	178
5.1.3	Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 Musique et Arts	179
5.2	Répartition des postes du personnel, situation au 31 décembre 2008	180
5.2.1	Personnel enseignant.....	180
5.2.2	Corps intermédiaire.....	180
5.2.3	Personnel administratif et technique.....	180
5.3	Provenance des étudiants en 2009 (moyenne pondérée)	181
5.4	Evolution des étudiants par filière	183
5.5	Évolution Ra&D et mandats dans les écoles HES	184

1 Système de financement et instruments de gestion

1.1 Financement HES

Élaboré par l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), le système financier de la HES-SO¹ s'articule selon deux principes :

1. Le budget de fonctionnement de la HES-SO est financé par les cantons et la Confédération
2. La HES-SO finance ses établissements cantonaux, régionaux et privés.

Il n'y a donc pas de flux de financement qui vont directement des cantons aux établissements cantonaux, à l'exception toutefois des financements qui sont opérés au titre des conditions locales particulières (CLP). Les différences de financement peuvent apparaître entre les produits des établissements cantonaux et leurs charges. Une différence négative correspond à une insuffisance de financement qui est comblée par un financement complémentaire direct de la part du canton responsable de l'établissement. Ce financement complémentaire direct correspond à ce qu'on appelle les *conditions locales particulières* qui s'appliquent à l'ensemble des prix et des quantités des ressources consommées.

Ce modèle repose sur la notion d'équité et de proportionnalité entre les cantons partenaires. Il est orienté vers un financement ciblé sur l'extrant (output) puisqu'il repose sur un financement par étudiant-e (ci-après étudiant).

Le principe d'équivalence est appliqué, à savoir une corrélation entre ce que paie un canton (financeur) ainsi que les avantages qu'il en retire (utilisateur) et son pouvoir de co-décision (décideur).

1.1.1 Financement de la HES-SO par les cantons

Les ressources destinées à la couverture des charges de l'ensemble des écoles et de l'administration centrale de la HES-SO, ainsi qu'à l'approvisionnement de la réserve stratégique sont essentiellement constituées des contributions cantonales et des subventions fédérales.

Ces versements cantonaux sont composés de trois montants correspondant aux critères de contribution retenus, dont l'incidence respective a été fixée en pourcentage du montant total des contributions :

- un montant forfaitaire identique pour tous les cantons, correspondant au droit de co-décision **[1]**²;
- un montant proportionnel au nombre des étudiants originaires du canton scolarisés dans la HES-SO **[2]**
- un montant proportionnel au nombre des étudiants HES accueillis dans le canton **[3]**.

Le montant des contributions cantonales inscrites au budget est inférieur au montant des charges des écoles du canton, du fait que « la caisse commune » HES-SO reçoit les contributions de la Confédération **[4]** et des autres cantons non membres de la HES-SO **[5]** (selon les dispositions de l'accord AHES).

1.1.2 Financement de l'établissement HES genevois et ses écoles par la HES-SO

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiants **[6]**, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-SO et la HES-S2.

¹ Lire indistinctement SO, S2 et S2 nouveaux domaines.

² Voir chiffre correspondant dans le schéma intitulé « système financier de la HES-SO et HES-S2 », page 6.

Elles bénéficient aussi des écolages perçus auprès des étudiants non genevois ou remboursés par le canton pour les étudiants genevois [7].

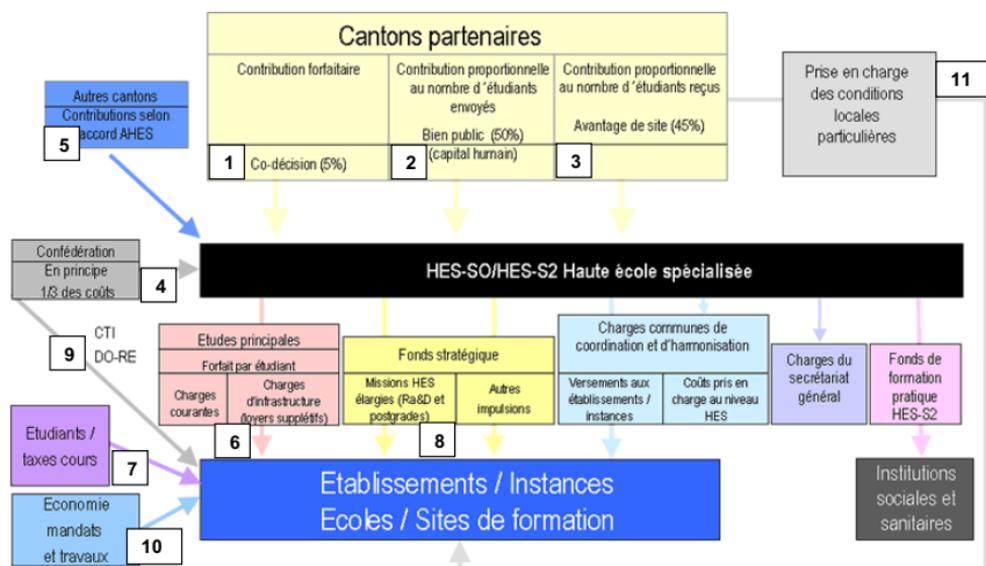
Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée et aux transferts de technologie sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO [8], par des mandataires privés, par des institutions fédérales (Commission fédérale des technologies et de l'innovation, Office fédéral des assurances sociales, etc.) ou européennes (programmes de financement de la recherche) [9].

Le fonds stratégique représente environ 10% du budget de la HES-SO. Pour la HES-S2, l'objectif est le même. Ces fonds sont principalement destinés au développement de la recherche appliquée.

Les écoles reçoivent de la part des entreprises et institutions des montants correspondant aux mandats et prestations à des tiers qu'elles réalisent [10].

Enfin, pour la couverture des charges supplémentaires liées aux conditions locales particulières CLP (cf. supra), les cantons versent directement leur contribution à l'établissement HES cantonal [11]. Ces CLP peuvent être liées à plusieurs facteurs : coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience, etc.

Schéma : Système financier de la HES-SO / HES-S2



1.2 Flux financiers globaux

1.2.1 HES-SO

	HES-SO		
	Réel définitif 2008	Budget 2009	Réel provisoire 2009
Droit de co-décision	1'135'760	1'168'576	1'172'729
<i>Forfait</i>	<i>15'570</i>	<i>14'988</i>	<i>15'040</i>
<i>Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)</i>	<i>1'145</i>	<i>1'218</i>	<i>1'226</i>
Avantage de bien public	17'827'650	18'255'384	18'439'040
<i>Forfait</i>	<i>10'765</i>	<i>10'649</i>	<i>10'825</i>
<i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>	<i>1'629</i>	<i>1'740</i>	<i>1'687</i>
Avantage de site	17'536'185	18'529'260	18'261'775
Contribution cantonale HES-SO	36'497'343	37'932'000	37'871'239
Taxes d'études (nb étudiants 2007 : 1663)	927'500	970'000	966'500
Centre de création et de recherche en céramique (CERCO)	-	170'000	-
Pénalité OFFT pour filières sous-critiques	-	1'610'000	-
Total des charges de financement spécifique	927'500	2'750'000	966'500
Charges PLEND	614'909	760'000	432'993
Amortissements	-	1'080'346	1'147'707
<i>Total charges liées à l'introduction des normes IPSAS</i>	<i>614'909</i>	<i>1'840'346</i>	<i>1'580'700</i>
Charges salaires et BSM en nature	444'525	470'000	409'083
Perte des écoles	3'437'608	5'630'000	4'892'722
	3'882'133	6'100'000	5'301'805
Charges supplémentaires d'infrastructure	9'067'449	9'000'000	9'864'843
Forfaits loyer subvention infrastructure	(5'542'102)	(5'790'000)	(5'668'002)
<i>Total des CLPs d'infrastructure</i>	<i>3'525'347</i>	<i>3'210'000</i>	<i>4'196'841</i>
Total des Conditions locales particulières (CLPs)	8'022'389	11'150'346	11'079'346
Subvention en nature sur amortissement IPSAS	-	(1'080'346)	(1'147'707)
Subvention en nature des CLPs sur infrastructure	(3'525'347)	(3'210'000)	(3'049'133)
Subvention en nature salaires et BSM	(444'525)	(470'000)	(409'083)
Subvention en nature des infrastructures	(5'542'102)	(5'790'000)	(5'668'002)
Subvention en nature	(9'511'974)	(10'550'346)	(10'273'925)
Ecart nouveau système de rémunération (calcul OPE)		243'840	
Constitution de réserves selon projet de convention	143'765		
Constitution de réserves affectées	915'000		
Dissolution de réserves pour couvrir les pertes des écoles		(1'173'483)	-
Dettes à l'Etat	126'973		
Montant restituable au canton			1'624'859
Bouclement définitif HES-SO 2008 reportée en 2009	(300'705)		(915'661)
Total des charges du canton (363.30)	36'820'291	40'352'000	40'352'358

Nombre d'étudiants (moyenne pondérée 2/6/4)

1'145

1'218

1'226

Coût moyen par étudiant à la charge du canton

32'157

33'130

32'914

1.2.2 HES-S2 Santé - Social

	HES-S2		
	Réel définitif 2008	Budget 2009	Réel provisoire 2009
Droit de co-décision	690'037	695'788	724'344
<i>Forfait</i> <i>Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)</i>	12'197 783	12'108 769	12'113 842
Avantage de bien public	9'550'251	9'311'052	10'199'146
<i>Forfait</i> <i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>	10'094 1'135	9'997 1'153	10'100 1'188
Avantage de site	11'456'690	11'526'541	11'998'800
Contribution cantonale HES-S2	21'700'489	21'380'000	22'917'751
Taxes d'études (nb d'étudiants 2007 : 1'115)	714'500	750'000	720'000
Conditions locales particulières	3'878'412	4'940'000	5'178'197
Indemnités de stage	2'259'200	2'360'000	2'359'200
Bâtiment Pré-Jérôme	1'000'000	1'160'000	1'160'000
Pénalité OFFT pour filières sous-critiques	-	-	-
Total des charges de financement spécifique	7'852'112	9'210'000	9'417'397
Charges PLEND	594'201	470'000	95'916
<i>Total charges liées à l'introduction des normes IPSAS</i>	594'201	470'000	95'916
Charges salaires et BSM en nature	299'801	250'000	285'996
Conditions locales particulières sur charges de fonctionnement	4'150'265	8'140'000	5'697'361
<i>Total des CLPs de fonctionnement</i>	4'450'066	8'390'000	5'983'357
Charges d'infrastructure	2'259'363	2'450'000	2'522'719
Charges supplétives d'infrastructure	1'587'614	2'750'000	1'600'843
Forfaits loyers subvention infrastructure	(2'100'268)	(2'130'000)	(2'197'048)
<i>Total des CLPs sur charges d'infrastructure</i>	1'746'709	3'070'000	1'926'514
Total des conditions locales particulières	6'790'976	11'930'000	8'005'787
Subvention cantonale pour conditions locales particulières	(3'878'412)	(4'940'000)	(5'178'197)
Subvention cantonale pour indemnités de stage	(2'259'200)	(2'360'000)	(2'359'200)
Total des subventions pour CLPs de fonctionnement	(6'137'612)	(7'300'000)	(7'537'397)
Subvention cantonale pour le bâtiment Pré-Jérôme	(1'000'000)	(1'160'000)	(1'160'000)
Subvention en nature des BSM	(299'801)	(250'000)	(285'996)
Subvention en nature des infrastructures	(1'587'614)	(2'750'000)	(1'600'843)
Subvention en nature	(2'887'415)	(4'160'000)	(3'046'839)
Ecart nouveau système de rémunération (calcul OPE)		(262'603)	
Remboursement de la perte reportée	1'662'954		
Constitution de réserves selon projet de convention	105'602		
Constitution de réserves affectées	710'000		
Dissolution de réserves		(225'439)	
Montant restituable au canton			1'510'670
Différence entre bouclement provisoire et définitif HES-SO reportée en 2008	(375'494)		(695'411)
Total des charges du Canton (363.34)	29'421'413	30'572'000	30'571'958

Nombre d'étudiants (moyenne pondérée 2/6/4)

1'135

1'153

1'188

Coût moyen par étudiant à la charge du canton

25'922

26'515

25'734

1.2.3 HES-S2 Musique et Arts

	HES-S2 Nouveaux domaines		
	Réel définitif 2008	Budget 2009	Réel provisoire 2009
Droit de co-décision	203'796	278'711	240'337
<i>Forfait</i>	21'047	21'553	21'412
<i>Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)</i>	308	360	340
Avantage de bien public	6'482'476	7'759'080	7'280'080
<i>Forfait</i>	10'530	10'895	10'332
<i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>	799	960	911
Avantage de site	8'413'470	10'459'200	9'412'452
<i>Forfait</i>	10'530	10'895	10'332
<i>Etudiants (accueillis à Genève)</i>	-28	-100	-79
Avantage de site NE payé par GE	(294'827)	(1'089'500)	(811'099)
Contribution cantonale HES-S2 nouveaux domaines	14'803'603	17'402'900	16'128'711
Taxes d'études	-	182'000	76'500
Total des charges de fin. spécifique	-	182'000	76'500
Charges PLEND	-	330'000	64'701
<i>Total charges liées à l'introduction des normes IPSAS</i>	-	330'000	64'701
Charges supplétives sur BSM	71'351	370'000	213'184
Résultat des écoles	2'442'554	110'000	437'485
<i>Total excédent sur charges de fct</i>	<i>2'513'905</i>	<i>480'000</i>	<i>650'669</i>
Charges d'infrastructure	1'252'130	1'050'000	
Charges supplétives d'infrastructure	962'203	1'620'000	3'493'669
Forfaits loyers subvention infrastructure	(1'430'772)	(1'590'000)	(1'685'677)
<i>Total des CLPs sur charges d'infra.</i>	<i>783'561</i>	<i>1'080'000</i>	<i>1'807'992</i>
Total des conditions locales particulières	3'297'466	1'890'000	2'523'362
Subvention en nature des BSM	(71'351)	(370'000)	(213'184)
Subvention en nature des infrastructures	(962'203)	(1'620'000)	(1'453'868)
Subvention en nature	(1'033'554)	(1'990'000)	(1'667'052)
Ecart nouveau système de rémunération (calcul OPE)		294'984	
Constitution de provision LPP	1'650'000	378'927	
Constitution de réserves selon projet de convention	634'757		
Constitution de réserves affectées	10'000		
Dettes à l'Etat	500'000		
Pertes IJD	(143'471)		
Montant restituable au canton			1'100'549
Total des charges du Canton (363.34)	19'718'801	18'160'000	18'162'070

Nombre d'étudiants (moyenne pondérée 2/6/4) 771 860 833

Coût moyen par étudiant à la charge du canton 25'576 21'116 21'816

1.3 Instruments de gestion

Le concordat intercantonal HES-SO et la convention HES-S2 stipulent que « la gestion financière est assurée par un système financier et comptable unifié et selon des procédures communes ». C'est dans cette optique qu'ont été développés les trois piliers du système d'information de la HES-SO/S2, avec la participation active des représentants de la HES-SO Genève :

- l'application de gestion financière et comptable (AGF),
- l'application de gestion académique (AGE),
- l'application de gestion de projets (AGP), pour la recherche appliquée.

L'objectif de ces trois applications est de mettre à la disposition de leurs utilisateurs des outils efficaces permettant :

- d'assurer de manière rationnelle, coordonnée et transparente les tâches de gestion,
- de répondre aux exigences d'harmonisation présentes et futures,
- de mettre en place une gestion décentralisée par établissement cantonal et par école
- d'assurer une vision globale du fonctionnement de l'institution intercantonale.

Depuis le début de l'année 2000, contrairement à d'autres écoles partenaires, **la HES-SO Genève s'est engagée dans l'utilisation exclusive de ces systèmes de gestion et joue un rôle de leader dans leur mise en œuvre et leur développement.**

1.3.1 Evolution du clearing de la HES-SO

Clearing		Réel 2005	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	B 2009	Réel 2009 provisoire	PB 2010
Genève	Contribution financière du canton à la HES-SO	34732410	35650821	36449351	35581682	37955256	37871239	40982442
	Subventions de la HES-SO aux écoles genevoises pour les études principales	55475355	55945159	53282963	51614594	53986021	53219807	56862384
	Clearing	20742945	20294338	16833612	16032911	16030764	15348568	15879941
Fribourg	Contribution financière du canton à la HES-SO	19171393	18974670	19367785	19919770	21552054	22048697	23363698
	Subventions de la HES-SO aux écoles fribourgeoises pour les études principales	27279897	27724750	28784928	30288762	29652634	32200751	30863538
	Clearing	8108504	8750080	9417143	10368992	8100580	10152054	7499840
Valais	Contribution financière du canton à la HES-SO	18438393	18200742	18685068	19836929	20756192	21694928	23123124
	Subventions de la HES-SO aux écoles valaisannes pour les études principales	20746994	21617854	21854300	23093213	24560745	25358988	27353679
	Clearing	2308601	3417112	3169231	3256284	3804553	3664059	4230554
Total ARC	Contribution financière des cantons à la HES-SO	25348351	24681552	26176967	26226648	26141713	27650126	31089276
	Subventions de la HES-SO aux écoles ARC pour les études principales	23989033	21968938	22344556	21337932	20902559	21275090	23487693
	Clearing	-1359318	-2712614	-3832411	-4888716	-5239154	-6375037	-7601584
Vaud	Contribution financière du canton à la HES-SO	50641143	50944698	52028698	53439138	57195372	54917016	60688059
	Subventions de la HES-SO aux écoles vaudoises pour les études principales	52562849	52864477	54320091	52646749	58782204	53353273	59212766
	Clearing	1921706	1919779	2291393	-792389	1586832	-1563743	-1475293

1.3.2 Evolution du clearing de la HES-S2 Santé - Social

Clearing		Réel 2005	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	B 2009	Réel 2009 provisoire	PB 2010
Genève	Contribution financière du canton à la HES-S2	19'606'208	21'713'169	23'566'917	21'005'078	21'537'408	22'917'751	22'286'156
	Subventions de la HES-S2 aux écoles genevoises pour les études principales	23'658'984	25'968'438	27'505'003	27'590'158	27'575'474	28'310'413	27'484'970
	Clearing	4'052'776	4'255'269	3'938'086	6'585'079	6'038'066	5'392'662	5'198'814
Fribourg	Contribution financière du canton à la HES-S2	12'151'641	12'669'070	13'006'609	11'797'232	12'455'337	12'728'726	13'546'746
	Subventions de la HES-S2 aux écoles fribourgeoises pour les études principales	11'210'495	11'904'117	12'205'530	12'549'912	12'692'743	12'801'422	13'081'733
	Clearing	-941'146	-764'953	-801'079	752'680	237'406	72'697	-465'013
Valais	Contribution financière du canton à la HES-S2	13'881'201	14'522'397	15'790'965	14'746'150	15'158'652	16'358'950	15'834'468
	Subventions de la HES-S2 aux écoles valaisannes pour les études principales	12'967'786	13'131'507	14'158'662	15'569'639	15'240'090	16'587'560	15'982'174
	Clearing	-913'415	-1'390'890	-1'632'303	823'488	81'438	228'610	147'706
Total ARC	Contribution financière des cantons à la HES-S2	12'555'189	13'727'729	14'710'886	13'862'597	12'807'813	14'956'047	14'214'026
	Subventions de la HES-S2 aux écoles ARC pour les études principales	5'141'290	5'529'133	6'182'154	7'106'678	6'046'929	7'424'899	7'248'000
	Clearing	-7'413'899	-8'198'596	-8'528'732	-6'755'919	-6'760'884	-7'531'148	-6'966'026
Vaud	Contribution financière du canton à la HES-S2	30'991'612	32'862'385	35'422'428	32'011'346	35'451'077	34'446'706	35'958'867
	Subventions de la HES-S2 aux écoles vaudoises pour les études principales	32'818'053	34'356'560	37'276'683	39'809'170	41'332'018	40'733'563	40'804'474
	Clearing	1'826'441	1'494'175	1'854'255	7'797'824	5'880'941	6'286'858	4'845'608

1.3.3 Evolution du clearing de la HES-S2 Musique et Arts

Clearing		Réel 2008	B 2009	Réel 2009 provisoire	PB 2010
Genève	Contribution financière du canton à la HES-S2	15'193'719	18'492'400	16'939'810	19'994'442
	Subventions de la HES-S2 aux écoles genevoises pour les études principales	27'584'441	33'116'304	31'401'492	32'881'031
	Clearing	12'390'722	14'623'904	14'461'682	12'886'589
Fribourg	Contribution financière du canton à la HES-S2	1'107'321	2'505'382	1'499'373	1'776'243
	Subventions de la HES-S2 aux écoles fribourgeoises pour les études principales	0	0	0	0
	Clearing	-1'107'321	-2'505'382	-1'499'373	-1'776'243
Valais	Contribution financière du canton à la HES-S2	1'986'288	2'607'166	2'226'090	2'722'748
	Subventions de la HES-S2 aux écoles valaisannes pour les études principales	2'336'345	2'838'603	2'521'450	3'011'400
	Clearing	350'057	231'437	295'360	288'652
Total ARC	Contribution financière des cantons à la HES-S2	1'922'281	3'085'691	2'637'401	2'674'554
	Subventions de la HES-S2 aux écoles ARC pour les études principales	0	0	0	0
	Clearing	-1'922'281	-3'085'691	-2'637'401	-2'674'554
Vaud	Contribution financière du canton à la HES-S2	8'471'719	12'328'867	10'344'441	12'832'353
	Subventions de la HES-S2 aux écoles vaudoises pour les études principales	12'069'557	18'323'705	16'494'117	18'556'980
	Clearing	3'597'838	5'994'838	6'149'676	5'724'627

1.4 Financement des écoles genevoises

1.4.1 HES-SO

1.4.1.1 Subvention de la HES-SO 2009

Ecole et filière	Nombre d'étudiants pondérés ^(*)	Subvention par étudiant (Francs)	Subvention études principales (Francs)	Subvention infrastructure (Francs)	Versement de la réserve stratégique (Francs)
Ecole d'ingénieurs de Genève					
Architecture	127	30'200	3'825'333	633'333	
Architecture Master	25	29'200	614'590	101'750	
Génie civil	60	38'800	2'328'000	300'000	
Microtechniques	82	39'300	3'202'950	407'500	
Informatique	56	31'600	1'764'333	279'167	
Génie mécanique	58	41'200	2'375'867	288'333	
Télécommunications	33	39'300	1'303'450	165'833	
Total EIG	439		15'414'523	2'175'916	2'080'372
Ecole d'ingénieurs de Lullier					
Agronomie	38	48'900	1'858'200	190'000	
Gestion de la nature	92	45'000	4'125'000	458'333	
Architecture du paysage	148	30'200	4'474'633	740'833	
Total EIL	278		10'457'833	1'389'166	603'340
Haute école de gestion					
Gestion d'entreprise	321	18'000	5'772'000	593'233	
Gestion d'entreprise en emploi	212	11'100	2'349'500	293'688	
Information documentaire	96	20'200	1'932'466	176'983	
Information documentaire à temps partiel	6	11'700	70'200	8'325	
Information documentaire Master	10	20'200	195'267	17'883	
Informatique de gestion	94	20'200	1'902'167	174'208	
Informatique de gestion à temps partiel	20	11'700	237'900	28'213	
Total HEG	758		12'459'500	1'292'533	733'261
Haute école d'arts et de design					
Architecture d'intérieur	74	33'500	2'479'000	222'000	
Design industriel et de produits (avec orientation céramique, stylisme, bijouterie)	75	31'600	2'364'733	224'500	
Communication visuelle	118	34'500	4'059'500	353'000	
Design Master	9	33'400	300'600	27'000	
Total HEAD	276		9'203'833	826'500	118'924
Total HES-SO Genève	1'751		47'535'689	5'684'115	3'535'897

(*) moyenne pondérée OFFT

1.4.1.2 Récapitulatif des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO 2009

Source de financements	EIG (Francs)	EIL (Francs)	HEG (Francs)	HEAD (Francs)	Total (Francs)	Total (en %)
HES-SO - études principales	15'414'523	10'457'833	12'459'500	9'203'833	47'535'689	64.29
HES-SO - études principales (correction année précédente)	(81'261)	(14'850)	202	(19'871)	(115'780)	(0)
HES-SO - infrastructure	2'175'916	1'389'166	1'292'533	826'500	5'684'115	7.69
HES-SO - fonds stratégiques	2'080'372	603'340	733'261	118'924	3'535'897	4.78
Total HES-SO Genève	19'589'550	12'435'489	14'485'496	10'129'386	56'639'921	76.60
contributions et subventions	1'637'890	239'163	1'084'829	12'118	2'974'000	4.02
écolages	827'082	383'491	1'997'611	296'550	3'504'734	4.74
mandats et prestations	998'465	1'487'316	2'142'496	180'856	4'809'133	6.50
produits divers	323'782	270'282	693'019	203'764	1'490'847	2.02
utilisation des provisions	409'085	22'026	5'620	7'445	444'176	0.60
Total autres revenus	4'196'304	2'402'278	5'923'575	700'733	13'222'890	17.88
Insuffisance de financement couverte par le canton /						
(Excédent) de financement	(2'004'807)	(180'938)	7'914'402	(1'648'843)	4'079'814	5.52
Total	21'781'047	14'656'829	28'323'473	9'181'276	73'942'625	100.00

1.4.1.3 Récapitulatif des sources de financement des écoles genevoises de la HES-SO 2009 en pourcent

Source de financements	EIG (en %)		EIL (en %)		HEG (en %)		HEAD (en %)		Total (en %)	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
HES-SO - études principales	70.77	74.21	71.35	76.85	43.99	74.68	100.25	90.09	64.29	77.53
HES-SO - études principales (correction année précédente)	(0.37)	-	(0.10)	-	0.00	-	(0.22)	-	(0.16)	-
HES-SO - infrastructure	9.99	10.42	9.48	10.33	4.56	7.73	9.00	8.10	7.69	9.30
HES-SO - fonds stratégiques	9.55	11.85	4.12	1.93	2.59	5.79	1.30	1.72	4.78	6.19
Total HES-SO	89.94	96.47	84.84	89.11	51.14	88.20	110.33	99.92	76.60	93.02
contributions et subventions	7.52	6.77	1.63	5.42	3.83	1.44	0.13	0.91	4.02	4.07
écolages	3.80	2.99	2.62	2.30	7.05	6.27	3.23	3.42	4.74	3.77
mandats et prestations	4.58	7.51	10.15	5.97	7.56	12.73	1.97	1.60	6.50	7.59
produits divers	1.49	4.04	1.84	2.37	2.45	2.57	2.22	2.75	2.02	3.03
utilisation des provisions	1.88	3.98	0.15	0.09	0.02	0.13	0.08	0.47	0.60	1.44
Total autres revenus	19.27	16.39	16.39	16.16	20.91	23.14	7.63	9.15	17.88	19.91
Insuffisance de financement couverte par le canton /										
(Excédent) de financement	(9.20)	(1.23)	(5.27)	27.94	(11.34)	(17.96)	(9.07)	5.52	(12.93)	
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

1.4.2 HES-S2

1.4.2.1 Subvention de la HES-S2 Santé – Social 2009

Ecole et filière	Nombre d'étudiants pondérés ⁽¹⁾	Subvention par étudiant (Francs)	Subvention études principales (Francs)	Subvention infrastructure (Francs)	Versement de la réserve stratégique (Francs)
Haute Ecole de Santé					
Soins infirmiers	343	22'700	7'774'750	633'625	
Sage-femmes	85	26'700	2'269'500	157'250	
Physiothérapie	95	22'900	2'164'050	174'825	
Diététique	89	21'100	1'867'350	163'725	
TRM	89	21'500	1'920'695	165'267	
Année préparatoire	205	-1'059	-217'064	0	
Total HEDS	905		15'779'281	1'294'691	871'357
Haute Ecole de Travail Social					
Psychomotricité	64	28'900	1'840'063	117'783	
Travail social à plein temps	314	19'300	6'066'569	581'516	
Travail social en emploi	85	16'100	1'371'237	118'169	
Travail social à temps partiel	61	17'270	1'056'406	84'869	
Total HETS	524		10'334'132	902'337	771'525
Total HES-S2 Genève	1'429		26'113'413	2'197'028	1'642'882

⁽¹⁾ moyenne pondérée OFFT

1.4.2.2 Récapitulatif des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Santé – Social 2009

Source de financements	HEDS (Francs)	HETS (Francs)	Total (Francs)	Total (en %)
HES-S2 - études principales	15'779'281	10'334'132	26'113'413	62.14
HES-S2 - études principales (correction année précédente)	179'722	-	179'722	0.43
HES-S2 - infrastructure	1'294'691	902'337	2'197'028	5.23
HES-S2 - fonds stratégiques	871'357	771'525	1'642'882	3.91
Total HES-S2	18'125'051	12'007'994	30'133'045	71.71
contributions et subventions	4'988'315	5'210'584	10'198'899	24.27
écolages	953'426	1'394'555	2'347'981	5.59
mandats et prestations	384'702	1'084'635	1'469'337	3.50
produits divers	2'233'788	380'606	2'614'394	6.22
utilisation des provisions	197'887	297'195	495'082	1.18
Total autres revenus	8'758'118	8'367'575	17'125'693	40.75
Insuffisance de financement couverte par le canton	(3'013'140)	(2'222'702)	(5'235'842)	(12.46)
Total	23'870'029	18'152'867	42'022'896	100.00

1.4.2.3 Récapitulatif des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Santé – Social 2009 en pourcent

Source de financements	HEDS (en %)		HETS (en %)		Total (en %)	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
HES-S2 - études principales	66.10	66.88	56.93	58.12	62.14	63.02
HES-S2 - études principales (correction année précédente)	0.75	-	-	-	0.43	-
HES-S2 - infrastructure	5.42	5.44	4.97	4.90	5.23	5.20
HES-S2 - fonds stratégiques	3.65	2.42	4.25	3.71	3.91	2.99
Total HES-S2	75.93	74.74	66.15	66.73	71.71	71.22
contributions et subventions	20.90	17.66	28.70	25.90	24.27	21.28
écolage	3.99	4.96	7.68	7.92	5.59	6.26
mandats et prestations	1.61	1.24	5.98	6.23	3.50	3.44
produits divers	9.36	13.87	2.10	5.15	6.22	10.03
utilisation des provisions	0.83	0.06	1.64	-	1.18	0.03
Total autres revenus	36.69	37.78	46.10	45.20	40.75	41.04
Insuffisance de financement couverte par le canton	(12.62)	(12.52)	(12.24)	(11.93)	(12.46)	(12.26)
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

1.4.3 HES-S2 Musique et Arts

1.4.3.1 Subvention de la HES-S2 Musique et arts 2009

Ecole et filière	Nombre d'étudiants pondérés (*)	Subvention par étudiant (Francs)	Subvention études principales (Francs)	Subvention infrastructure (Francs)	Versement de la réserve stratégique (Francs)
Haute école d'arts et de design - arts visuels					
Arts visuels	236	34'000	8'007'000	435'675	
Arts visuels master	53	34'000	1'790'667	97'433	
Total ESBA	288		9'797'667	533'108	189'860
Haute école de musique					
Musique	446	32'000	14'272'000	825'100	
Musique TP	1	18'800	12'533	925	
Pédagogie musicale - master	39	32'000	1'258'667	72'767	
Interprétation musicale - master	90	32'000	2'874'667	166'192	
Interprétation musicale spécialisée - master	33	32'000	1'056'000	61'050	
Interprétation musicale spécialisée EE - master	2	23'750	47'500	2'775	
Interprétation musicale spécialisée TP - master	3	18'800	50'133	3'700	
Composition et théorie musicale - master	11	32'000	346'667	20'042	
Total HEM	624		19'918'167	1'152'551	372'781
Total HES-S2 nouveaux domaines Genève	913		29'715'834	1'685'659	562'641

(*) moyenne pondérée OFFT

1.4.3.2 Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Musique et Arts 2009

Source de financements	HEAD - AV (Francs)	HEM	Total (en %)
HES-S2 ND - études principales	9'797'667	19'918'167	29'715'834
HES-S2 ND - études principales (correction année précédente)	-	6'659	6'659
HES-S2 ND - infrastructure	533'108	1'152'551	1'685'659
HES-S2 ND - fonds stratégiques	189'860	372'781	562'641
Total HES-S2 nouveaux domaines	10'520'635	21'450'158	31'970'793
contributions et subventions	171'143	952'899	1'124'042
écolages	286'050	690'923	976'973
mandats et prestations	-	231'510	231'510
produits divers	407'289	85'335	492'624
utilisation des provisions	3'025	2'169'143	2'172'168
Total autres revenus	867'507	4'129'810	4'997'317
Insuffisance de financement couverte par le canton / (Excédent) de financement	1'131'958	(1'908'884)	(776'926)
Total	12'520'100	23'671'084	36'191'184

1.4.3.3 Récapitulation des sources de financement des écoles genevoises de la HES-S2 Musique et Arts 2009 en pourcent

Source de financements	HEAD - AV (en %)		HEM (en %)		TOTAL (en %)	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
HES-S2 ND - études principales	78.26	-	84.15	-	82.11	-
HES-S2 ND - études principales (correction année précédent)	-	-	0.05	-	0.02	-
HES-S2 ND - infrastructure	4.26	-	9.21	-	4.66	-
HES-S2 ND - fonds stratégiques	1.52	-	2.98	-	1.55	-
Total HES-S2 ND	84.03	-	96.38	-	88.34	0.00
contributions et subventions	1.37	-	4.03	-	3.11	-
écolages	2.28	-	2.92	-	2.70	-
mandats et prestations	-	-	0.98	-	0.64	-
produits divers	3.25	-	0.36	-	1.36	-
utilisation des provisions	0.02	-	9.16	-	6.00	-
Total autres revenus	6.93	-	17.45	-	13.81	0.00
Insuffisance de financement couverte par le canton / (Excédent) de financement	9.04	-	(8.06)	-	(2.15)	0.00
Total	100.00	-	100.00	-	100.00	0.00

2 Comptes généraux

2.1 Effectifs étudiants 2002 à 2009

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Ecole d'ingénieurs de Genève *	431.25	487.50	502.50	500.75	467.75	424.50	407.65	439.50
Ecole d'ingénieurs de Lullier *	228.75	278.00	330.25	378.75	374.25	344.00	298.85	277.83
Haute école de gestion *	411.50	457.25	492.50	581.75	634.25	697.50	723.50	758.17
Haute école d'art et design *	148.75	178.00	210.25	230.75	250.50	250.25	258.20	275.50
Total HES-SO	1'220.25	1'400.75	1'535.50	1'692.00	1'726.75	1'716.25	1'688.20	1'751.00
Haute école de santé *	438.00	436.25	468.25	515.75	603.00	659.00	664.70	699.83
Haute école de travail social *	389.00	398.25	452.00	476.50	481.75	496.50	508.85	524.33
Total HES-S2 Santé - Social	827.00	834.50	920.25	992.25	1'084.75	1'155.50	1'173.55	1'224.16
Ecole supérieure des arts et de design - AV **	306.00	334.00	331.00	340.00	327.00	264.00	262.50	288.17
Haute école de musique	-	-	-	-	-	-	-	607.00
Total HES-S2 Musique et Arts	306.00	334.00	331.00	340.00	327.00	264.00	262.50	895.17
TOTAL HES-SO / HES-S2 Santé - Social / HES-S2 Musique et Arts ***	2'353.25	2'569.25	2'786.75	3'024.25	3'138.50	3'135.75	3'124.25	3'870.33

* moyenne pondérée OFFT

** effectifs en EPT et, à partir de 2007, moyenne pondérée OFFT

*** de 2002 à 2006, les étudiants HES-S2 Musique et Arts sont comptés en EPT dans le total

2.2 Chiffres clés

2.2.1 Haute École de Genève : écoles de la HES-SO

	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Étudiant-e-s (*)	1751.00	1'688.20	1'716.25	1'726.75	1'692.00	210.25
Postes d'enseignant-e-s (**)	175.185	170.402	169.970	178.450	182.445	23.862
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	10.00	9.91	10.10	9.68	9.27	8.81
Postes d'assistant-e-s (**)	112.650	96.437	86.824	89.868	92.101	15.500
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	15.54	17.51	19.77	19.21	18.37	13.56
Postes administratifs et techniques (**)	87.025	92.175	89.513	93.058	92.362	12.413
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'administratifs et techniques	20.12	18.32	19.17	18.56	18.32	16.94
Total des coûts salariaux	60'268'380	56'208'386	54'622'045	55'175'911	55'950'463	55'266'312
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	23'128'732	21'232'845	21'544'935	20'880'068	21'511'546	18'836'832
Total des frais directs	83'397'112	77'441'231	76'166'980	76'055'979	77'462'009	74'103'144
Total des frais directs par étudiant-e	47'628	45'872	44'380	44'046	45'781	48'244
Financement hes-so, forfaits étudiants	47'419'908	51'717'311	53'339'780	54'880'334	55'463'950	54'292'490
Financement hes-so par étudiant-e	27'082	30'635	31'079	31'782	32'780	35'347
Financement des fonds stratégiques hes-so	3'535'897	3'685'740	4'723'882	3'532'945	3'813'340	4'039'938
Autres produits	28'935'930	21'079'902	22'513'655	20'600'556	19'944'009	19'425'571
Total des produits	82'591'692	78'930'817	80'577'317	79'013'835	79'221'299	77'757'999
(Insuffisance) / Excédent de financement	(805'420)	1'489'586	4'410'337	2'957'856	1'759'290	3'654'855

(*) moyenne pondérée OFFT

(**) moyenne annuelle

2.2.2 Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Santé – Social

	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Étudiant-e-s (*)	1224.16	1'173.55	1'155.50	1'084.75	992.25	920.25
Postes d'enseignant-e-s (**)	119.92	119.169	118.710	118.518	120.103	121.597
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	10.21	9.85	9.73	9.15	8.26	7.57
Postes d'assistants (**)	13.400	17.450	18.396	12.788	5.950	1.942
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	91.36	67.25	62.81	84.83	166.76	473.87
Postes administratifs et techniques (**)	54.700	54.716	53.983	55.575	55.966	56.208
Nombre d'étudiant-e-s par postes d'admin.	22.38	21.45	21.40	19.52	17.73	16.37
Total des coûts salariaux	34015054	32015047	32620270	29741851	28839216	27600580
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	13'306'870	12'841'425	13'352'813	12'317'159	15'371'689	13'495'345
Total des frais directs	47'321'924	44'856'472	45'973'083	42'059'010	44'210'905	41'095'925
Total des frais directs par étudiant-e	38'657	38'223	39'786	38'773	44'556	44'657
Financement HES-S2, forfaits étudiants	26'293'106	27'541'364	27'505'004	25'792'371	23'657'339	21'852'747
Financement HES-S2 par étudiant-e	21'478	23'468	23'804	23'777	23'842	23'747
Financement des fonds stratégiques HES-S2	1642882	1'206'268	769'414	574'624	643'393	185'797
Autres produits	2'1964'383	18'342'891	18'613'400	16'668'141	16'838'153	19'057'381
Total des produits	49'900'371	47'090'523	46'887'818	43'035'136	41'138'885	41'095'925
(Insuffisance) / Excédent de financement	2578'447	2'234'051	914'735	976'126	(307'2000)	0

(*) moyenne pondérée OFFT

(**) moyenne annuelle

2.2.3 Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Musique et Arts

	2009	2008	2007
Etudiant-e-s (*)	895.17	262.50	264.00
Postes d'enseignant-e-s (**)	95.100	28.84	29.638
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	9.41	9.10	8.91
Postes d'assistants (**)	26.650	13.046	12.354
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	33.59	20.12	21.37
Postes administratifs et techniques (**)	22.425	13.892	13.322
Nombre d'étudiant-e-s par postes d'admin.	39.92	18.90	19.82
Total des coûts salariaux	25'252'697	8'554'482	8'164'981
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	14'222'450	4'126'556	4'463'935
Total des frais directs	39'475'147	12'681'038	12'628'916
Total des frais directs par étudiant-e	44'098	48'308.72	47'836.80
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2 ND	29'709'174	11'509'179	12'713'009
Subvention HES par étudiant-e	33'188	43'844.49	48'155.34
Subvention des fonds stratégiques HES-S2 ND	562'641	-	-
Autres produits	8'347'020	868'066	972'336
Total des produits	38'618'835	12'377'245	13'685'345
(Insuffisance) / Excédent de financement	(856'312)	(303'793)	1'056'429

(*) moyenne pondérée OFFT

(**) moyenne annuelle

2.3 Comptes de la HES-SO au 31 décembre 2009

2.3.1 Haute École de Genève : écoles de la HES-SO

HES-SO Genève
(selon ligne budgétaire du DIP)

Rapport de l'organe de révision
au Département de l'Instruction
Publique (DIP)
Comptes annuels 2009

KPMG SA
Audit
14, Chemin De-Normandie
CH-1206 Genève

Case postale 449
CH-1211 Genève 12

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Département de l'Instruction Publique (DIP) relatif à la

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil HES et de la Direction générale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil HES et à la Direction générale de la HES-SO Genève. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil HES et la Direction générale sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'aux règlements de la HES-SO Genève.

*HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Département de l'Instruction Publique (DIP)*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le processus de mise en œuvre du système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale pour l'établissement des comptes annuels n'était pas achevé au 31 décembre 2009. La documentation des contrôles au niveau de la direction ainsi que de certains processus est en cours de finalisation.

Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale.

KPMG SA



Beat Doerig
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Françoise Chemin
Expert-réviseur

Genève, le 10 mai 2010

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	3'817'897	12'003'850
Débiteurs envers des tiers	5	3'119'370	1'903'803
Comptes courants et parties liées	6	50'459'352	13'743'045
Stocks de métaux précieux		46'380	17'609
Subvention à recevoir pour projets Ra&d		1'243'981	1'522'877
Actifs transitoires	7	2'157'898	211'009
Total actifs circulants		60'844'878	29'402'193
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		15'771	8'717
Immobilisations corporelles	8	8'532'312	9'581'563
Total actifs immobilisés		8'548'083	9'590'280
TOTAL ACTIF		69'392'961	38'992'473

PASSIF	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		918'085	1'144'870
Dettes envers des tiers	-		484'382
Dettes envers des parties liées	6	32'709'327	4'587'565
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		2'600'485	2'324'665
Passifs transitoires	9	13'939'145	9'566'626
Total fonds étrangers à court terme		50'167'042	18'108'108
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	5'010'365	5'322'680
Fonds de tiers affectés	11	689'401	752'736
Total fonds étrangers à long terme		5'699'766	6'075'416
Fonds propres			
Réserves affectées		915'000	-
Réserves		13'416'573	13'317'308
(Perte) / bénéfice de l'exercice (yc ESIG pour 2008)		(805'420)	1'491'641
Total fonds propres		13'526'153	14'808'949
TOTAL PASSIF		69'392'961	38'992'473

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Note	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Subventions			
Subventions	12	70'048'137	67'438'287
Total subventions		70'048'137	67'438'287
Produits			
Ecolages		3'504'734	2'247'206
Mandats et prestations de services		4'429'231	4'507'203
Refacturation des charges communes HES-SO Genève		2'461'000	1'767'000
Produits financiers		21'472	24'421
Autres produits	13	1'539'736	1'937'045
Utilisation des provisions	10	479'816	933'533
Utilisation de fonds de tiers	11	107'565	76'122
Total produits		12'543'555	11'492'530
TOTAL REVENUS	16	82'591'692	78'930'817
CHARGES	Note	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Charges de personnel	14	60'268'380	56'208'387
Charges de biens, services et marchandises	15	10'870'758	10'797'409
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		409'083	444'525
Charges d'infrastructures		9'890'103	9'070'042
Frais financiers		14'960	20'134
Amortissements	8	1'147'707	114'406
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	110'295	38'951
Attribution aux provisions	10	622'761	671'256
Attribution de fonds de tiers	11	63'065	76'122
TOTAL CHARGES	16	83'397'112	77'441'232
(Pertes) / bénéfice de l'exercice		(805'420)	1'489'585

Tableau de variation des fonds propres

	Réserves affectées	Réserves	Réserve ESIG	Bénéfice / (perte) de l'exercice	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2007*	-	14'122'393	(16'089)	4'410'337	18'516'641
Attribution résultat 2007		275'941	16'089	(1'522'238)	(1'230'208)
Remboursement résultat 2007				(2'888'099)	(2'888'099)
Dissolution de réserve		(1'081'026)			(1'081'026)
Résultat de l'exercice			2'056	1'489'585	1'491'641
Au 31 décembre 2008*	-	13'317'308	2'056	1'489'585	14'808'949
Attribution résultat 2008					
Attribution réserves	915'000	143'765		(1'058'765)	0
Remboursement résultat 2008			(2'056)	(430'820)	(432'876)
Dissolution / utilisation de réserve		(44'500)			(44'500)
Résultat de l'exercice				(805'420)	(805'420)
Au 31 décembre 2009	915'000	13'416'573	-	(805'420)	13'526'153

* Retraité de l'impact du passage aux normes IPSAS Dico-GE pour les comptes 2009

Les réserves sont créées par la thésaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2009	2008
	CHF	"retraité" CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	(805'420)	1'491'641
Amortissements	950'796	114'406
Attributions aux provisions	622'761	671'256
Dissolutions de provisions	(479'816)	(933'533)
Attributions aux fonds	63'065	76'122
Dissolutions de fonds	(107'565)	(76'122)
Capacité d'autofinancement	243'821	1'343'770
Variation débiteurs	(1'215'567)	166'387
Variation autres débiteurs	-	35'000
Variation stocks	(28'771)	93'928
Variation actifs transitoires	(1'946'889)	216'458
Variation créanciers	(226'785)	(106'722)
Variation passifs transitoires	4372'519	(1'307'091)
Variation provisions	(410'760)	669'939
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	787'568	1'111'669
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	125'250	-
Ventes d'immobilisations corporelles	(26'795)	-
Achats autres actifs financiers	(7'054)	(56)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	91'401	(56)
Activités de financement		
Variation des débiteurs envers des parties liées	(36'716'307)	5'283'073
Variation des dettes envers des tiers	(484'382)	484'382
Variation des dettes envers des parties liées	28'121'762	4'319'191
Consommation de fonds tiers affectés	(63'335)	(70'338)
Remboursement résultat de l'exercice 2009 / 2008	(477'376)	(4'118'308)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	275'820	(124'692)
Subvention à recevoir pour projets Ra&d	278'896	(225'006)
Flux de trésorerie des activités de financement	(9'064'922)	5'548'302
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(8'185'953)	6'659'915
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	3'817'897	12'003'850
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	12'003'850	5'343'935
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(8'185'953)	6'659'915

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève	2009	2008
HEPIA, site de Genève (anciennement EIG)	intégrée	intégrée
HEPIA, site de Lullier (anciennement EIL)	intégrée	intégrée
Haute école de gestion de Genève (HEG)	intégrée	intégrée
Haute école d'arts appliqués et de design (anciennement HEAA)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HES-SO sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permet la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". C'est donc la première année que la HES-SO propose des états financiers répondant intégralement aux directives d'implémentation des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS et en fonction des directives d'application arrêtée par le Conseil d'Etat (DICO-GE). C'est pourquoi l'application pour la première année en 2009 du référentiel IPSAS DICO-GE a pour impact un changement de présentation sur les éléments 2008. Il est à noter qu'en conformité avec la directive DICO-GE 11 relative aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la norme Swiss GAAP RPC 16 s'applique. En effet, les normes IPSAS en la matière ne prennent pas en considération les spécificités du modèle suisse de financement des caisses publiques de prévoyance en capitalisation partielle. La nécessité d'enregistrer une provision est affaire de jugement fondé sur les informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et des rapports d'experts indépendants. Cette décision est du ressort de l'Etat de Genève. Par ailleurs, les informations sectorielles décrites dans la directive DICO-GE 4 font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF).

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évaluée à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

	Nature des relations	Type d'opérations survenues
a) Entités contrôlées: - HEPIA, site Genève - HEPIA, site Lullier - Haute école de gestion de Genève (HEG) - Haute école d'arts appliqués de Genève (HEAA)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) Entité qui contrôle la HES-SO Genève: - Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

3.9 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les fonds alloués par des tiers avec conditions font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les fonds propres affectés (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les fonds propres libres sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

3.13.1 Subventions sous forme de prestations en nature

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrés selon le principe de la comptabilité d'exercice à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2010.

3.16 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

3.16.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.17 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.18 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.19 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques sera élaborée et proposée pour approbation au Conseil HES.

4 Liquidités et équivalents de liquidités	2009 CHF	2008 CHF
Avoirs en caisse	52'165	102'765
Avoirs bancaires et postaux	3'765'732	11'901'085
Liquidités et équivalents de liquidités	3'817'897	12'003'850

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs	2009 CHF	2008 CHF
Débiteurs envers des tiers	3'365'709	2'064'029
Provision pour pertes sur débiteurs	(246'339)	(160'227)
Débiteurs	3'119'370	1'903'802

Durant l'exercice 2009, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 24'183.- Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

Provision spécifique déterminée sur la base de critères tels que :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Provision spécifique pour pertes sur débiteurs	(246'339)	(160'227)
---	------------------	------------------

6 Comptes courants et parties liées

2009
CHF

2008
CHF

Compte courant Etat de Genève - Liquidités	1'983'508 *	-
Compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève	6'917'296	7'620'879
Compte courant Etat de Genève - ESIG	607'455	-
Compte courant Etat de Genève - HEAD AV	-	484'382
Compte courant Etat de Genève - HEM	150'000	-
Compte courant Etat de Genève - HES-S2	5'613'643	-
Comptes courants inter-école HEAD D-HEAD AV	18'771'345	-
Comptes courants inter-école HEM	5'654'954	1'089'848
Comptes courants inter-école HEAD AV-HEAD D	9'128'426	-
Comptes courants inter-école HES-S2	1'632'725	3'497'718
Comptes courants actifs	50'459'352	12'692'827
Compte courant inter-école SO	32'582'354	-
Dettes à l'Etat	126'973	-
Comptes courants HEM	-	1'089'847
Comptes courants S2	-	3'497'718
Comptes courants passifs	32'709'327	4'587'565

* En 2008, 3'983'508 CHF étaient inclus dans le total compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève mais auraient dû être différenciés dans la rubrique "Compte courant Etat de Genève - Liquidités"

7 Actifs transitoires

2009
CHF

2008
CHF

Produits à recevoir de la HES-SO	1'115'969	14'379
Impôt anticipé à récupérer	1'344	14'349
Autres actifs transitoires	1'040'585	182'280
Actifs transitoires	2'157'898	211'008

8 Immobilisations corporelles

2009	Informatique	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	Appareils scientifiques	Machines et gros outillages	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.09	458'947	993'268	4'578'145	5'763'480	11'793'839
Entrées	125'250				125'250
Sorties				(26'795)	(26'795)
Transferts					-
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	584'197	993'268	4'578'145	5'736'685	11'892'295
Amortissements cumulés					
Au 01.01.09	(458'947)	(704'292)	(591'764)	(457'273)	(2'212'276)
Pertes et transferts sur amortissements					
Amort. année par cpte de résultat					
Sous-total					
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)					
Sorties					-
Mouvements Fonds Amortissements	(22'571)	(76'100)	(591'764)	(457'273)	(1'147'708)
Amortissements cumulés au 31.12.2009	(481'517)	(780'392)	(1'183'528)	(914'546)	(3'359'984)
Valeur nette au 01.01.2009	-0	288'975	3'986'381	5'306'207	9'581'563
Valeur nette au 31.12.2009	102'680	212'876	3'394'617	4'822'139	8'532'312
2008	Informatique	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	Appareils scientifiques	Machines et gros outillages	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.08	458'947	993'268	4'578'145	5'763'480	11'793'839
Entrées					-
Sorties					-
Transferts					-
Valeur d'acquisition au 31.12.2008	458'947	993'268	4'578'145	5'763'480	11'793'839
Amortissements cumulés					
Au 01.01.08	(399'787)	(617'737)	-	-	(1'017'524)
Pertes et transferts sur amortissements					
Amort. année par cpte de résultat					
Sous-total					
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)					
Sorties					-
Mouvements Fonds Amortissements	(59'160)	(86'555)	(591'764)	(457'273)	(1'194'752)
Amortissements cumulés au 31.12.2008	(458'947)	(704'292)	(591'764)	(457'273)	(2'212'276)
Valeur nette au 01.01.2008	59'160	375'530	4'578'145	5'763'480	10'776'315
Valeur nette au 31.12.2008	-0	288'975	3'986'381	5'306'207	9'581'563

La valeur d'assurance des immobilisations corporelles est déterminée par les services d'assurances de l'Etat de Genève pour l'ensemble du DIP. Dans l'état actuel des informations disponibles, la valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles ne peut pas être déterminée de façon suffisamment fiable concernant la HES-SO Genève seule.

9 Passifs transitoires	2009	2008
	CHF	CHF
Subventions reçues d'avance de la HES-SO	12'644'989	6'818'381
Subventions à rembourser à la HES-SO	-	370'352
Taxes scolaires reçues d'avance	299'325	-
Divers produits reçus d'avance	-	467'100
Charges à payer	325'415	506'778
TVA nette à payer	102'484	87'893
Salaires et indemnités à payer	126'560	1'016'453
Provision pour vacances non prises	396'227	271'583
Provision pour heures supplémentaires non prises	44'145	28'084
Passifs transitoires à court terme	13'939'145	9'566'624

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions	Etat des	Constitutions de	Utilisations des	Dissolutions des	Augmentations au	Etat des
	provisions au	provisions au	provisions au	provisions au	cours de l'exercice	provisions au
	01.01.2009	cours de l'exercice	cours de l'exercice	cours de l'exercice	due à l'actualisation	31.12.2009
Provision pour rattrapage PPI	1'311'159	104'601	(22'026)			1'393'734
Provision diverses DG (salaire 08)	43'000	11'000		(43'000)		11'000
Provision pour restructuration	1'904'000		(409'085)			1'494'915
Provision pour pénalités OFFT	259'330	359'880				619'210
Provision pour litiges	125'000					125'000
Provision PLEND	1'680'191	432'993	(746'678)			1'366'506
Total des provisions	5'322'680	908'474	(1'177'789)	(43'000)	0	5'010'365

Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

Provision pour restructuration

Cette provision concerne le projet de fusion entre l'EIG et l'EIL. Ce projet est financé à moitié par l'OFFT et à moitié par la HES.

Provision pour pénalités OFFT

En application du principe de prudence, une provision pour pénalités OFFT a été comptabilisée pour l'EIG en raison de ses filières "Télécommunications" et "Informatique" qui apparaissent comme sous-critique selon les standards de l'OFFT.

Provision pour litiges

Cette provision concerne un litige entre un professeur et une école HES.

Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'280 en 2009 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 55 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants dus au 31.01.2010 sont provisionnés.

11 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2009	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2009
Fonds de transfert de technologie	428'367	-	(17'355)	411'012
Autres fonds et dépôts	324'368	217'948	(263'924)	278'392
Total fonds de tiers affectés	752'735	217'948	(281'279)	689'404

12 Subventions

	2009	2009 Budget ("non audité")	2008
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiant)	47419'909	48'683'458	46'118'392
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	5'668'002	5'792'471	5'542'102
Subventions des fonds stratégiques HES-SO	3'532'898	3'960'000	3'722'634
Autres subventions reçues	3'153'402	2'750'000	2'543'184
Subventions de fonctionnement	59'774'211	61'185'929	57'926'312
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	10'273'925	-	9'511'974
Subventions en nature	10'273'925	-	9'511'974
Total subventions	70'048'137	61'185'929	67'438'286

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2009.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leurs sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS; OFFT; CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

13 Autres produits	2009	2008
	CHF	CHF
Revenus divers	73'279	27'184
Vente fournitures diverses	253'669	250'453
Remboursements divers	799'973	595'157
Produits exceptionnels	412'815	1'064'251
Autres produits	1'539'736	1'937'045
14 Charges de personnel	2009	2008
	CHF	CHF
Corps professoral	30'949'774	30'776'345
Corps intermédiaire	10'124'367	8'535'913
Personnel administratif et technique	15'753'942	13'955'499
Vacataires	3'202'022	2'742'579
Frais formation professionnelle	238'275	198'051
Total charges de personnel	60'268'380	56'208'387

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-SO Genève bénéficie du travail de ses employés.

L'importante augmentation de la masse salariale entre les années 2008 et 2009 est notamment due à l'introduction d'un 13ème salaire qui remplace la prime de fidélité, au déplafonnement des annuités à l'engagement (précédemment annuité 10 maximum à l'entrée en fonction) ainsi qu'à l'introduction d'une prime pour les hauts fonctionnaires (classe 27 et plus) correspondant à 8.33% du salaire brut.

Les engagements de La HES-SO Genève envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels. L'existence d'un engagement économique de la HES-SO Genève au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HES-SO Genève a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts" en cours de discussion aux Chambres fédérales.

Au 31.12.2009, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

15 Contrats de location

Contrats de location-financement

Aucun contrat de location actuel ne remplit les critères d'un contrat de location-financement.

Contrats de location simple

Contrat de location de photocopieuses:

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2009	à 1 an:	80'143
	2 à 5 ans (inclus):	113'810
	à plus de 5 ans:	-
	Total	193'953

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2009	2008
	CHF	CHF
	384'224	324'602

Le paiement de location sur l'année 2009 comprend les comptes de location photocopieuses, location audio-visuels, matériels et machines, matériel informatique, véhicules ainsi que des locations diverses.

16 Comparaison avec le budget 2009

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2009	2009 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	70'048'137	61'185'929
Total subventions		70'048'137	61'185'929
Produits			
Ecolages		3'504'734	2'307'050
Mandats et prestations de services		4'429'231	4'090'000
Refacturation des charges communes HES-SO Genève		2'461'000	2'469'000
Produits financiers		21'472	-
Autres produits	13	1'539'736	1'150'000
Utilisation des provisions	10	479'816	-
Utilisation de fonds de tiers		107'565	-
Total produits		12'543'555	10'016'050
Total revenus		82'591'692	71'201'979
Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	60'268'380	60'858'706
Charges de biens, services et marchandises	15	10'870'758	9'522'044
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		409'083	-
Charges d'infrastructures		9'890'103	-
Frais financiers		14'960	-
Amortissements	8	1'147'707	279'000
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	110'295	-
Attribution aux provisions	10	622'761	384'000
Attribution de fonds de tiers		63'065	-
Total charges		83'397'112	71'043'750
(Perte) / bénéfice d'exercice		(805'420)	158'229

2.3.2 Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Santé - Social

HES-S2 Genève
(selon ligne budgétaire du DIP)

Rapport de l'organe de révision
au Département de l'Instruction
Publique (DIP)
Comptes annuels 2009

KPMG SA
Audit
14, Chemin De-Normandie
CH-1206 Genève

Case postale 449
CH-1211 Genève 12

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Département de l'Instruction Publique (DIP) relatif à la

HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire du DIP)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire du DIP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil HES et de la Direction générale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil HES et à la Direction générale de la HES-SO Genève. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil HES et la Direction générale sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'aux règlements de la HES-SO Genève.

*HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire du DIP)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Département de l'Instruction Publique (DIP)*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le processus de mise en œuvre du système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale pour l'établissement des comptes annuels n'était pas achevé au 31 décembre 2009. La documentation des contrôles au niveau de la direction ainsi que de certains processus est en cours de finalisation.

Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale.

KPMG SA



Beat Doerig
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Françoise Chemin
Expert-réviseur

Genève, le 10 mai 2010

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	2'463'108	1'861'839
Débiteurs envers des tiers	5	840'950	881'462
Comptes courants et parties liées	6	6'519'458	5'701'030
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		58'000	-
Actifs transitoires	7	650'363	632'910
Total actifs circulants		10'531'879	9'077'241
Actifs immobilisés			
Titres	3.9.1	5'440'859	5'399'640
Immobilisations corporelles	8	13'595'786	14'140'960
Total actifs immobilisés		19'036'645	19'540'600
TOTAL ACTIF		29'568'524	28'617'841

PASSIF	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		379'840	285'274
Dettes envers des parties liées	6	-	1'083'977
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		67'499	112'269
Passifs transitoires	9	1'387'911	1'780'091
Emprunt hypothécaire	11	215'516	215'516
Total fonds étrangers à court terme		2'050'766	3'477'127
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	1'524'402	1'920'980
Emprunt hypothécaire	11	10'462'487	10'678'003
Fonds de tiers affectés	12	6'254'797	6'088'613
Total fonds étrangers à long terme		18'241'686	18'687'596
Fonds propres			
Capital de dotation		4'150'000	4'150'000
Réserves affectées		710'000	-
Réserves		1'837'623	1'732'021
Perte reportée		-	(1'662'954)
Bénéfice de l'exercice		2'578'449	2'234'051
Total fonds propres		9'276'072	6'453'118
TOTAL PASSIF		29'568'524	28'617'841

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Subventions			
Subventions	13	42'218'775	39'073'495
Total subventions		42'218'775	39'073'495
Produits			
Ecolages		2'347'982	2'680'636
Mandats et prestations de services		1'340'495	1'274'113
Contributions de stage		948'140	816'040
Produits financiers		1'983	4'892
Autres produits	14	1'664'272	3'228'131
Dissolution des provisions		495'082	13'216
Total produits		6'797'954	8'017'028
TOTAL REVENUS	17	49'016'729	47'090'523
CHARGES			
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	33'015'054	32'015'047
Charges de biens, services et marchandises	16	3'778'263	3'604'538
Part des charges communes HES-SO Genève		1'314'000	1'296'000
Indemnité de stage		3'295'600	3'125'600
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		285'996	299'801
Charges d'infrastructures		3'254'427	3'213'226
Frais financiers		504'346	446'504
Amortissements	8	545'174	566'338
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		7'727	7'826
Attribution aux provisions		437'694	281'592
TOTAL CHARGES	17	46'438'280	44'856'472
Bénéfice de l'exercice		2'578'449	2'234'051

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves affectées	Réserves	Perte reportée	Bénéfice de l'exercice	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2007*	4'150'000	-	1'747'658	(2'303'173)	914'735	4'509'220
Attribution résultat 2007				640'219	(640'219)	-
Remboursement résultat 2007					(274'516)	(274'516)
Dissolution de réserve						-
Résultat de l'exercice			(15'637)		2'234'051	2'218'414
Au 31 décembre 2008*	4'150'000	-	1'732'021	(1'662'954)	2'234'051	6'453'118
Attribution résultat 2008				1'662'954	(1'662'954)	-
Remboursement résultat 2008					244'505	244'505
Attribution réserve		710'000	105'601		(815'601)	-
Résultat de l'exercice					2'578'449	2'578'449
Au 31 décembre 2009	4'150'000	710'000	1'837'622	-	2'578'450	9'276'072

* Retraité de l'impact du passage aux normes IPSAS Dico-GE pour les comptes 2009

Les réserves sont créées par la thésaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2009	2008
	CHF	"retraité" CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	2'578'449	2'234'051
Amortissements	545'174	566'337
Attributions aux provisions	445'421	289'418
Dissolutions de provisions	(495'082)	(13'216)
Capacité d'autofinancement	3'073'962	3'076'590
Activités d'investissement		
Variation débiteurs	(785'642)	(1'414'238)
Variation des titres	(41'219)	697'568
Variation actifs transitoires	(17'453)	154'210
Variation créanciers	94'566	(22'908)
Variation passifs transitoires	(392'180)	176'741
Variation provisions	(339'190)	(38'883)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	1'592'843	2'629'080
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	-	-
Ventes d'immobilisations corporelles	-	-
Achats autres actifs financiers	-	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-	-
Activités de financement		
Remboursement dettes envers des parties liées	(1'083'977)	(1'518'055)
Consommation des fonds de tiers affectés	166'184	(339'339)
Consommation des fonds propres affectés	710'000	5'838
Remboursement résultat de l'exercice 2009 / 2008	(465'495)	(274'516)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	(44'770)	33'541
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	(58'000)	0
Remboursements emprunts hypothécaires	(215'516)	(226'400)
Flux de trésorerie des activités de financement	(991'574)	(2'318'931)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	601'269	310'149
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	2'463'108	1'861'839
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	1'861'839	1'551'690
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	601'269	310'149

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômés.

La Direction générale de la HES-SO Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2)	2009	2008
Haute école de travail social (HETS)	intégrée	intégrée
Haute école de santé (HEdS)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HES-S2 Santé - Social sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permet la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". C'est donc la première année que la HES-S2 Santé - Social propose des états financiers répondant intégralement aux directives d'implémentation des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS et en fonction des directives d'application arrêtée par le Conseil d'Etat (DICO-GE). C'est pourquoi l'application pour la première année en 2009 du référentiel IPSAS DICO-GE a pour impact un changement de présentation sur les éléments 2008. Il est à noter qu'en conformité avec la directive DICO-GE 11 relative aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la norme Swiss GAAP RPC 16 s'applique. En effet, les normes IPSAS en la matière ne prennent pas en considération les spécificités du modèle suisse de financement des caisses publiques de prévoyance en capitalisation partielle. La nécessité d'enregistrer une provision est affaire de jugement fondé sur les informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et des rapports d'experts indépendants. Cette décision est du ressort de l'Etat de Genève. Par ailleurs, les informations sectorielles décrites dans la directive DICO-GE 4 font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF).

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires et postaux. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évaluée à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) Entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations surve
- Haute école de travail social (HETS) - Haute école de santé (HEdS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) Entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant DIP - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEdS, l'HETS et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-S2 Genève, alors que dans ceux de la Fondation HEG et autres écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés aux encaissements par avance ou aux charges à payer sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Dans le cadre de travaux en cours de projets Ra&D, il faut comprendre que la valeur nette de réalisation correspond aux coûts des projets spécifiques, déduits des versements d'acomptes reçus avant la date de clôture.

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives OFFT. Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées dès qu'elles sont constatées. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de titres et de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.9.1 Titres

Les titres sont des titres de placement constitués d'actifs cotés. Ils sont inscrits à l'actif à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur entre deux clôtures est reconnue dans le compte de résultat tout comme les gains et pertes lors de cession des titres.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont initialement évalués à leur juste valeur et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et la liquidation ou le rachat d'emprunts est comptabilisée sur la durée de vie des emprunts.

3.13 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les fonds alloués par des tiers avec conditions font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les fonds propres affectés (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les fonds propres libres sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.14 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

3.14.1 Subventions sous forme de prestations en nature

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.15 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.16 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2010.

3.17 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3.18 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location

3.18.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.19 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.20 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.21 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-S2 Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques sera élaborée et proposée pour approbation au Conseil HES.

4 Liquidités et équivalents de liquidités	2009 CHF	2008 CHF
Avoirs en caisse	40'646	41'575
Avoirs bancaires et postaux	2'354'738	1'727'471
Avoirs Fonds Vergottis	67'724	92'793
Liquidités et équivalents de liquidités	2'463'108	1'861'839

Les avoires bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs	2009 CHF	2008 CHF
Débiteurs envers des tiers	871'377	919'137
Provision pour pertes sur débiteurs	(30'427)	(37'675)
Débiteurs	840'950	881'462

Durant l'exercice 2009, il n'y a pas eu de pertes sur débiteurs

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

Provision spécifique déterminée sur la base de critères tels que: ▲

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Provision spécifique pour pertes sur débiteurs	(30'427)	(37'675)
---	-----------------	-----------------

6 Comptes courants et parties liées

2009
CHF

2008
CHF

Compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève	1'969'775	514'857
Comptes courants HES-SO	4'541'577	5'180'741
Comptes courants HEAA	3'215	2'379
Comptes courants HEAD-AV	3'125	2'159
Comptes courants HEM	1'766	894
Comptes courants actifs	6'519'458	5'701'030
Compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève	-	1'083'977
Comptes courants passifs	-	1'083'977

7 Actifs transitoires

2009
CHF

2008
CHF

Produits à recevoir de la HES-S2	-	27'820
Impôt anticipé à récupérer	4'776	3'531
Autres actifs transitoires	636'894	592'866
Transitoires fonds Vergottis	8'693	8'693
Actifs transitoires	650'363	632'910

8 Immobilisations corporelles

2009	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	App. Scient.	Mach. et gros outill.	Immeuble Pré-Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition							
Au 01.01.09	1'293'233	1'047'590	-		11'346'340	2'750'000	16'437'163
Entrées							-
Sorties							-
Transferts							-
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	1'293'233	1'047'590	-		11'346'340	2'750'000	16'437'163
Amortissements cumulés							
Au 01.01.09	(1'098'232)	(517'184)	-		(680'781)	0	(2'296'197)
Pertes et transferts sur amortissements	(195'000)	(123'252)	-				(318'252)
Amort. année par cpte de résultat							-
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)	(195'000)	(123'252)	-				(318'252)
Sorties	-	-	-				-
Mouvements Fonds Amortissements	(195'000)	(123'252)	-		(226'927)	-	(545'179)
Amortissements cumulés au 31.12.2009	(1'293'232)	(640'436)	-		(907'708)	-	(2'841'376)
Valeur nette au 01.01.2009	195'000	530'406	-		10'665'559	2'750'000	14'140'965
Valeur nette au 31.12.2009	0	407'154	-		10'438'632	2'750'000	13'595'787
2008	Informatique	Machines et mat. audiovisuel	Matér iel et Mobil ier		Immeuble Pré-Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition							
Au 01.01.08	1'293'233	1'047'590	-		11'346'340	2'750'000	16'437'163
Entrées							-
Sorties							-
Transferts							-
Valeur d'acquisition au 31.12.2008	1'293'233	1'047'590	-		11'346'340	2'750'000	16'437'163
Amortissements cumulés							
Au 01.01.08	(888'319)	(387'691)	-		(453'854)	-	(1'729'865)
Pertes et transferts sur amortissements	(209'913)	(129'492)	-				(339'406)
Amort. année par cpte de résultat							-
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)	(209'913)	(129'492)	-				(339'406)
Sorties	-	-	-				-
Mouvements Fonds Amortissements	(209'913)	(129'492)	-		(226'927)	-	(566'333)
Amortissements cumulés au 31.12.2008	(1'098'232)	(517'184)	-		(680'781)	-	(2'296'197)
Valeur nette au 01.01.2008	404'914	659'898	-		10'892'486	2'750'000	14'707'298
Valeur nette au 31.12.2008	195'000	530'406	-		10'665'559	2'750'000	14'140'965

La valeur d'assurance des immobilisations corporelles est déterminée par les services d'assurances de l'Etat de Genève pour l'ensemble du DIP. Dans l'état actuel des informations disponibles, la valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles ne peut pas être déterminée de façon suffisamment fiable concernant la HES-SO Genève seule.

9 Passifs transitoires

2009
CHF

2008
CHF

Taxes scolaires reçues d'avance	644'001	751'029
Divers produits reçus d'avance	25'230	23'950
Charges à payer	100'280	115'784
Salaires et indemnités à payer	606'756	850'465
Passifs transitoires sur les titres	-	1'500
Provision vacances non prises	11'643	37'363
Passifs transitoires à court terme	1'387'910	1'780'091

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions S2	Etat des provisions au 01.01.2009	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice due à l'actualisation	Etat des provisions au 31.12.2009
Provision pour rattrapage PPI	690'206	74'322	(129'608)			634'920
Provision pour pénalités OFFT	121'715	106'872	(68'279)			160'308
Provision plend	1'109'058	95'916	(475'801)			729'173
Total des provisions	1'920'979	277'110	(673'688)	-	-	1'524'401

Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

Provision pour pénalités OFFT

En application du principe de prudence, une provision pour pénalités OFFT a été comptabilisée pour l'HEdS en raison de sa filière "Technique en radiologie médicale" qui apparaît comme sous-critique selon les standards de l'OFFT.

Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'280 en 2009 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 55 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants dus au 31.01.2010 sont provisionnés.

11 Emprunts hypothécaires

2009
CHF

2008
CHF

Juste valeur de l'hypothèque	10'678'003	10'893'519
Échéance	30.06.2009	30.06.2008
Taux d'intérêt effectif	3.705%	3.705%
Emprunts hypothécaires (coût amorti)		
Dont		
Part à court terme	215'516	215'516
Part à long terme	10'462'487	10'678'003
Emprunts hypothécaires (coût amorti)	10'678'003	10'893'519

Conditions générales:

L'immeuble situé au 16 Pré-Jérôme est propriété de la Fondation de la Haute Ecole de Travail Social - Institut d'études sociales. Le terrain a été donné à la Fondation par l'Etat, avec droit de réméré.

Le crédit de construction accordé par la BCGe pour financer la construction de cet immeuble a été consolidé le 1er juillet 2006 par l'octroi d'un prêt hypothécaire à long terme de CHF 11'320'000.--.

Ce prêt hypothécaire est garanti par la cession fiduciaire en pleine propriété de CHF 13'240'000.-- de cédules hypothécaires 1er et 2ème rang et par un cautionnement simple de l'Etat de Genève à concurrence de 13'400'000.--.

12 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2009	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2009
LBS Aide humanitaire à l'Albanie	79'547	-	(2'044)	77'503
Fonds Cameroun	14'034	19'872	(21'152)	12'754
Dons et legs (sans condition)	165'796	2'017	-	167'813
Fonds Michaud	1'598'977	-	(193'253)	1'405'725
Fonds Sage-Femmes	17'766	-	(383)	17'383
Fonds Soins Infirmiers	867'217	42'150	(28'047)	881'321
Fonds Vergotis	3'442'185	291'563	(224'445)	3'509'303
Dépôts dives HES	10'555	5'665	(4'670)	11'550
Fonds Wisdorf	13'558	38'216	(35'161)	16'612
Fonds Barbour	41'525	68'127	(87'428)	22'224
Compte résultat Fonds Spéciaux	(219'666)	440'256	(136'711)	83'879
Fonds Cornaz	33'715	31	(17'445)	16'301
Fonds prêts d'honneur	22'624	28	(4)	22'648
Fonds Barbour	-	9'000	-	9'000
Caution	780	-	-	780
Total fonds de tiers affectés	6'088'613	916'925	(750'743)	6'254'796

13 Subventions

	2009	2009 Budget ("non audité")	2008
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiants)	26'293'106	25'442'725	25'441'096
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	2'197'048	2'132'830	2'100'268
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	1'642'883	1'350'000	1'206'268
Autres subventions reçues	10'198'900	8'947'362	8'438'448
Subventions de fonctionnement	40'331'937	37'872'917	37'186'080
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	1'886'838	-	1'887'415
Subventions en nature	1'886'838	-	1'887'415
Total subventions	42'218'775	37'872'917	39'073'495

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2009.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leurs sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS; OFFT; CTI, etc.). La couverture des charges supplémentaires liées aux Conditions Locales Particulières (CLP) ou déficit des écoles est versée par le Canton de Genève directement à la HES-SO Genève. Ces CLP peuvent être liés à plusieurs facteurs: coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience... Par ailleurs, le Canton de Genève finance les indemnités de stage versées aux étudiants ainsi que les coûts liés au bâtiment Pré-Jérôme.

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

14 Autres produits	2009	2008
	CHF	CHF
Revenus divers	888'991	852'695
Vente fournitures diverses	234'134	230'663
Remboursements divers	402'618	385'476
Produits exceptionnels	138'529	1'759'297
Autres produits	1'664'272	3'228'131

15 Charges de personnel	2009	2008
	CHF	CHF
Corps professoral	21'137'477	20'506'103
Corps intermédiaire	1'460'107	1'607'706
Personnel administratif et technique	6'928'285	6'516'020
Vacataires	3'260'616	3'252'970
Stagiaires et apprentis	23'614	-
Frais formation professionnelle	204'955	132'248
Total charges de personnel	33'015'054	32'015'047

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-S2 bénéficie du travail de ses employés.

L'importante augmentation de la masse salariale entre les années 2008 et 2009 est notamment due à l'introduction d'un 13ème salaire qui remplace la prime de fidélité, au décalage des annuités à l'engagement (précédemment annuité 10 maximum à l'entrée en fonction) ainsi qu'à l'introduction d'une prime pour les hauts fonctionnaires (classe 27 et plus) correspondant à 8.33% du salaire brut.

Les engagements de La HES-S2 envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels. L'existence d'un engagement économique de la HES-S2 au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HES-S2 a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts" en cours de discussion aux Chambres fédérales.

Au 31.12.2009, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

16 Contrats de location

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2009	à 1 an:	133'201
	2 à 5 ans (inclus):	372'188
	à plus de 5 ans:	
	Total	505'389

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2009	2008
	CHF	CHF
	112'786	99'508

Le paiement de location sur l'année 2009 comprend les comptes de location photocopieuses, location audio-visuels ainsi que de matériel et machines

17 Comparaison avec le budget 2009

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2009	2009 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	42'218'775	37'872'917
Total subventions		42'218'775	37'872'917
Produits			
Ecologies		2'347'982	3'942'971
Mandats et prestations de services		1'340'495	500'000
Contributions de stage		948'140	900'000
Produits financiers		1'983	-
Autres produits	14	1'664'272	1'200'000
Dissolution des provisions	11	495'082	-
Total produits		6'797'954	6'542'971
Total revenus		49'016'729	44'415'888
Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	33'015'054	32'298'961
Charges de biens, services et marchandises	16	3'778'263	4'518'227
Part des charges communes HES-SO Genève		1'314'000	1'407'000
Indemnité de stage		3'295'600	3'259'200
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		285'996	-
Charges d'infrastructures		3'254'427	2'450'000
Frais financiers		504'346	25'000
Amortissements	8	545'174	275'000
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		77'272	-
Attribution aux provisions		437'694	182'500
Total charges		46'438'280	44'415'888
Résultat d'exercice		2'578'449	-

2.3.3 Haute École de Genève : écoles de la HES-S2 Musique et Arts

**HES-S2 Genève nouveaux domaines
(selon ligne budgétaire du DIP)**

**Rapport de l'organe de révision
au Département de l'Instruction
Publique (DIP)**

Comptes annuels 2009

KPMG SA
Audit
14, Chemin De-Normandie
CH-1206 Genève

Case postale 449
CH-1211 Genève 12

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Département de l'Instruction Publique (DIP) relatif à la

HES-S2 Genève nouveaux domaines (selon ligne budgétaire du DIP)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la HES-S2 Genève nouveaux domaines (selon ligne budgétaire du DIP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil HES et de la Direction générale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil HES et à la Direction générale de la HES-SO Genève. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil HES et la Direction générale sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Les comptes annuels 2009 ne contiennent pas de tableau de flux de trésorerie. Les comptes annuels ne sont donc pas conformes aux exigences du référentiel comptable international IPSAS selon les directives d'application de l'Etat de Genève DiCo-GE.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'aux règlements de la HES-SO Genève, à l'exception de l'élément présenté au paragraphe précédent.

HES-S2 Genève nouveaux domaines (selon ligne budgétaire du DIP)

*Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Département de l'Instruction Publique (DIP)*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le processus de mise en œuvre du système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale pour l'établissement des comptes annuels n'était pas achevé au 31 décembre 2009. La documentation des contrôles au niveau de la direction ainsi que de certains processus est en cours de finalisation.

Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale.

KPMG SA



Beat Doerig
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Françoise Chemin
Expert-réviseur

Genève, le 10 mai 2010

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	364'788	27'553
Débiteurs envers des tiers	5	776'623	105'250
Comptes courants et parties liées	6	25'126'519	1'013'371
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		229'627	-
Actifs transitoires	7	1'527'834	931'439
Total actifs circulants		28'025'391	2'077'613
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		73'729	65'160
Immobilisations corporelles	8	68'250	-
Total actifs immobilisés		141'979	65'160
TOTAL ACTIF		28'167'370	2'142'773
PASSIF			
	Notes	2009	2008
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		559'016	82'471
Dettes envers des parties liées	6	7'700'330	1'499'444
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		36'515	-
Passifs transitoires	9	15'837'073	467'228
Total fonds étrangers à court terme		24'132'934	2'049'143
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	3'956'211	395'754
Fonds de tiers affectés	11	126'679	1'670
Total fonds étrangers à long terme		4'082'890	397'424
Fonds propres			
Capital de Fondation		163'100	-
Réserves affectées		10'000	-
Réserves		634'757	-
Perte de l'exercice		(856'311)	(303'794)
Total fonds propres		(48'454)	(303'794)
TOTAL PASSIF		28'167'369	2'142'773

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Subventions			
Subventions	12	36'398'585 [▼]	11'509'179
Total subventions		36'398'585	11'509'179
Produits			
Ecolages		976'972	200'659
Mandats et prestations de services		230'509	35'313
Produits financiers		1'256	1'057
Autres produits	13	491'369	629'177
Dissolution / Utilisation des provisions		2'169'143	1'861
Total produits		3'869'249	868'066
TOTAL REVENUS	16	40'267'834	12'377'245

CHARGES	Notes	2009	2008
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	25'252'697	8'554'483
Charges de biens, services et marchandises	15	8'508'337	2'868'110
Part des charges communes HES-SO Genève		1'147'000	411'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		213'184	71'350
Charges d'infrastructures		3'493'669	713'628
Frais financiers		9'378	2'596
Amortissements	8	9'750	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		47'795	7'079
Attribution aux provisions		2'442'336 [▼]	52'793
TOTAL CHARGES	16	41'124'146	12'681'039

Perte de l'exercice		(856'311)	(303'794)
----------------------------	--	------------------	------------------

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves affectées	Réserves	Perte de l'exercice	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2007*	-	202'290		1'056'429	1'258'719
Attribution résultat 2007				(1'056'429)	(1'056'429)
Remboursement résultat 2007		(202'290)			(202'290)
Résultat de l'exercice				(303'794)	(303'794)
Au 31 décembre 2008*	-	-		(303'794)	(303'794)
Apport CMG pour création HEM	163'100			(1'816'647)	(1'653'547)
Financement résultat 2008 Etat de Genève				3'265'198	3'265'198
Remboursement résultat 2008				(500'000)	(500'000)
Attribution réserve		10'000	634'757	(644'757)	-
Résultat de l'exercice				(856'311)	(856'311)
Au 31 décembre 2009	163'100	10'000	634'757	(856'311)	(48'454)

* Retraité de l'impact du passage aux normes IPSAS Dico-GE pour les comptes 2009

Les réserves sont créées par la thésaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Musique et autres Arts a été constituée le 25 juin 2008 par l'arrêté 10042 - 2008 du Conseil d'Etat relatif au rattachement formel des domaines Musiques et autres Arts à la Convention intercantonale créant la HES-S2. En conformité avec les protocoles de décision No 3/2/2008 et 14/2/2008 des Comités stratégiques de la HES-S2, datés respectivement des 3 avril 2008 et 5 juin 2008, la création de la nouvelle entité est séparée financièrement de la HES-S2 Santé-Social. L'arrêté 10042 - 2008 rentre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2008.

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-SO Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

La Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève a intégré le système de financement de la HES-SO Genève depuis le 1er janvier 2008. En revanche, le projet de loi cantonale sur les HES, proposant les statuts de la fondation de droit public HEM a été voté par le Grand Conseil genevois le 22 mai 2008 avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2009. C'est pourquoi les comptes 2008 ne sont constitués que de la HEAD Musique et Arts (anciennement ESBA), alors que ceux de 2009 englobent la HEAD Musique et Arts ainsi que la HEM - CSMG. En outre, la HEM - CMG se compose des filières professionnelles du Conservatoire de musique de Genève, de la filière musique et mouvement de l'Institut Jacques Dalcroze et des filières professionnelles du Conservatoire de musique de Neuchâtel. Enfin, la HEM - CMG a repris les actifs et passifs suivants du Conservatoire de musique de Genève.

Les actifs et passifs suivants ont été repris du Conservatoire de musique de Genève et constituent la HEM en date du 01.01.2009:

Actifs	
Poste	96'916
Débiteurs	769'251
Débiteurs EM pour fonds acoustique Loterie romande	151'259
Débiteurs EM dûs par CMG	25'400
DébitEUR EM sur impôt à récupérer	1'956
Compte courant Etat de Genève HEM	3'197'848
Actifs transitoires	1'837'476
Matériel informatique	7'331
Total actifs	6'087'437

Passifs	
Créanciers HEM payé par CMG en 2009	491'218
Créanciers divers	205'266
Compte courant inter-école	2'110'159
Part HEM sur charges sociales	424'224
Convention CMG/UNI/ADEC	34'246
Provision débiteurs douteux	163'438
Provision fond électro-acoustique dû à la HEM	151'259
Passifs transitoires	344'776
Fonds Pictet, Nabuko	25'400
Taxes scolaires reçues d'avance	391'000
Provision fondation prévoyance	3'400'000
Fonds propres	(1'653'548)
Total passifs	6'087'437

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2 Nouveaux domaines)	2009	2008
Haute école d'arts et de design - Arts visuels	intégrée	intégrée
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève	intégrée	intégrée*

* En 2008 la HEM est intégrée au système financier de la HES-SO mais pas dans les comptes de la HES-S2 Musique et autres Arts.

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HES-S2 Musique et autres Arts sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permet la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités parastatutaires". C'est donc la première année que la HES-SO propose des états financiers répondant aux directives d'implémentation des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS et en fonction des directives d'application arrêtées par le Conseil d'Etat (DICO-GE), à l'exception du tableau de flux de trésorerie qu'il a été décidé de ne pas présenter. C'est pourquoi l'application pour la première année en 2009 du référentiel IPSAS DICO-GE a pour impact un changement de présentation sur les éléments 2008. De plus, l'intégration de filières faisant géographiquement partie du Conservatoire de musique de Genève (selon la convention de dissociation et de collaboration datée du 11 décembre 2008), de l'Institut Jacques Dalcroze (la convention de dissociation et de collaboration étant en cours d'élaboration) ainsi que du Conservatoire de musique de Neuchâtel (selon la convention sur le transfert à la Haute école de musique - Conservatoire supérieur de Genève (HEM-CSMG) de l'enseignement professionnel de la musique du Conservatoire de musique neuchâtelois), a pour conséquence un changement de périmètre. Il est par ailleurs à noter qu'en conformité avec la directive DICO-GE 11 relative aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la norme Swiss GAAP RPC 16 s'applique. En effet, les normes IPSAS en la matière ne prennent pas en considération les spécificités du modèle suisse de financement des caisses publiques de prévoyance en capitalisation partielle. La nécessité d'enregistrer une provision est affaire de jugement fondé sur les informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et des rapports d'experts indépendants. Cette décision est du ressort de l'Etat de Genève. Par ailleurs, les informations sectorielles décrites dans la directive DICO-GE 4 font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF).

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires et postaux. Les placements à court terme (supérieurs à 90 jours) sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évaluée à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) Entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations
- Haute école d'arts et de design, rubrique arts visuels	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
- Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève		
b) Entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS
- Etat de Neuchâtel	Selon convention	Suivi budgétaire

Les actifs et passifs transitoires liés aux encaissements par avance ou aux charges à payer sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Dans le cadre de travaux en cours de projets Ra&D, il faut comprendre que la valeur nette de réalisation correspond aux coûts des projets spécifiques, déduits des versements d'acomptes reçus avant la date de clôture.

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives OFFT. Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées dès qu'elles sont constatées. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les fonds alloués par des tiers avec conditions font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les fonds propres affectés (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les fonds propres libres sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

3.13.1 Subventions sous forme de prestations en nature

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2010.

3.16 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

3.16.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.17 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.18 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.19 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques sera élaborée et proposée pour approbation au Conseil HES.

4 Liquidités et équivalents de liquidités	2009	2008
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	8'689	10'923
Avoirs bancaires et postaux	356'099	16'630
Liquidités et équivalents de liquidités	364'788	27'553

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs	2009	2008
	CHF	CHF
Débiteurs envers des tiers	908'554	110'288
Provision pour pertes sur débiteurs	(131'931)	(5'038)
Débiteurs	776'623	105'250

Durant l'exercice 2009, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 42'532.- Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

Provision spécifique déterminée sur la base de critères tels que :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;

- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Provision spécifique pour pertes sur débiteurs (131'931) (5'038)

6 Comptes courants et parties liées	2009	2008
	CHF	CHF
Compte courant Etat de Genève - HEM	15'246'887	-
Compte courant Etat de Genève - HEAD AV	3'874'773	64'058
Compte courant Etat de Neuchâtel - HEM	139'738	-
Compte courant Conservatoire de Musique de Genève	4'914'569	-
Compte courant Institut Jaques-Dalroze	905'000	-
Compte courant HEAD AV - HEAD D	45'551	-
Compte courant HES-SO Genève	-	949'313
Comptes courants actifs	25'126'519	1'013'371
Dettes à l'Etat	500'000	1'056'429
Compte courant HES-SO Genève	6'613'912	-
Compte courant HEAD D - HEAD AV	582'340	442'932
Compte courant Musique	0.43	-
Compte courant HES-S2 Genève	4'079	83
Comptes courants passifs	7'700'331	1'499'444
7 Actifs transitoires	2009	2008
	CHF	CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	140'000	879'140
Impôt anticipé à récupérer	64	299
Autres actifs transitoires	1'387'770	52'000
Actifs transitoires	1'527'834	931'439

8 Immobilisations corporelles

2009	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	Appareils scientifiques	Machines et gros outillages	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.09	-	-	-	-	-
Entrées	-	78'000	-	-	78'000
Sorties	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	-	78'000	-	-	78'000
Amortissements cumulés					
Au 01.01.09	-	-	-	-	-
Pertes et transferts sur amortissements	-	-	-	-	-
Amort. année par cpte de résultat	-	-	-	-	-
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	-	(9'750)	-	-	(9'750)
Amortissements cumulés au 31.12.2009	0	(9'750)	-	-	(9'750)
Valeur nette au 01.01.2009	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2009	-	68'250	-	-	68'250

La valeur d'assurance des immobilisations corporelles est déterminée par les services d'assurances de l'Etat de Genève pour l'ensemble du DIP. Dans l'état actuel des informations disponibles, la valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles ne peut pas être déterminée de façon suffisamment fiable concernant la HES-SO Genève seule.

9 Passifs transitoires

	2009	2008
	CHF	CHF
Taxes scolaires reçues d'avance	635'757	7052
Divers produits reçus d'avance	7914'953	70'000
Charges à payer	240'966	110'072
Charges à payer facture CMG convention	5'172'102	-
Charges à payer facture IJD convention	1'000'000	-
Fonds bourses	99'800	-
Salaires et indemnités à payer	707'028	261'021
Provision vacances non prises	66'466	19'082
Passifs transitoires à court terme	15'837'073	467'228

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions S2 nouveaux domaines	Etat des provisions au 31.12.2008 (HEAD AV)	Reprise / transfert provision CMG	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice due à l'actualisation	Etat des provisions au 31.12.2009
Provision pour rattrapage PPI	195'752		28'196			223'948
Provision charges salariales liées au nouveau statut *		3'400'000	1'650'000	(2'127'336)		2'922'664
Provisions diverses		297'615	329'275			626'890
Provision PLEND	200'002		64'701	(81'994)		182'709
Total des provisions	395'754	3'697'615	2'072'172	(2'209'330)	-	3'956'210

Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

Provision pour charges salariales liées au nouveau statut

Le transfert de 89 employés du CMG à la HEM au 1er janvier 2009 a eu pour corollaire leur affiliation à la CIA. Ce transfert a occasionné une liquidation partielle de la caisse de prévoyance du CMG. Afin de répondre aux prétentions de la caisse de pension du CMG, une provision de CHF 3'400'000.- a été constituée au 31 décembre 2008 dans les comptes du CMG, passif repris par la HEM, puis augmentée de CHF 1'650'000.- au 31.12.2009. Ladite provision a été réduite au 31.12.2009 de CHF 2'127'336.-, montant versé à la CIA afin de compléter les prestations de libre passage à 100% des 89 personnes concernées. Il est à noter qu'une contre-expertise demandée par le DIP réduit les prétentions de la caisse de pension du CMG.

Provisions diverses

Le compte de provisions diverses comprend trois différentes provisions, à savoir:

- la reprise de provision due à l'impôt à la source du CMG
- une provision concernant les salaires des étudiants & professeur du "chœur orchestre" 2009
- une provision concernant les jurés vacataires de l'école

Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2280 en 2009 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 55 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. Ainsi, l'ensemble des employés de la HEM - CMG provenant du CMG ou de l'IJD sont au bénéfice du PLEND s'ils remplissent les conditions susmentionnées. Les années passées dans leurs institutions respectives comptent dans le calcul des 10 années consécutives de service nécessaires à l'éligibilité au PLEND. En revanche, les employés en provenance de Neuchâtel ne seront éligibles au mieux qu'au 1er septembre 2019. A ce titre, l'ensemble des montants dus au 31.01.2010 sont provisionnés.

11 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2009	Reprise / transfert du CMG	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2009
Autres fonds et dépôts	1670	212'866	299'321	(387'177)	126'679
Total fonds de tiers affectés	1'670	212'866	299'321	(387'177)	126'679

12 Subventions

	2009	2009 Budget ("non audité")	2008
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 ND (étudiants)	29'709'174	27'820'340	8'925'000
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 ND (loyers)	1'685'677	1'591'019	485'625
Subventions des fonds stratégiques HES-S2 ND	562'641	220'000	10'000
Autres subventions reçues	2'774'043	261'500	1'414'052
Subventions de fonctionnement	34'731'535	29'892'859	10'834'677
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	1'667'051	1'990'000	674'502
Subventions en nature	1'667'051	1'990'000	674'502
Total subventions	36'398'586	31'882'859	11'509'179

La HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2009.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leurs sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS; OFFT; CTL, etc.). La couverture des charges supplémentaires liées aux Conditions Locales Particulières (CLP) ou déficit des écoles est versée par le Canton de Genève directement à la HES-SO Genève. Ces CLP peuvent être liés à plusieurs facteurs: coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience... Par ailleurs, le Canton de Genève finance les indemnités de stage versées aux étudiants ainsi que les coûts liés au bâtiment Pré-Jérôme.

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

13 Autres produits	2009	2008
	CHF	CHF
Revenus divers	8'881	-
Vente fournitures diverses	30'969	19'778
Remboursements divers	118'575	85'173
Produits exceptionnels	332'944	524'226
Autres produits	491'369	629'177

14 Charges de personnel	2009	2008
	CHF	CHF
Corps professoral	17'066'872	4'955'131
Corps intermédiaire	1'971'754	948'387
Personnel administratif et technique	3'937'244	1'552'982
Vacataires	2'231'807	1'094'486
Frais formation professionnelle	45'020	3'497
Total charges de personnel	25'252'697	8'554'483

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-S2 Musique et autres Arts bénéficie du travail de ses employés.

L'importante augmentation de la masse salariale entre les années 2008 et 2009 est notamment due au fait que la HEM - CMG ne faisait pas partie du périmètre des comptes de la HES-S2 Musique et autres Arts en 2008 mais aussi à l'introduction d'un 13ème salaire qui remplace la prime de fidélité, au déflafonnement des annuités à l'engagement (précédemment annuité 10 maximum à l'entrée en fonction) ainsi qu'à l'introduction d'une prime pour les hauts fonctionnaires (classe 27 et plus) correspondant à 8.33% du salaire brut.

Les engagements de La HES-S2 Musique et Arts envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels. L'existence d'un engagement économique de la HES-S2 Musique et Arts au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HES-S2 Musique et Arts a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts" en cours de discussion aux Chambres fédérales.

Au 31.12.2009, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

15 Contrats de location

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2009	à 1 an:	15'120
	2 à 5 ans (inclus):	3'150
	à plus de 5 ans:	-
	Total	18'270

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2009	2008
	CHF	CHF
	2'213'216	319'765

Le paiement de location sur l'année 2009 comprend les comptes de location immobilière, location de matériel et machine, location de moyens audio-visuels, location de véhicules, location de photocopieuses et locations diverses.

16 Comparaison avec le budget 2009

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2009	2009 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	36'398'585	29'892'859
Total subventions		36'398'585	29'892'859
Produits			
Ecologies		976'972	895'010
Mandats et prestations de services		230'509	110'000
Produits financiers		1'256	-
Autres produits	13	491'369	350'000
Dissolution / Utilisation de ducroire		2'169'143	-
Total produits		3'869'249	1'355'010
Total revenus		40'267'834	31'247'869
Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	25'252'697	20'098'535
Charges de biens, services et marchandises	15	8'508'337	9'534'391
Part des charges communes HES-SO Genève		1'147'000	1'080'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		213'184	-
Charges d'infrastructures		3'493'669	-
Frais financiers		9'378	-
Amortissements	8	9'750	100'000
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		477'95	-
Attribution aux provisions		2'442'336	-
Total charges		41'124'146	30'812'926
(Perte) / bénéfice d'exercice		(856'311)	434'943

3 Comptes des fondations

3.1 Haute École de Gestion

3.1.1 Chiffres clés

	2009	2008	2007	2006	2005
Etudiant-e-s (*)	758.17	723.50	697.50	634.25	581.75
Postes d'enseignant-e-s (**)	45.964	40.799	37.711	37.242	37.493
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	16.49	17.73	18.50	17.03	15.52
Postes d'assistant-e-s (**)	40.120	28.454	23.225	24.238	21.363
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	18.90	25.43	30.03	26.17	27.23
Postes administratifs et techniques (**)	17.500	20.732	18.819	17.279	16.823
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	43.32	34.90	37.06	36.71	34.58
Total des coûts salariaux	15'541'245	13'383'359	12'013'081	11'207'572	10'923'625
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	5'772'381	5'102'547	4'365'036	3'435'240	3'834'119
Total des frais directs	21'313'626	18'485'906	16'378'117	14'642'812	14'757'744
Total des frais directs par étudiant-e	28'112	25'551	23'481	23'087	25'368
Subvention forfaitaire reçue de la HES-SO	12'459'702	13'163'703	12'858'231	11'613'725	10'873'815
Subvention HES par étudiant-e	16'433.92	18'194	18'435	18'311	18'692
Subvention des fonds stratégiques HES-SO	733'261	924'746	578'807	874'043	1'426'615
Autres produits	9'018'270	5'140'026	5'163'631	3'572'902	2'755'459
Total des produits	22'211'233	19'228'475	18'600'669	16'060'670	15'055'889
(Insuffisance) / Excédent de financement	897'607	742'569	2'222'552	1'417'858	298'145

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

**Fondation de la Haute école de gestion et
d'information documentaire, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation**

Comptes annuels 2009

KPMG SA
Genève, le 10 mai 2010
Réf. BD/FC

KPMG SA

Audit

14, Chemin De-Normandie
CH-1206 GenèveCase postale 449
CH-1211 Genève 12Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de gestion et d'information documentaire, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-SO Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'aux règlements de la HES-SO Genève.

Fondation de la Haute école de gestion et d'information documentaire, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le processus de mise en œuvre du système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil de fondation pour l'établissement des comptes annuels n'était pas achevé au 31 décembre 2009. La documentation des contrôles au niveau de la direction ainsi que de certains processus est en cours de finalisation.

Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Beat Doerig
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Françoise Chemin
Expert-réviseur

Genève, le 10 mai 2010

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre de la HEG

ACTIF	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	641'094	195'223
Débiteurs envers des tiers	5	1'179'642	706'548
Comptes courants et parties liées	6	4'064'619	5'231'226 [▼]
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		451'927	93'000
Actifs transitoires	7	468'578	240
Total actifs circulants		6'805'860	6'226'237
TOTAL ACTIF		6'805'860	6'226'237
PASSIF			
	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		163'678	198'810 [▼]
Dettes envers des parties liées	6	4'280'442	3'612'545 [▼]
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		376'114	419'600
Passifs transitoires	8	125'754	407'833 [▼]
Total fonds étrangers à court terme		4'945'988	4'638'788
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	9	693'617	724'176
Total fonds étrangers à long terme		693'617	724'176
Fonds propres			
Réserves affectées		150'000	-
Réserves HEG		118'648	118'648
Bénéfice de l'exercice HEG		897'607	742'569 [▼]
Bénéfice de l'exercice ESIG		-	2'056
Total fonds propres		1'166'255	863'273
TOTAL PASSIF		6'805'860	6'226'237

Compte d'exploitation au 31 décembre de la HEG

REVENUS	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Subventions			
Subventions	10	17'379'846	15'752'860
Total subventions		17'379'846	15'752'860
Produits			
Comptes courants et parties liées		1'997'611	1'001'311
Mandats et prestations de services		2'142'497	2'033'231
Produits financiers		2'215	1'448
Autres produits	11	690'804	408'969
Dissolution / Utilisation du ducroire		5'620	9'810
Dissolution des provisions		-	20'847
Total produits		4'838'747	3'475'615
TOTAL REVENUS	14	22'218'593	19'228'475
CHARGES	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Charges de personnel	12	15'541'245	13'383'359
Charges de biens, services et marchandises et charges ex. antérieurs	13	3'202'231	2'968'898
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		177'129	181'420
Charges d'infrastructures		1'636'395	1'253'124
Part des charges communes HES-GE		667'000	596'000
Frais financiers		3'722	3'277
Pertes sur débiteurs		7'508	10'187
Attribution aux provisions		85'755	89'641
TOTAL CHARGES	14	21'320'986	18'485'906
Résultat ESIG		-	2'056
Résultat de l'exercice		897'607	744'625

Tableau de variation des fonds propres de la HEG

	Réserves affectées	Réserves HEG	Réserves ESIG	Bénéfice / (perte) de l'exercice HEG	Bénéfice / (perte) de l'exercice ESIG	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2007*	-	118'648	42'796	2'222'552	(58'885)	2'325'111
Attribution résultat 2007			(58'885)	(2'222'552)	58'885	(2'222'552)
Remboursement résultat 2007			16'089			16'089
Résultat de l'exercice			-	742'569	2'056	744'625
Au 31 décembre 2008*	-	118'648	-	742'569	2'056	863'273
Attribution résultat 2008				(742'569)	(2'056)	(744'625)
Attribution de réserve	150'000					150'000
Résultat de l'exercice				897'607		897'607
Au 31 décembre 2009	150'000	118'648	-	897'607	-	1'166'255

* Retraité de l'impact du passage aux normes IPSAS Dico-GE pour les comptes 2009

Les réserves sont créées par la thésaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie de la HEG

	2009	2008
	CHF	"retraité" CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	897'607	744'625
Attributions aux provisions	85'755	89'641
Dissolutions de provisions	-	(22'197)
Capacité d'autofinancement	983'362	812'069
Variation débiteurs	(473'094)	(1'325'822)
Variation actifs transitoires	(468'338)	1'375
Variation créanciers	(35'132)	105'530
Variation passifs transitoires	(282'079)	139'148
Variation provisions	(116'314)	294'358
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(391'595)	26'658
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	-	-
Ventes d'immobilisations corporelles	-	-
Achats autres actifs financiers	-	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-	-
Activités de financement		
Variation des débiteurs envers des parties liées	1'166'607	-
Variation des dettes envers des parties liées	667'897	2'128'146
Remboursement résultat de l'exercice 2009 / 2008	(594'625)	(2'206'463)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	(43'486)	13'753
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	(358'927)	80'805
Flux de trésorerie des activités de financement	837'466	16'241
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	445'871	42'899
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	641'094	195'223
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	195'223	152'324
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	445'871	42'899

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève	2009	2008
Haute école de gestion de Genève (HEG)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HEG sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permet la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". C'est donc la première année que la HEG propose des états financiers répondant intégralement aux directives d'implémentation des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS et en fonction des directives d'application arrêtées par le Conseil d'Etat (DICO-GE). C'est pourquoi l'application pour la première année en 2009 du référentiel IPSAS DICO-GE a pour impact un changement de présentation sur les éléments 2008. Il est à noter qu'en conformité avec la directive DICO-GE 11 relative aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la norme Swiss GAAP RPC 16 s'applique. En effet, les normes IPSAS en la matière ne prennent pas en considération les spécificités du modèle suisse de financement des caisses publiques de prévoyance en capitalisation partielle. La nécessité d'enregistrer une provision est affaire de jugement fondé sur les informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et des rapports d'experts indépendants. Cette décision est du ressort de l'Etat de Genève. Par ailleurs, les informations sectorielles décrites dans la directive DICO-GE 4 font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF).

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires et postaux. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évaluée à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations surve
Haute école de gestion (HEG)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique;	Salaires; subventions;
- HES-SO Delémont	Disposition	Redistribution

Le solde du compte courant DIP - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'EIG, EIL, HEG, HEAA et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-SO Genève, alors que dans ceux de la Fondation HEG et autres écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés aux encaissements par avance ou aux charges à payer sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Dans le cadre de travaux en cours de projets Ra&D, il faut comprendre que la valeur nette de réalisation correspond aux coûts des projets spécifiques, déduits des versements d'acomptes reçus avant la date de clôture.

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.8 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur nominale.

3.9 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.10 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.11 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les fonds alloués par des tiers avec conditions font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les fonds propres affectés (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les fonds propres libres sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.12 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

3.13 Subventions sous forme de prestations en nature

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrés selon le principe de la comptabilité d'exercice à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2010.

3.16 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfère

3.16.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.17 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.18 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.19 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces deux réunions d'information, une cartographie des risques sera élaborée et proposée pour approbation au Conseil HES.

4 Liquidités et équivalents de liquidités	2009 CHF	2008 CHF
Avoirs en caisse	3'318	10'180
Avoirs bancaires et postaux	637'776	185'043
Liquidités et équivalents de liquidités	641'094	195'223

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs	2009	2008
	CHF	CHF
Débiteurs envers des tiers	1'180'362	712'168
Provision pour pertes sur débiteurs	(720)	(5'620)
Débiteurs	1'179'642	706'548

Durant l'exercice 2009, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 6'788.45.- Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité des étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

Provision spécifique déterminée sur la base de critères tels que:

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Provision spécifique pour pertes sur débiteurs (720) (5'620)

6 Comptes courants et parties liées	2009	2008
	CHF	CHF
Compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève	2'195'516	3'325'213
Comptes courants Etat de Genève - ESIG	607'455	644'977
Comptes courants HEAD D - HEAD AV	1'261'036	1'261'036
Comptes courants inter-écoles S2	612	-
Comptes courants actifs	4'064'619	5'231'226
Comptes courants HES-SO	3'613'442	3'016'545
Part des charges communes	667'000	596'000
Comptes courants passifs	4'280'442	3'612'545

7 Actifs transitoires	2009	2008
	CHF	CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	195'090	-
Impôt anticipé à récupérer	96	240
Autres actifs transitoires	273'392	-
Actifs transitoires	468'578	240

8 Passifs transitoires	2009	2008
	CHF	CHF
Subventions à rembourser à la HES-SO	11'000	-
Charges à payer	20'694	75'660
Salaires et indemnités à payer	2'960	290'694
Provision vacances non prises	77'414	33'531
Provision heures supplémentaires non prises	13'686	7'947
Passifs transitoires à court terme	125'754	407'833

9 Provisions

Détail et mouvements des provisions	Etat des provisions au 01.01.2009	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice due à l'actualisation	Etat des provisions au 31.12.2009
Provision pour rattrapage PPI	348945	35263				384208
Provision pour litiges	125000					125000
Plend	250232	715	(66538)			184409
Total des provisions	724'177	35978	(66538)	-	-	693'617

Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'280 en 2009 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 55 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants dus au 31.01.2010 sont provisionnés.

Provision pour litiges

Cette provision a été créée suite au licenciement d'un professeur.

10 Subventions

	2009	2009 Budget ("non audité")	2008
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiant) HEG	12'459'702	13'496'325	11'928'611
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers) HEG	1'292'552	1'398'826	1'235'093
Subventions des fonds stratégiques HEG	733'261	1'000'000	924'746
Autres subventions reçues HEG	1'084'829	650'000	229'866
Subventions de fonctionnement	15'570'345	16'545'151 ✓	14'318'316
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature HEG	1'809'501	-	1'434'544
Subventions en nature	1'809'501	-	1'434'544
Total subventions	17'379'846	16'545'151	15'752'860

La HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2009.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leurs sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS; OFFT; CTI, etc.). La couverture des charges supplémentaires liées aux Conditions Locales Particulières (CLP) ou déficit des écoles est versée par le Canton de Genève directement à la HES-SO Genève. Ces CLP peuvent être liés à plusieurs facteurs: coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience.

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

11 Autres produits HEG	2009	2008
	CHF	CHF
Revenus divers	64'671	19019
Vente fournitures diverses	108'890	102'786
Remboursements divers	184'633	117'538
Produits exceptionnels	332'610	169'626
Autres produits	690'804	408'969

12 Charges de personnel	2009	2008
	CHF	CHF
Corps professoral	8'071'107	7'377'254
Corps intermédiaire	3'133'236	2'324'912
Personnel administratif et technique	3'002'951	2'322'926
Vacataires	1'210'290	1'273'776
Frais formation professionnelle	123'661	84'491
Total charges de personnel	15'541'245	13'383'359

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HEG Genève bénéficie du travail de ses employés.

L'importante augmentation de la masse salariale entre les années 2008 et 2009 est notamment due à l'introduction d'un 13ème salaire qui remplace la prime de fidélité, au dé plafonnement des annuités à l'engagement (précédemment annuité 10 maximum à l'entrée en fonction) ainsi qu'à l'introduction d'une prime pour les hauts fonctionnaires (classe 27 et plus) correspondant à 8.33% du salaire brut.

Les engagements de la HEG envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels. L'existence d'un engagement économique de la HEG au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HEG a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts" en cours de discussion aux Chambres fédérales.

Au 31.12.2009, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

13 Contrats de location Mixte

Contrat de location de photocopieuses:

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2009	à 1 an:	49'131
	2 à 5 ans (inclus):	69'602
	à plus de 5 ans:	
	Total	118'733
Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2009	2008
	CHF	CHF
	181'443	168'016

Le paiement de location sur l'année 2009 comprend les comptes de location photocopieuses et locations diverses.

14 Comparaison avec le budget 2009 HEG

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2009	2009 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	10	17'379'846	16'545'151
Total subventions		17'379'846	16'545'151
Produits			
Ecologies		1'997'611	1'095'860
Mandats et prestations de services		2'142'497	1'440'000
Produits financiers		2'215	-
Autres produits	11	690'804	400'000
Dissolution / Utilisation du ducroire	5	5'620	-
Total produits		4'838'747	2'935'860
Total revenus		22'218'593	19'481'011
Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel	12	15'541'245	16'126'200
Charges de biens, services et marchandises et charges ex. antérieurs	13	3'202'231	2'164'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		177'129	-
Charges d'infrastructures		1'636'395	-
Part des charges communes HES-GE		667'000	671'000
Frais financiers		3'722	50'000
Attribution pertes sur débiteurs	5	7'508	-
Attribution aux provisions	9	85'755	42'000
Total charges		21'320'986	19'053'200
Résultat d'exercice		897'607	427'811

3.2 Haute Ecole de Santé

3.2.1 Chiffres clés

	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Etudiant-e-s (*)	699.83	664.70	659.00	603.00	515.75	468.25
Postes d'enseignant-e-s (**)	75.470	74.456	73.939	73.467	74.425	74.376
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	9.27	8.93	8.91	8.21	6.93	6.30
Postes d'assistant-e-s (**)	7.600	8.142	6.950	4.717	1.742	1.717
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	92.08	81.64	94.82	127.84	296.07	272.71
Postes administratifs et techniques (**)	25.800	25.658	24.033	24.542	25.425	25.071
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	27.13	25.91	27.42	24.57	20.29	18.68
Total des coûts salariaux	19'329'578	17'563'620	17'733'103	15'980'118	16'021'920	14'905'329
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	7'263'649	7'892'330	8'097'348	7'559'341	10'363'551	9'176'600
Total des frais directs d'enseignement	26'593'227	25'455'950	25'830'451	23'539'459	26'385'471	24'081'929
Frais directs d'enseignement par étudiant-e	38'000	38'297	39'196	39'037	51'159	51'430
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2	15'958'974	16'346'983	16'262'514	14'652'633	12'803'048	11'687'683
Subvention HES-S2 par étudiant-e	22'804	24'593	24'678	24'300	24'824	24'960
Subvention des fonds stratégiques HES-S2	871'357	547'429	367'782	249'284	241'627	52'500
Autres produits	11'374'503	10'001'409	9'646'171	8'782'170	11'644'796	12'341'746
Total des produits	28'204'834	26'895'821	26'276'467	23'684'087	24'689'471	24'081'929
(Insuffisance) / Excédent de financement	1'611'607	1'439'871	446'016	144'628	(1'696'000)	0

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

**Fondation de la Haute école de santé –
Le Bon Secours, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation**

Comptes annuels 2009

KPMG SA

Audit

14, Chemin De-Normandie
CH-1206 GenèveCase postale 449
CH-1211 Genève 12Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de santé - Le Bon Secours, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de santé - Le Bon Secours, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'aux règlements de la HES-SO Genève.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le processus de mise en œuvre du système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil de fondation pour l'établissement des comptes annuels n'était pas achevé au 31 décembre 2009. La documentation des contrôles au niveau de la direction ainsi que de certains processus est en cours de finalisation.

Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Beat Doerig
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Françoise Chemin
Expert-réviseur

Genève, le 10 mai 2010

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre de la HEDS

ACTIF	Notes	2008	
		2009	"retraité"
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	1'080'363	886'198 ▼
Débiteurs envers des tiers	5	686'534	550'378
Comptes courants et parties liées	6	4'158'458	4'217'465 ▼
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		58'000	-
Actifs transitoires	7	52'148	42'451 ▼
Total actifs circulants		6'035'503	5'696'492
Actifs immobilisés			
Titres	3.9.1	5'384'476	5'343'383
Immobilisations corporelles	8	107'154	146'414
Total actifs immobilisés		5'491'630	5'489'797
TOTAL ACTIF		11'527'133	11'186'289

PASSIF	Notes	2008	
		2009	"retraité"
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		169'287	157'325 ▼
Dettes envers des parties liées	6	1'407'553	2'507'982
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		67'499	33'541
Passifs transitoires	9	198'002 ▼	338'335 ▼
Total fonds étrangers à court terme		1'842'341	3'037'183
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	730'847	994'600
Fonds de tiers affectés	11	6'206'067	6'031'494
Total fonds étrangers à long terme		6'936'914	7'026'094
Fonds propres			
Réserves affectés		605'000	-
Reserves		531'270	483'896
Perte reportée		-	(800'755)
Bénéfice de l'exercice		1'611'608	1'439'871
Total fonds propres		2'747'878	1'123'012
TOTAL PASSIF		11'527'133	11'186'289

Compte d'exploitation au 31 décembre de la HEDS

REVENUS	Notes	2009 CHF	2008 "retraité" CHF
Subventions			
Subventions	12	24'435'030	22'347'056
Total subventions		24'435'030	22'347'056
Produits			
Ecolages		953'426	1'120'292
Mandats et prestations de services		384'702	280'192
Contributions de stages		948'140	816'040
Produits financiers		521	1'719
Autres produits	13	1'285'127	2'317'307
Dissolution / Utilisation du ducroire	5	—	—
Dissolution des provisions		197'887	13'216
Total produits		3'769'804	4'548'765
TOTAL REVENUS	16	28'204'834	26'895'821

CHARGES	Notes	2009 CHF	2008 "retraité" CHF
Charges de personnel	14	18'329'578	17'563'620
Charges de biens, services et marchandises	15	2'124'847	1'809'672
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		163'499	168'174
Charges d'infrastructures		1'804'725	1'807'429
Charges communes		728'000	708'000
Indemnité de stage		3'295'600	3'125'600
Frais financiers		6'619	6'499
Amortissements	8	39'259	54'173
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	7'727	7'268
Attribution aux provisions		93'372	205'515
TOTAL CHARGES	16	26'593'227	25'455'950
Bénéfice de l'exercice		1'611'608	1'439'871

Tableau de variation des fonds propres de la HEDS

	Réserves affectées	Réserves	(Perte) reportée	Bénéfice de l'exercice	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2007*	–	483'896	(1'159'605)	446'016	(229'693)
Attribution résultat 2007			358'850	(358'850)	–
Remboursement résultat 2007				(87'167)	(87'167)
Dissolution de réserve					–
Résultat de l'exercice				1'439'871	1'439'871
Au 31 décembre 2008*	–	483'896	(800'755)	1'439'871	1'123'011
Attribution résultat 2008			800'755	(800'755)	–
Résultat 2008 dû				13'258	13'258
Attribution réserve	605'000	47'374		(652'374)	(605'000)
Résultat de l'exercice				1'611'608	1'611'608
Au 31 décembre 2009	605'000	531'270	-	1'611'608	2'747'878

* Retraité de l'impact du passage aux normes IPSAS pour les comptes 2009

Les réserves sont créées par la thésaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie de la HEDS

	2009	2008
	CHF	"retraité" CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	1'611'608	1'439'871
Amortissements	39'260	54'173
Attributions aux provisions	101'099	212'783
Dissolutions de provisions	(197'887)	(13'216)
Attributions aux fonds	-	-
Dissolutions de fonds	-	-
Capacité d'autofinancement	1'554'080	1'693'611
Variation débiteurs	(84'876)	(1'567'522)
Variation des titres	(41'093)	697'795
Variation actifs transitoires	(9'697)	(15'831)
Variation créanciers	11'962	14'280
Variation passifs transitoires	(140'333)	(16'704)
Variation provisions	(159'238)	462'471
Variation Plend		
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	1'130'805	1'268'100
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	-	-
Ventes d'immobilisations corporelles	-	-
Achats autres actifs financiers	-	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-	-
Activités de financement		
Variation des dettes envers des parties liées	(1'100'429)	(631'048)
Consommation de fonds de tiers affectés	174'573	(329'432)
Fonds propres affectés	605'000	-
Remboursement résultat de l'exercice 2008 / 2007	(591'742)	(87'166)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	33'958	33'541
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	(58'000)	-
Flux de trésorerie des activités de financement	(936'640)	(1'014'105)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	194'165	253'995
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	1'080'363	886'198
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	886'198	632'203
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	194'165	253'995

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2)	2009	2008
Haute école de santé (HEdS)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HEDS sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permet la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". C'est donc la première année que la HEDS propose des états financiers répondant intégralement aux directives d'implémentation des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS et en fonction des directives d'application arrêtées par le Conseil d'Etat (DICO-GE). C'est pourquoi l'application pour la première année en 2009 du référentiel IPSAS DICO-GE a pour impact un changement de présentation sur les éléments 2008. Il est à noter qu'en conformité avec la directive DICO-GE 11 relative aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la norme Swiss GAAP RPC 16 s'applique. En effet, les normes IPSAS en la matière ne prennent pas en considération les spécificités du modèle suisse de financement des caisses publiques de prévoyance en capitalisation partielle. La nécessité d'enregistrer une provision est affaire de jugement fondé sur les informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et des rapports d'experts indépendants. Cette décision est du ressort de l'Etat de Genève. Par ailleurs, les informations sectorielles décrites dans la directive DICO-GE 4 font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF).

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires et postaux. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évaluée à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations
Haute école de santé (HEdS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant DIP - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEdS, l'HETS et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-S2 Genève, alors que dans ceux de la Fondation HEG et autres écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés aux encaissements par avance ou aux charges à payer sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Dans le cadre de travaux en cours de projets Ra&D, il faut comprendre que la valeur nette de réalisation correspond aux coûts des projets spécifiques, déduits des versements d'acomptes reçus avant la date de clôture.

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives OFFT. Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées dès qu'elles sont constatées. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.9.1 Titres

Les titres sont des titres de placement constitués d'actifs cotés. Ils sont inscrits à l'actif à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur entre deux clôtures est reconnue dans le compte de résultat tout comme les gains et pertes lors de cession des titres.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les fonds alloués par des tiers avec conditions font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les fonds propres affectés (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les fonds propres libres sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

3.13.1 Subventions sous forme de prestations en nature

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrés selon le principe de la comptabilité d'exercice à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2010.

3.16 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

3.16.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.17 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.18 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.19 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces deux réunions d'information, une cartographie des risques sera élaborée et proposée pour approbation au Conseil HES.

4 Liquidités et équivalents de liquidités	2009 CHF	2008 CHF
Avoirs en caisse	10'782	12'042
Avoirs bancaires et postaux	1'001'857	781'363
Avoirs Fonds Vergottis	67'724	92'793
Liquidités et équivalents de liquidités	1'080'363	886'198

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs	2009 CHF	2008 CHF
Débiteurs envers des tiers	716'961	573'078
Provision pour pertes sur débiteurs	(30'427)	(22'700)
Débiteurs	686'534	550'378

Durant l'exercice 2009, il n'y a pas eu de pertes sur débiteurs

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

Provision spécifique déterminée sur la base de critères tels que :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Provision spécifique pour pertes sur débiteurs	(30'427)	(22'700)
---	-----------------	-----------------

6 Comptes courants et parties liées

2009
CHF

2008
CHF

Compte courants Etat de Genève - HES-S2 Genève	-	562'629
Compte courants HES-SO	4'052'625	3'604'984
Compte courants HES-S2	97'727	44'420
Compte courants HEAD D	3'215	2'379
Compte courants HEAD AV	1'766	894
Compte courants HEM	3'125	2'159
Comptes courants actifs	4'158'458	4'217'465
Compte courants Etat de Genève - HES-S2 Genève	1'407'553	2'507'982
Comptes courants passifs	1'407'553	2'507'982

7 Actifs transitoires

2009
CHF

2008
CHF

Impôt anticipé à récupérer	1'946	-
Autres actifs transitoires	41'509	33'758
Transitoires fonds Vergottis	8'693	8'693
Actifs transitoires	52'148	42'451

8 Immobilisations corporelles

2009	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	Appareils scientifiques	Machines et gros outillage	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.08	114'356	314'075	-	-	428'431
Entrées					-
Sorties					-
Transferts					-
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	114'356	314'075	-	-	428'431
Amortissements cumulés					
Au 01.01.08	(114'356)	(167'661)	-	-	(282'017)
Pertes et transferts sur amortissements	-	(39'259)			(39'259)
Amort. année par cpte de résultat					-
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)	-	(39'259)	-	-	(39'259)
Sorties	-	-			-
Mouvements Fonds Amortissements	-	(39'259)			(39'259)
Amortissements cumulés au 31.12.2009	(114'356)	(206'920)			(321'276)
Valeur nette au 01.01.2009	0	146'414	-	-	146'414
Valeur nette au 31.12.2009	0	107'155	-	-	107'155
2008	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	Appareils scientifiques	Machines et gros outillage	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.08	114'356	314'075	-	-	428'431
Entrées					-
Sorties					-
Transferts					-
Valeur d'acquisition au 31.12.2008	114'356	314'075	-	-	428'431
Amortissements cumulés					
Au 01.01.08	(99'442)	(128'402)	-	-	(227'844)
Pertes et transferts sur amortissements	(14'913)	(39'259)			(54'173)
Amort. année par cpte de résultat					-
Sous-total	(14'913)	(39'259)			(54'173)
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)	(14'913)	(39'259)			(54'173)
Sorties	-	-			-
Mouvements Fonds Amortissements	(14'913)	(39'259)			(54'173)
Amortissements cumulés au 31.12.2008	(114'356)	(167'661)			(282'017)
Valeur nette au 01.01.2008	14'914	185'673	-	-	200'587
Valeur nette au 31.12.2008	0	146'414	-	-	146'414

9 Passifs transitoires

	2009 CHF	2008 CHF
Divers produits reçus d'avance	25'230	23'950
Charges à payer	52'747	41'422
Salaires et indemnités à payer	108'382	246'319
Passifs transitoires sur titres	-	1'500
Provision vacances non prises	11'643	25'144
Passifs transitoires à court terme	198'002	338'335

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions HEDS	Etat des provisions au 01.01.2009	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice due à l'actualisation	Etat des provisions au 31.12.2009
Provision pour rattrapage PPI	374'246		(129'608)			244'638
Provision pour pénalités OFFT	121'715	106'872	(68'279)			160'308
Provision PLEND	498'638	60'739	(233'477)			325'901
Total des provisions	994'599	167'611	(431'364)	-	-	730'847

Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

Provision pour pénalités OFFT

En application du principe de prudence, une provision pour pénalités OFFT à été comptabilisé pour l'HEDS en raison de sa filière "Technique en radiologie médicale" qui apparait comme sous-critique selon les standards de l'OFFT.

Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en décollant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'280 en 2009 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 55 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants dus au 31.01.2010 sont provisionnés.

11 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2009	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2009
LBS Aide humanitaire à l'Albanie	79547	-	(2044)	77503
Fonds Cameroun	14034	19872	(21'152)	12754
Dons et legs (sans condition)	165'796	2017	-	167'813
Fonds Michaud	1'598'977	-	(193'253)	1'405'725
Fonds Sage-Femmes	17766	-	(383)	17383
Fonds Soins Infirmiers	867'217	42'150	(28'047)	881'321
Fonds Vergotis	3'442'185	291'563	(224'445)	3'509'303
Dépôts dives HES	10'555	5'665	(4'670)	11'550
Fonds Wisdorf	13'558	38'216	(35'161)	16'612
Fonds Barbour	41'525	68'127	(87'428)	22'224
Compte résultat Fonds Spéciaux	(219'666)	440'256	(136'711)	83'879
Total fonds de tiers affectés	6'031'494	907'866	(733'294)	6'206'067

12 Subventions

	2009	2009 Budget ("non audité")	2008
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiant)	15'958'974	15'332'103	15'117'325
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	1'294'711	1'254'874	1'229'658
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	871'357	450'000	547'429
Autres subventions reçues	4'988'316	4'558'913	4'131'137
Subventions de fonctionnement	23'113'358	21'595'890	21'025'549
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	1'321'672	-	1'321'507
Subventions en nature	1'321'672	-	1'321'507
Total subventions	24'435'030	21'595'890	22'347'056

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2009.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leurs sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS; OFFT; CTI, etc.). La couverture des charges supplémentaires liées aux Conditions Locales Particulières (CLP) ou déficit des écoles est versée par le Canton de Genève directement à la HES-SO Genève. Ces CLP peuvent être liés à plusieurs facteurs: coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience... Par ailleurs, le Canton de Genève finance les indemnités de stage versées aux étudiants.

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

13 Autres produits	2009	2008
	CHF	CHF
Revenus divers	886'623	846'486
Vente fournitures diverses	123'434	138'444
Remboursements divers	245'521	257'961
Produits exceptionnels	29'549	1'074'416
Autres produits	1'285'127	2'317'307

14 Charges de personnel	2009	2008
	CHF	CHF
Corps professoral	13'305'590	12'607'694
Corps intermédiaire	686'956	713'359
Personnel administratif et technique	3'376'107	3'052'763
Vacataires	800'307	1'083'004
Frais formation professionnelle	137'005	106'800
Stagiaires + apprentis	23'614	–
Total charges de personnel	18'329'579	17'563'620

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HEDS bénéficie du travail de ses employés.

L'importante augmentation de la masse salariale entre les années 2008 et 2009 est notamment due à l'introduction d'un 13ème salaires qui remplace la prime de fidélité, au déplafonnement des annuité à l'engagement (précédemment annuité 10 maximum à l'entrée en fonction) ainsi qu'à l'introduction d'une prime pour les hauts fonctionnaires (classe 27 et plus) correspondant à 8.33% du salaire brut.

Les engagements de La HEDS envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels. L'existence d'un engagement économique de la HEDS au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HEDS a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts" en cours de discussion aux Chambres fédérales.

Au 31.12.2009, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

15 Contrats de location

Contrats de location simple

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2009	à 1 an:	113'856
	2 à 5 ans (inclus):	347'984
	à plus de 5 ans:	–
	Total	461'840

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2009	2008
	CHF	CHF
	75'494	56'199

Le paiement de location sur l'année 2009 comprend les comptes de location photocopieuses, location audio-visuels, locations diverses ainsi que de matériel et machines.

16 Comparaison avec le budget 2009

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus	2009		2009 Budget ("non audité")	
		CHF		CHF
Subventions				
Subventions	12	24'435'030		21'595'890 [▲]
Total subventions		24'435'030		21'595'890
Produits				
Ecolages		953'426		828'310
Mandats et prestations de services		384'702		400'000
Contributions de stages		948'140		900'000
Produits financiers		521		–
Autres produits	13	1'285'127		850'000 [▲]
Dissolution du ducroire		–		–
Dissolution des provisions	10	197'887		–
Total produits		3'769'804		2'978'310
Total revenus		28'204'834		24'574'200
Charges				
Charges de personnel	14	18'329'578		17'455'773
Charges de biens, services et marchandises	15	2'124'847		2'153'227
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		163'499		– [▼]
Charges d'infrastructures		1'804'725		690'000
Charges communes		728'000		751'000
Indemnité de stage		3'295'600		3'259'200
Frais financiers		6'619		25'000
Amortissements	8	39'259		150'000
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		7'727		–
Attribution aux provisions		93'372		90'000
Total charges		26'593'227		24'574'200
Résultat d'exercice		1'611'608		–

3.3 Haute École de Travail Social

3.3.1 Chiffres clés

	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Étudiant-e-s (*)	524.33	508.85	496.50	481.75	476.50	452.00
Postes d'enseignant-e-s (**)	44.450	44.713	44.771	45.051	45.678	47.221
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	11.80	11.38	11.09	10.69	10.43	9.57
Postes d'assistant-e-s (**)	5.800	9.308	11.446	8.071	4.208	0.225
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	90.40	54.67	43.38	59.69	113.24	-
Postes administratifs et techniques (**)	28.900	29.058	29.950	31.033	30.541	31.137
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	18.14	17.51	16.58	15.52	15.60	14.52
Total des coûts salariaux	14'685'476	14'451'427	14'887'167	13'761'732	12'817'296	12'695'251
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	6'043'221	5'100'842	5'477'202	4'940'832	5'008'118	4'318'745
Total des frais directs d'enseignement	20'728'697	19'552'269	20'364'369	18'702'564	17'825'414	17'013'996
Frais directs d'enseignement par étudiant-e	39'534	38'424	41'016	38'822	37'409	37'642
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2	10'334'132	11'194'381	11'242'490	11'139'738	10'854'291	10'165'064
Subvention HES-S2 par étudiant-e	19'709	21'999	22'643	23'123	22'779	22'489
Subvention des fonds stratégiques HES-S2	771'525	658'839	401'632	325'340	401'766	133'297
Autres produits	10'589'880	849'328	9'188'965	7'532'589	5'193'357	6'715'635
Total des produits	21'695'537	20'346'448	20'833'087	18'997'667	16'449'414	17'013'996
(Insuffisance) / Excédent de financement	966'841	794'179	468'718	295'103	(1'376'000)	0

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

**Fondation de la Haute école de travail social –
Institut d'études sociales, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
Comptes annuels 2009**

KPMG SA

Audit

14, Chemin De-Normandie
CH-1206 GenèveCase postale 449
CH-1211 Genève 12Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de travail social – Institut d'études sociales, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de travail social – Institut d'études sociales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-S2 Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'aux règlements de la HES-SO Genève.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le processus de mise en œuvre du système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil de fondation pour l'établissement des comptes annuels n'était pas achevé au 31 décembre 2009. La documentation des contrôles au niveau de la direction ainsi que de certains processus est en cours de finalisation.

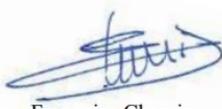
Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Beat Doerig
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Françoise Chemin
Expert-réviseur

Genève, le 10 mai 2010

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre de la HETS

ACTIF	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité"
			CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	1'382'744	975'641
Débiteurs envers des tiers	5	154'416	331'083
Comptes courant et parties liées	6	3'866'280	2'951'991
Actifs transitoires	7	598'215	590'460
Total actifs circulants		6'001'655	4'849'175
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		56'383	56'257
Immobilisations corporelles	8	13'488'631	13'994'545
Total actifs immobilisés		13'545'014	14'050'802
TOTAL ACTIF		19'546'669	18'899'977

PASSIF	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité"
			CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		210'553	127'949
Dettes envers des parties liées	6	97'727	44'420
Subvention reçues d'avance pour projets Ra&D		-	78'728
Passifs transitoires	9	1'189'908	1'441'757
Emprunts hypothécaires	11	215'516	215'516
Total fonds étrangers à court terme		1'713'704	1'908'370
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	10	793'555	926'380
Emprunts hypothécaires	11	10'462'487	10'678'003
Fonds de tiers affectés	12	48'730	57'119
Total fonds étrangers à long terme		11'304'772	11'661'502
Fonds propres			
Capital de dotation		4'150'000	4'150'000
Réserves affectées		1'353'125	1'248'125
Réserves		58'227	-
(Perte) / bénéfice reporté		-	(862'199)
Bénéfice de l'exercice		966'841	794'179
Total fonds propres		6'528'193	5'330'105
TOTAL PASSIF		19'546'669	18'899'977

Compte d'exploitation au 31 décembre de la HETS

REVENUS	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Subventions			
Subventions	13	17'783'745	16'726'439 [▲]
Total subventions		17'783'745	16'726'439
Produits			
Ecolages		1'394'556	1'560'344
Mandats et prestations de services		1'084'635	1'106'413
Produits financiers		1'462	3'173
Autres produits	14	379'144	950'079 [▲]
Dissolution des provisions		297'195 [▲]	-
Total produits		3'156'992	3'620'010
TOTAL REVENUS	17	20'940'737	20'346'448

CHARGES	Notes	2009	2008
		CHF	"retraité" CHF
Charges de personnel	15	14'685'476	14'451'427 [▲]
Charges de biens, services et marchandises	16	1'782'259 [▲]	1'946'614 [▲]
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		122'497	131'627
Amortissements	8	505'915 [▲]	512'165
Part des charges communes HES-SO Genève		586'000	588'000
Charges d'infrastructures		1'449'702 [▲]	1'405'797
Frais financiers		497'727	440'005 [▲]
Attribution du du croire et pertes sur débiteurs	5	-	558
Attribution aux provisions		344'322	760'77
TOTAL CHARGES	17	19'973'897	19'552'269
Bénéfice de l'exercice		966'841	794'179

Tableau de variation des fonds propres de la HETS

	Capital de dotation	Réserves affectées	Réserves	Perte reportée	Bénéfice de l'exercice	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2007*	4'150'000	1'263'762	-	(1'143'568)	468'718	4'738'912
Attribution résultat 2007				281'370	(281'370)	-
Remboursement résultat 2007					(187'349)	(187'349)
Dissolution de réserve						-
Résultat de l'exercice					794'179	794'179
Impact suite introduction IPSAS s/fonds		(15'637)				(15'637)
Au 31 décembre 2008*	4'150'000	1'248'125	-	(862'198)	794'179	5'330'105
Attribution résultat 2008				862'198	(862'199)	-
Remboursement résultat 2008					231'247	231'247
Attribution réserve		105'000	58'227		(163'227)	-
Résultat de l'exercice					966'841	966'841
Au 31 décembre 2009	4'150'000	1'353'125	58'227	-	966'841	6'528'193

* Retraité de l'impact du passage aux normes IPSAS Dico - CE pour les comptes 2009

Les réserves sont créées par la thésaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie de la HETS

	2009	2008 "retraité"
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	966'841	794'179
Amortissements	505'914	512'165
Utilisation subvention investissement pour amortissements	-	-
Attributions aux provisions	344'322	76'635
Dissolutions de provisions	(297'195)	-
Attributions aux fonds	-	-
Dissolutions de fonds	-	-
Capacité d'autofinancement	1'519'882	1'382'979
Variation débiteurs	(737'622)	(1'296'352)
Variation autres débiteurs	-	-
Variation stocks	-	-
Variation actifs transitoires	(7'755)	170'040
Variation créanciers	82'604	(37'189)
Variation passifs transitoires	(251'849)	803'866
Variation provisions	(179'952)	(553'989)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	425'308	469'355
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	-	-
Ventes d'immobilisations corporelles	-	-
Achats autres actifs financiers	(126)	(227)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(126)	(227)
Activités de financement		
Variation des dettes envers des parties liées	53'307	-
Consommation de fonds de tiers affectés	(8'389)	(9'907)
Consommation réserves affectées	105'000	-
Remboursement résultat de l'exercice 2009 / 2008	126'247	(187'349)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	(78'728)	-
Remboursements emprunts hypothécaires	(215'516)	(215'718)
Flux de trésorerie des activités de financement	(18'079)	(412'974)
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	407'103	56'154
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	1'382'744	975'641
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	975'641	919'487
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	407'103	56'154

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-SO Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;

b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;

c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Les écoles suivantes ont été intégrées pour l'établissement des comptes annuels :

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2)	2009	2008
Haute école de travail social (HETS)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HETS sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permet la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". C'est donc la première année que la HETS propose des états financiers répondant intégralement aux directives d'implémentation des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS DICO-GE édictées par le Département des Finances. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF). C'est pourquoi l'application pour la première année en 2009 du référentiel IPSAS Dico-GE a pour impact un changement de présentation sur les éléments 2008. Il est à noter qu'en conformité avec la directive DICO-GE 11 relative aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la norme Swiss GAAP RPC 16 s'applique. En effet, les normes IPSAS en la matière ne prennent pas en considération les spécificités du modèle suisse de financement des caisses publiques de prévoyance en capitalisation partielle. La nécessité d'enregistrer une provision est affaire de jugement fondé sur les informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et des rapports d'experts indépendants. Cette décision est du ressort de l'Etat de Genève. Par ailleurs, les informations sectorielles décrites dans la directive DICO-GE 4 font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF).

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires et postaux. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évaluée à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations surve
- Haute école de travail social (HETS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers; Ecritures multi-entités; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS

Le solde du compte courant DIP - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEdS, l'HETS et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-S2 Genève, alors que dans ceux de la Fondation HEG et autres écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Cependant, les actifs et passifs transitoires liés aux encaissements par avance ou aux charges à payer sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Dans le cadre de travaux en cours de projets Ra&D, il faut comprendre que la valeur nette de réalisation correspond aux coûts des projets spécifiques, déduits des versements d'acomptes reçus avant la date de clôture.

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement). Conformément au principe de prudence, les pertes sont enregistrées dès leurs connaissances.

3.7 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives OFFT. Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées dès qu'elles sont constatées. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont initialement évalués à leur juste valeur et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (selon méthode IPSAS). Toute différence entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et la liquidation ou le rachat d'emprunts est comptabilisée sur la durée de vie des emprunts.

3.13 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les fonds alloués par des tiers avec conditions font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les fonds propres affectés (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les fonds propres libres sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.14 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

3.14.1 Subventions sous forme de prestations en nature

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.15 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.16 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2010.

3.17 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3.18 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location

3.18.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement

3.19 Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.20 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.21 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-S2 Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques sera élaborée et proposée pour approbation au Conseil HES.

4 Liquidités et équivalents de liquidités	2009 CHF	2008 CHF
Avoirs en caisse	29'865	29'533
Avoirs bancaires et postaux	1'352'879	946'107
Liquidités et équivalents de liquidités	1'382'744	975'640

Les avoires bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs	2009 CHF	2008 CHF
Débiteurs envers des tiers	154'416	346'058
Provision pour pertes sur débiteurs	-	(14'975)
Débiteurs	154'416	331'083

Durant l'exercice 2009, il n'y a pas eu de pertes sur débiteurs

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

a) provision spécifique déterminée sur la base de critères tels que :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Provision spécifique pour pertes sur débiteurs - (14'975)

6 Comptes courants et parties liées	2009 CHF	2008 CHF
Compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève	3'377'328	1'975'279
Comptes courants HES-SO	488'952	976'712
Comptes courants actifs	3'866'280	2'951'991
Comptes courants HES-S2	97'727	44'420
Comptes courants passifs	97'727	44'420
7 Actifs transitoires	2009 CHF	2008 CHF
Produits à recevoir de la HES-S2	-	27'820
Impôt anticipé à récupérer	2'830	2'319
Autres actifs transitoires	595'385	560'320
Actifs transitoires	598'215	590'459

8 Immobilisations corporelles

2009	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	App. Scient.	Mach. et gros outillage	Imm. Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition							
Au 01.01.09	1'178'877	733'515	-	-	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Entrées							-
Sorties							-
Transferts							-
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	1'178'877	733'515	-	-	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Amortissements cumulés							
Au 01.01.08	(983'877)	(349'523)	-	-	(680'781)	-	(2'014'181)
Pertes et transferts sur amortissements	(195'000)	(83'993)	-	-	-	-	(278'993)
Amort. année par cpte de résultat							-
Sous-total	-195'000	-83'993	-	-	-	-	(278'993)
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)	(195'000)	(83'993)	-	-	-	-	(278'993)
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(195'000)	(83'993)	-	-	(226'927)	-	(505'920)
Amortissements cumulés au 31.12.2009	(1'178'877)	(433'515)	-	-	(907'708)	-	(2'520'100)
Valeur nette au 01.01.2009	195'000	383'993	-	-	10'665'559	2'750'000	13'994'552
Valeur nette au 31.12.2009	-	300'000	-	-	10'438'632	2'750'000	13'488'632
2008	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	Appareils scientifiques	Machines et gros outillages	Immeuble Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition							
Au 01.01.08	1'178'877	733'515	-	-	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Entrées							-
Sorties							-
Transferts							-
Valeur d'acquisition au 31.12.2008	1'178'877	733'515	-	-	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Amortissements cumulés							
Au 01.01.08	(788'877)	(259'290)	-	-	(453'854)	-	(1'502'021)
Pertes et transferts sur amortissements	(195'000)	(90'233)	-	-	-	-	(285'233)
Amort. année par cpte de résultat							-
Sous-total	-195'000	-90'233	-	-	-	-	(285'233)
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)	(195'000)	(90'233)	-	-	-	-	(285'233)
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(195'000)	(90'233)	-	-	(226'927)	-	(512'160)
Amortissements cumulés au 31.12.2008	(983'877)	(349'523)	-	-	(680'781)	-	(2'014'181)
Valeur nette au 01.01.2008	390'000	474'226	-	-	10'892'486	2'750'000	14'506'712
Valeur nette au 31.12.2008	195'000	383'993	-	-	10'665'559	2'750'000	13'994'552

La valeur d'assurance des immobilisations corporelles est déterminée par les services d'assurances de l'Etat de Genève pour l'ensemble du DIP. Dans l'état actuel des informations disponibles, la valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles ne peut pas être déterminée de façon suffisamment fiable concernant la HES-SO Genève seule.

9 Passifs transitoires

2009
CHF

2008
CHF

Taxes scolaires reçues d'avance	644'001	751'029
Charges à payer	47'533	74'361
Salaires et indemnités à payer	498'374	604'146
Provision pour vacances non prises	-	12'220
Passifs transitoires à court terme	1'189'908	1'441'757

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions HETS	Etat des provisions au 01.01.2009	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice due à l'actualisation	Etat des provisions au 31.12.2009
Provision pour rattrapage PPI	315'960	74'322				390'282
Plend	610'420	35'177	(242'324)			403'273
Total des provisions	926'380	109'499	(242'324)	-	-	793'555

Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'280 en 2009 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 55 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants dus au 31.01.2010 sont provisionnés.

11 Emprunts hypothécaires

2009
CHF

2008
CHF

Juste valeur de l'hypothèque	10'462'487	10'678'003
Échéance	30.06.2009	30.06.2008
Taux d'intérêt effectif	3.705%	3.705%
Emprunts hypothécaires (coût amorti)		
Dont		
Part à court terme	215'516	215'516
Part à long terme	10'246'971	10'678'003
Emprunts hypothécaires (coût amorti)	10'462'487	10'893'519

Conditions générales:

L'immeuble situé au 16 Pré-Jérôme est propriété de la Fondation de la Haute Ecole de Travail Social - Institut d'études sociales. Le terrain a été donné à la Fondation par l'Etat, avec droit de réméré.

Le crédit de construction accordé par la BCGe pour financer la construction de cet immeuble a été consolidé le 1er juillet 2006 par l'octroi d'un prêt hypothécaire à long terme de CHF 11'320'000.--.

Ce prêt hypothécaire est garanti par la cession fiduciaire en plein propriété de CHF 13'240'000.-- de cédulas hypothécaires 1er et 2ème rang et par un cautionnement simple de l'Etat de Genève à concurrence de 13'400'000.--.

12 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2009	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2009
Fonds Cornaz	33'715	32	(17'445)	16'302
Fonds prêts d'honneur	22'624	28	(4)	22'648
Fonds Barbour	-	9'000		9'000
Caution	780	-	-	780
Total fonds de tiers affectés	57'119	9'060	(17'449)	48'730

13 Subventions

	2009	2009 Budget ("non audité")	2008
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiants)	10'334'132	10'110'622	10'323'771
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	902'338	877'956	870'610
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	771'525	900'000	658'839
Autres subventions reçues	5'210'584	4'388'449	4'307'310
Subventions de fonctionnement	17'218'579	16'277'027	16'160'530
Subventions en nature			
Subventions cantonales en natures	565'166		565'908
Subventions en nature	565'166	-	565'908
Total subventions	17'783'745	16'277'027	16'726'438

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2008.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leurs sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS; OFFT; CTI, etc.) et de la HES-SO. La couverture des charges supplémentaires liées aux Conditions Locales Particulières (CLP) ou déficit des écoles est versée par le Canton de Genève directement à la HES-SO Genève. Ces CLP peuvent être liés à plusieurs facteurs: coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience... Par ailleurs, le Canton de Genève finance les indemnités de stage versées aux étudiants ainsi que les coûts liés au bâtiment Pré-Jérôme.

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

14 Autres produits	2009	2008
	CHF	CHF
Revenus divers	2'367	6'209
Vente fournitures diverses	102'851	92'219
Remboursements divers	164'946	127'515
Produits exceptionnels	108'980	724'136
Autres produits	379'144	950'079
15 Charges de personnel	2009	2008
	CHF	CHF
Corps professoral	7'831'887	7'898'409
Corps intermédiaire	773'151	894'347
Personnel administratif et technique	3'552'178	3'463'257
Vacataires	2'460'309	2'169'966
Frais formation professionnelle	67'951	25'448
Total charges de personnel	14'685'476	14'451'427

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisés de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HETS bénéficie du travail de ses employés.

L'importante augmentation de la masse salariale entre les années 2008 et 2009 est notamment due à l'introduction d'un 13ème salaire qui remplace la prime de fidélité, au dé plafonnement des annuités à l'engagement (précédemment annuité 10 maximum à l'entrée en fonction) ainsi qu'à l'introduction d'une prime pour les hauts fonctionnaires (classe 27 et plus) correspondant à 8.33% du salaire brut.

Les engagements de la HETS envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'Etat (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels. L'existence d'un engagement économique de la HETS au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HETS a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation actuelle et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts" en cours de discussion aux Chambres fédérales.

Au 31.12.2009, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

16 Contrats de location

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2009	à 1 an:	19'345
	2 à 5 ans (inclus):	24'204
	à plus de 5 ans:	-
	Total	43'549
Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2009	2008
	CHF	CHF
	37'292	36'971

Le paiement de location sur l'année 2009 comprend les comptes de location photocopieuses, location audio-visuels ainsi que de matériel et machines

17 Comparaison avec le budget 2009

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2009	2009 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	17'783'745	16'277'027
Total subventions		17'783'745	16'277'027
Produits			
Ecolages		1'394'556	3'114'661
Mandats et prestations de services		1'084'635	100'000
Produits financiers		1'462	-
Autres produits	14	379'144	350'000
Dissolution des provisions	10	297'195	-
Total produits		3'156'992	3'564'661
Total revenus		20'940'737	19'841'688
Charges		2'009	2009 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	14'685'476	14'843'188
Charges de biens, services et marchandises	16	1'782'259	2'365'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		122'497	-
Amortissements	8	505'915	125'000
Part des charges communes HES-SO Genève		586'000	656'000
Charges d'infrastructures		1'449'702	1'760'000
Frais financiers		497'727	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	-	-
Attribution aux provisions	10	344'322	92'500
Total charges		19'973'897	19'841'688

3.4 Haute École de Musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève

3.4.1 Chiffres clés

2009

Etudiant-e-s (*)	607.00
Postes d'enseignant-e-s (**)	65.550
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	9.26
Postes d'assistant-e-s (**)	11.600
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	52.33
Postes administratifs et techniques (**)	9.750
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	62.26
Total des coûts salariaux	16'217'002
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	10'939'807
Total des frais directs	27'156'809
total des frais directs par étudiant-e	44'739
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2 ND	19'911'507
Subvention HES par étudiant-e	32'803
Subvention des fonds stratégiques HES-S2 ND	372'781
Autres produits	6'278'955
Total des produits	26'563'243
(Insuffisance) / Excédent de financement	(593'566)

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

Fondation de la Haute école de musique, Genève**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation****Comptes annuels 2009**

KPMG SA
Genève, le 10 mai 2010
Réf. BD/FC

KPMG SA
Audit
14, Chemin De-Normandie
CH-1206 Genève

Case postale 449
CH-1211 Genève 12

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de musique, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de musique comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-S2 Genève nouveaux domaines.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Les comptes annuels 2009 ne contiennent pas de tableau de flux de trésorerie. Les comptes annuels ne sont donc pas conformes aux exigences du référentiel comptable international IPSAS selon les directives d'application de l'Etat de Genève DiCo-GE.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'aux règlements de la HES-SO Genève, à l'exception de l'élément présenté au paragraphe précédent.

Fondation de la Haute école de musique, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit selon l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le processus de mise en œuvre du système de contrôle interne défini conformément aux prescriptions du Conseil de fondation pour l'établissement des comptes annuels n'était pas achevé au 31 décembre 2009. La documentation des contrôles au niveau de la direction ainsi que de certains processus est en cours de finalisation.

Selon notre appréciation, à l'exception de la situation présentée au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En dépit de la réserve émise dans l'opinion d'audit concernant les comptes annuels, nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés. L'absence du tableau de flux de trésorerie ne modifie pas fondamentalement l'image donnée dans son ensemble par les états financiers.

KPMG SA



Beat Doerig
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Françoise Chemin
Expert-réviseur

Genève, le 10 mai 2010

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe

Bilan au 31 décembre de la HEM – CMG

ACTIF	Notes	2009
		CHF
Actifs circulants		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	268'420
Débiteurs envers des tiers	5	499'608
Comptes courant et parties liées	6	21'206'194
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		61'717
Actifs transitoires	7	1'115'121
Total actifs circulants		23'151'060
Actifs immobilisés		
Immobilisations corporelles	8	68'250
Total actifs immobilisés		68'250
TOTAL ACTIF		23'219'310
		CHF
PASSIF	Notes	2009
		CHF
Fonds étrangers à court terme		
Créanciers		395'586
Dettes envers des parties liées	6	6'438'414
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		36'515
Passifs transitoires	9	12'768'290
Total fonds étrangers à court terme		19'638'805
Fonds étrangers à long terme		
Provisions	10	3'549'554
Fonds de tiers affectés	11	145'426
Total fonds étrangers à long terme		3'694'980
Fonds propres		
Capital de Fondation		163'100
Réserves affectées		10'000
Réserves		305'990
Perte de l'exercice		(593'565)
Total fonds propres		(114'475)
TOTAL PASSIF		23'219'310

Compte d'exploitation au 31 décembre de la HEM - CMG

REVENUS	Notes	2009
		CHF
Subventions		
Subventions	12	25'036'333 [▼]
Total subventions		25'036'333
Produits		
Ecolage		690'922
Mandats et prestations de services		231'510
Produits financiers		1'156
Autres produits	13	84'179
Dissolution / Utilisation des provisions		2'169'143
Total produits		3'176'911
TOTAL REVENUS	16	28'213'243
CHARGES	Notes	2009
		CHF
Charges de personnel	14	16'217'002
Charges de biens, services et marchandises	15	6'466'588
Part des charges communes HES-SO Genève		755'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		145'859
Charges d'infrastructures		2'754'141
Frais financiers		7'229
Amortissements	8	9'750
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		41'807
Constitution / Attribution aux provisions		2'409'433 [▼]
TOTAL CHARGES	16	28'806'808 [▼]
Perte de l'exercice		(593'565)

Tableau de variation des fonds propres

	Capital de dotation	Réserves affectées	Réserves	Perte de l'exercice	Total Fonds propres
Apport CMG pour création HEM	163'099			(1'816'647)	(1'653'548)
Financement résultat 2008 Etat de Genève				2'561'004	2'561'004
Remboursement résultat 2008				(428'366)	(428'366)
Attribution réserves		10'000	305'990	(315'990)	(0)
Résultat de l'exercice				(593'565)	(593'565)
Au 31 décembre 2009	163'099	10'000	305'990	(593'565)	(114'475)

Les réserves sont créées par la thésaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

La Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève a intégré le système de financement de la HES-SO Genève depuis le 1er janvier 2008. En revanche, le projet de loi cantonale sur les HES, proposant les statuts de la fondation de droit public HEM a été voté par le Grand Conseil genevois le 22 mai 2008 avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2009. En outre, La HEM - CMG se compose des filières professionnelles du Conservatoire de musique de Genève, de la filière musique et mouvement de l'Institut Jacques Dalcroze et des filières professionnelles du Conservatoire de musique de Neuchâtel.

Les actifs et passifs suivants ont été repris du Conservatoire de musique de Genève et constitue la HEM en date du 01.01.2009:

Actifs	
Poste	96'916
Compte courant Conservatoire de Musique de Genève	947'866
Compte courant Etat de Genève HEM	3'197'848
Actifs transitoires	1'837'476
Matériel informatique	7'331
Total actifs	6'087'437

Passifs	
Créanciers	79'200
Créanciers divers	186'180
Compte courant Conservatoire de Musique de Genève	1'033'886
Compte courant inter-école	2'110'159
Passifs transitoires	30'080
Taxes scolaires reçues d'avance	391'000
Fonds	
Bourse Erasmus	1'961
Convention CMG/UNI/ADEC	34'246
Fonds électro-acoustique dû à la HEM	151'259
Fonds divers	25'400
Provision diverses	297'615
Provision fondation prévoyance	3'400'000
Fonds propres	(1'653'548)
Total passifs	6'087'437

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève (S2 Nouveaux domaines)	2009	2008
--	------	------

Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève	intégrée	intégrée*
---	----------	-----------

* En 2008, la HEM est intégrée au système financier de la HES-SO mais pas dans les comptes de la HES-S2 Musique et Arts.

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HEM sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF). La direction générale de la HES-SO Genève a toutefois renoncé à l'introduction des normes RPC 21 afin de pouvoir dès 2009 être en totale conformité avec le référentiel IPSAS DICO-GE comme le permet la directive transversale "présentation des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques". Ainsi, en 2009 la HEM propose des états financiers répondant aux directives d'implémentation des normes comptables internationales pour le secteur public IPSAS en fonction des directives d'application arrêtée par le Conseil d'Etat (DICO-GE), à l'exception du tableau de flux de trésorerie qu'il a été décidé de ne pas présenter. Il est par ailleurs à noter qu'en conformité avec la directive DICO-GE 11 relative aux prestations aux collaborateurs et notamment aux avantages postérieurs à l'emploi (caisses de pension), la norme Swiss GAAP RPC 16 s'applique. En effet, les normes IPSAS en la matière ne prennent en considération les spécificités du modèle suisse de financement des caisses publiques de prévoyance en capitalisation partielle, ni ne délivrent une information correspondant à la réalité économique des engagements de l'employeur. La nécessité d'enregistrer une provision est affaire de jugement fondé sur les informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et des rapports d'experts indépendants. Cette décision est du ressort de l'Etat de Genève. Par ailleurs, les informations sectorielles décrites dans la directive DICO-GE 4 font l'objet d'un rapport séparé à l'attention de l'OFFT. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF).

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires et postaux. Les placements à court terme (> de 90 jours) sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évaluée à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année. En ce qui concerne les créances et prêts dont la date d'échéance est de plus d'une année, la juste valeur correspond à la valeur nominale, pour autant que le taux d'intérêt facturé soit en ligne avec le marché.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes OFFT-OFS
- Etat de Neuchâtel	Selon convention	Suivi budgétaire

Les actifs et passifs transitoires liés aux encaissements par avance ou aux charges à payer peuvent être comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Dans le cadre de travaux en cours de projets Ra&D, il faut comprendre que la valeur nette de réalisation correspond aux coûts des projets spécifiques, déduits des versements d'acomptes reçus avant la date de clôture.

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D:

3.7 Biens mobiliers

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives OFFT. Les dépenses postérieures à l'acquisition d'un élément, qui a déjà été reconnu en tant qu'immobilisation corporelle, doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service qui dépassent le niveau de performance le plus récemment mesuré pour cet actif, iront à l'entité. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées dès qu'elles sont constatées. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Fonds de tiers et fonds propres

Les fonds et réserves peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- a) fonds affectés
 - fonds alloués par des tiers avec conditions
 - fonds propres affectés (ou financement spéciaux)
- b) fonds libres
 - fonds alloués par des tiers sans condition
 - fonds propres libres

Les fonds alloués par des tiers avec conditions font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les fonds propres affectés (ou financements spéciaux) concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Ces fonds viennent financer la réalisation des buts de la HES-SO Genève de manière générale et influenceront les fonds propres en fin d'exercice.

Les fonds propres libres sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et viendront financer la réalisation des buts de l'entité de manière générale.

3.13 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

3.13.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.14 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

3.14.1 Subventions sous forme de prestations en nature

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.15 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes facultés de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.16 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrés selon le principe de la comptabilité d'exercice à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2010.

3.17 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

3.17.1 Contrat de location simple

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.18 Impôts

La HES-SO Genève est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.19 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les directives d'application des normes IPSAS (DiCo-GE) implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.20 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a initié un processus de formalisation d'une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Dans le courant du mois d'avril 2010, les membres de la Direction et du Conseil HES se sont réunis et ont été informés de ce processus afin d'identifier les risques principaux auxquels est confrontée l'Institution. Suite à ces réunions d'information, une cartographie des risques sera élaborée et proposée pour approbation au Conseil HES.

4 Liquidités et équivalents de liquidités	2009
	CHF
Avoirs en caisse	959
Avoirs bancaires et postaux	267'461
Liquidités et équivalents de liquidités	268'420

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs	2009
	CHF
Débiteurs envers des tiers	621'239
Provision pour pertes sur débiteurs	(121'631)
Débiteurs	499'608

Durant l'exercice 2009, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 41'807.20. Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité des étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

Provision spécifique déterminée sur la base de critères tels que:

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Provision spécifique pour pertes sur débiteurs (121'631)

6 Comptes courants et parties liées	2009
	CHF
Compte courant Etat de Genève HEM	15'246'887
Compte courant Etat de Neuchâtel HEM	139'738
Compte courant Conservatoire de musique de Genève	4'914'569
Compte courant Institut Jacques Dalcroze	905'000
Comptes courants actifs	21'206'194
Dettes à l'Etat	428'366
Comptes courants HES-SO Genève	6'006'923
Compte courant HES-S2 Genève	3'125
Comptes courants passifs	6'438'414

7 Actifs transitoires	2009
	CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	139'999
Impôt anticipé à récupérer	47
Autres actifs transitoires	975'075
Actifs transitoires	1'115'121

8 Immobilisations corporelles

2009	Informatique	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	Appareils scientifiques	Machines et gros outillages	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.09	-	-	-	-	-
Entrées		78'000			78'000
Sorties					-
Transferts					-
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	-	78'000	-	-	78'000
Amortissements cumulés					
Au 01.01.09	-	-	-	-	-
Pertes et transferts sur amortissements					
Amort. année par cpte de résultat					
Sous-total					
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)					
Sorties					-
Mouvements Fonds Amortissements		(9'750)			(9'750)
Amortissements cumulés au 31.12.2009	-	(9'750)	-	-	(9'750)
Valeur nette au 01.01.2009	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2009	-	68'250	-	-	68'250

La valeur d'assurance des immobilisations corporelles est déterminée par les services d'assurances de l'Etat de Genève pour l'ensemble du DIP. Dans l'état actuel des informations disponibles, la valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles ne peut pas être déterminée de façon suffisamment fiable concernant la HES-SO Genève seule.

9 Passifs transitoires

2009

CHF

Taxes scolaires reçues d'avance	303'332
Divers produits reçus d'avance	5'291'293
Charges à payer	205'400
Charges à payer facture CMG convention	5'172'102
Charges à payer facture IJD convention	1'000'000
Fonds bourses	99'800
Salaires et indemnités à payer	653'686
Provision vacances et heures supplémentaires	42'677
Passifs transitoires à court terme	12'768'289

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions HEM	Reprise / transfert du CMG	Constitutions de provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice due à l'actualisation	Etat des provisions au 31.12.2009
Provision charges salariales liées au nouveau statut	3'400'000	1'650'000	-2'127'336			2'922'664
Provisions diverses	297'615	329'275				626'890
Total des provisions	3'697'615	1'979'274.66	-2'127'336	-	0	3'549'554

Provision pour charges salariales liées au nouveau statut

Le transfert de 89 employés du CMG à la HEM au 1er janvier 2009 a eu pour corollaire leur affiliation à la CIA. Ce transfert a occasionné une liquidation partielle de la caisse de prévoyance du CMG. Afin de répondre aux prétentions de la caisse de pension du CMG, une provision de CHF 3'400'000.- a été constituée au 31 décembre 2008 dans les comptes du CMG, passif repris par la HEM puis augmentée de CHF 1'650'000.- au 31.12.2009. Ladite provision a été réduite au 31.12.2009 de CHF 2'127'336.-, montant versé à la CIA afin de compléter les prestations de libre passage à 100% des 89 personnes concernées. Il est à noter qu'une contre-expertise demandée par le DIP réduit les prétentions de la caisse de pension du CMG.

Provisions diverses

Le compte de provisions diverses comprend trois différentes provisions, à savoir:

- la reprise de provision due à l'impôt à la source du CMG
- une provision concernant les salaires des étudiants & professeur du "chœur orchestre" 2009
- une provision concernant les jurés vacataires de l'école

Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2280 en 2009 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 55 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. Ainsi, l'ensemble des employés de la HEM - CMG provenant du CMG ou de l'ILD sont au bénéfice du PLEND s'ils remplissent les conditions susmentionnées. Les années passées dans leurs institutions respectives comptent dans le calcul des 10 années consécutives de service nécessaires à l'éligibilité au PLEND. En revanche, les employés en provenance de Neuchâtel ne seront éligibles au mieux qu'au 1er septembre 2019. A ce titre, l'ensemble des montants dus au 31.01.2010 sont provisionnés.

11 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Reprise / transfert du CMG	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2009
Autres fonds et dépôts	212'866	299'321	(366'757)	145'429
Total fonds de tiers affectés	212'866	299'321	(366'757)	145'429

12 Subventions

	2009	2009 Budget ("non audité")
Subventions de fonctionnement		
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiant)	19'911'506	17'280'000
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	1'152'569	1'017'500
Subventions des fonds stratégiques	372'781	-
Autres subventions reçues	2'602'899	61'500
Subventions de fonctionnement	24'039'755	18'359'000
Subventions en nature		
Subventions cantonales en nature	996'576	-
Subventions en nature	996'576	-
Total subventions	25'036'332	18'359'000

La HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2009.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leurs sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent environ 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS; OFFT; CTI, etc.). La couverture des charges supplémentaires liées aux Conditions Locales Particulières (CLP) ou déficit des écoles est versée par le Canton de Genève directement à la HES-SO Genève. Ces CLP peuvent être liés à plusieurs facteurs: coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience.

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

13 Autres produits

2009
CHF

Revenus divers	8'881
Vente fournitures diverses	22
Remboursements divers	17'625
Produits exceptionnels	57'652
Autres produits	84'179

14 Charges de personnel

2009

CHF

Corps professoral	12'074'780
Corps intermédiaire	908'158
Personnel administratif et technique	2'188'756
Vacataires	1'009'958
Frais formation professionnelle	35'350
Total charges de personnel	16'217'002

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-S2 Musique et autres Arts bénéficie du travail de ses employés.

Les engagements de La HES-S2 Musique et autres Arts envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels. L'existence d'un engagement économique de la HEM au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HES-S2 Musique et autres Arts a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au "modèle des experts" en cours de discussion aux Chambres fédérales.

Au 31.12.2009, malgré le découvert important de la CIA, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture.

15 Contrats de location

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2009	à 1 an:	10'920
	2 à 5 ans (inclus):	
	à plus de 5 ans:	
	Total	10'920

Paiements de location enregistrés sur l'exercice

2009

CHF

1'997'366

Le paiement de location sur l'année 2009 comprend les comptes de location immobilière, location de matériel et machine, location de moyens audio-visuels, location de véhicules, location de photocopieuses et locations diverses. La HEM n'a que trois contrats de location, détaillé ci-dessus.

16 Comparaison avec le budget 2009

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus		2009	2009 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	25'036'333	18'359'000
Total subventions		25'036'333	18'359'000
Produits			
Ecologies		690'922	540'000
Mandats et prestations de services		231'510	60'000
Produits financiers		1'156	-
Autres produits	13	84'179	-
Dissolution / Utilisation des provisions		2'169'143	-
Total produits		3'176'911	600'000
Total revenus		28'213'243	18'959'000
Charges		2009	2008 Budget
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	16'217'002	10'720'697
Charges de biens, services et marchandises	15	6'466'588	7'501'115
Part des charges communes HES-SO Genève		755'000	663'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		145'859	-
Charges d'infrastructures		2'754'141	-
Frais financiers		7'229	-
Amortissements	8	9'750	100'000
Attribution du dueroire et pertes sur débiteurs		41'807	-
Constitution / Attribution aux provisions		2'409'433	-
Total charges		28'806'809	18'984'812
Perte de l'exercice		(593'565)	(25'812)

4 Comptes des écoles

4.1 Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia), site Prairie

4.1.1 Chiffres clés

	2009	2008	2007	2006	2005
Etudiant-e-s (*)	439.50	407.65	424.50	467.75	500.75
Postes d'enseignant-e-s (**)	68.070	69.247	73.710	83.004	84.942
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	6.46	5.89	5.76	5.64	5.90
Postes d'assistant-e-s (**)	28.830	24.504	24.625	29.288	37.838
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	15.24	16.64	17.24	15.97	13.23
Postes administratifs et techniques (**)	37.800	35.958	38.030	39.081	38.772
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	11.63	11.34	11.16	11.97	12.92
Total des coûts salariaux	20'365'360	19'939'755	21'207'334	22'775'403	23'896'061
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	10335477	8'553'237	8'586'501	9'177'560	11'538'000
Total des frais directs	30'700'837	28'492'992	29'793'835	31'952'963	35'434'061
Total des frais directs par étudiant-e	69'854	69'896	70'186	68'312	70'762
Subvention forfaitaire reçue de la HES-SO	15'333'262	16'557'728	17'736'798	19'777'578	21'578'916
Subvention HES par étudiant-e	34'888	40'618	41'783	42'282	43'093
Subvention des fonds stratégiques HES-SO	2'080'372	2'317'626	2'963'569	1'887'974	1'874'886
Autres produits	11'486'280	9'869'544	9'203'782	4'795'851	3'461'100
Total des produits	28'899'914	28'744'898	29'904'149	26'461'403	26'914'902
(Insuffisance) / Excédent de financement	(1'800'923)	251'906	110'314	(5'491'560)	(8'519'159)

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

4.1.2 Compte d'exploitation au 31 décembre 2009 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2008)

Compte d'exploitation au 31 décembre de l'hepia - site Prairie

REVENUS	Notes	2009	2008
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	14	26'341'500	25'119'790
Total subventions		26'341'500	25'119'790
Produits			
Ecolages		827'082	585'936
Mandats et prestations de services		998'465	1'470'200
Produits financiers		1'518	3'658
Autres produits	15	322'263	786'901
Utilisation des provisions	11	409'085	777'940
Dissolution de fonds de tiers	13	-	474
Total produits		2'558'414	3'625'108
TOTAL REVENUS	17	28'899'914	28'744'898
CHARGES			
		CHF	CHF
Charges de personnel		20'365'360	19'939'755
Charges de biens, services et marchandises		2'731'777	2'315'492
Part des charges communes HES-GE		853'000	813'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		102'680	107'896
Charges d'infrastructures		5'025'967	4'869'334
Frais financiers		4'349	8'064
Amortissements	9	1'094'174	56'802
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	68'057	29'775
Attribution aux provisions	11	455'474	352'401
Attribution de fonds de tiers	13	-	474
TOTAL CHARGES	17	30'700'838	28'492'992
Résultat de l'exercice		-1'800'923	251'906

4.2 Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia), site de Lullier

4.2.1 Chiffres clés

	2009	2008	2007	2006	2005
Etudiant-e-s (*)	277.83	298.85	344.00	374.25	378.75
Postes d'enseignant-e-s (**)	35.920	35.387	33.590	32.355	34.326
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	7.73	8.45	10.24	11.57	11.03
Postes d'assistant-e-s (**)	29.800	29.725	25.829	20.900	17.617
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	9.32	10.05	13.32	17.91	21.50
Postes administratifs et techniques (**)	18.400	21.813	19.467	23.358	23.875
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	15.10	13.70	17.67	16.02	15.86
Total des coûts salariaux	12'904'006	11'873'566	11'024'367	10'665'390	10'634'011
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	3'561'512	3'859'468	5'587'318	4'563'233	4'272'380
Total des frais directs	16'465'518	15'733'034	16'611'684	15'228'623	14'906'391
Total des frais directs par étudiant-e	59'265	52'645	48'290	40'691	39'357
Subvention forfaitaire reçue de la HES-SO	10'442'983	12'611'968	13'403'475	14'239'806	14'424'581
Subvention HES par étudiant-e	37'588	42'202	38'964	38'049	38'085
Subvention des fonds stratégiques HES-SO	603'340	279'083	500'009	291'614	281'288
Autres produits	5'131'047	3'573'639	3'668'743	1'382'417	1'233'707
Total des produits	16'177'370	16'464'690	17'572'227	15'913'837	15'939'576
(Insuffisance) / Excédent de financement	-288'148	731'656	960'544	685'214	1'039'405

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

4.2.2 *Compte d'exploitation au 31 décembre 2009
(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2008)*

Compte d'exploitation au 31 décembre de l'hepia - site Lullier

REVENUS	Notes	2009	2008
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	14	14'014'255	14'911'019
Total subventions		14'014'255	14'911'019
Produits			
Ecologies		383'491	333'244
Mandats et prestations de services		1'487'316	863'440
Produits financiers		74	-196
Autres produits	15	270'209	343'458
Dissolution des provisions	11	22'026	13'725
Dissolution de fonds de tiers	13		-
Total produits		2'163'115	1'553'671
TOTAL REVENUS	17	16'177'370	16'464'690
CHARGES	Notes	2'009	2'008
		CHF	CHF
Charges de personnel		12'904'006	11'873'566
Charges de biens, services et marchandises		1'636'412	2'227'792
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		64'909	82'374
Charges d'infrastructures		1'276'343	1'153'140
Charges communes		517'000	279'083
Frais financiers		2'888	4'106
Amortissements	9	15'494	15'494
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	24'050	89'686
Attribution aux provisions	11	24'416	7'791
Attribution de fonds de tiers	13		-
TOTAL CHARGES	17	16'465'518	15'733'034
Résultat de l'exercice		-288'148	731'656

4.3 Haute école d'arts et de design – design

4.3.1 Chiffres clés

	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Etudiant-e-s (*)	275.50	258.20	250.25	250.50	230.75	210.25
Postes d'enseignant-e-s (**)	25.231	24.969	24.959	25.849	25.684	23.862
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	10.92	10.34	10.03	9.69	8.98	8.81
Postes d'assistant-e-s (**)	13.900	13.754	13.145	15.442	15.283	15.500
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	19.82	18.77	19.04	16.22	15.10	13.56
Postes administratifs et techniques (**)	13.325	13.672	13.197	13.340	12.892	12.413
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	20.68	18.89	18.96	18.78	17.90	16.94
Total des coûts salariaux	7883207	7701220	7316762	7457448	7393299	6890167
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	4'305'533	4'302'886	3'691'877	4'134'544	3'416'756	3'084'436
Total des frais directs	12'188'740	12'004'106	11'008'639	11'591'992	10'810'055	9'974'603
Total des frais directs par étudiant-e	44'242	46'492	43'991	46'275	46'847	47'442
Subvention forfaitaire reçue de la HES-SO	9'183'961	9'383'912	9'341'275	9'235'741	8'586'639	8'498'870
Subvention HES par étudiant-e	33'336	36'344	37'328	36'869	37'212	40'423
Subvention des fonds stratégiques HES-SO	118'924	164'285	648'140	481'648	230'551	582'093
Autres produits	3'300'333	2'496'693	2'386'025	1'456'514	740'283	517'981
Total des produits	12'603'218	12'044'890	12'375'440	11'173'903	9'557'473	9'598'944
(Insuffisance) / Excédent de financement	414'479	40'785	1'366'801	(418'089)	(1'252'582)	(375'658)

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

4.3.2 *Compte d'exploitation au 31 décembre 2009
 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2008)*

Compte d'exploitation au 31 décembre de la HEAD - design

REVENUS	Notes	2009	2008
			CHF
Subventions			
Subventions	14	11'892'602	11'256'871
Total subventions		11'892'602	11'256'871
Produits			
Ecologies		296'550	326'715
Mandats et prestations de services		180'856	153'343
Produits financiers		13'979	-978
Autres produits	15	189'786	263'684
Utilisation des provisions	11	7'445	45'255
Dissolution de fonds de tiers	13	22'000	-
Total produits		710'616	788'019
TOTAL REVENUS	17	12'603'218	12'044'890
CHARGES	Notes	2009	2008
			CHF
Charges de personnel		788'3207	7'701'220
Charges de biens, services et marchandises et charges ex ant.		2070129	2'226'703
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		64365	72'835
Charges d'infrastructures		1'707'865	1'549'511
Charges communes		353'000	365'000
Frais financiers		2'938	3'112
Amortissements	9	38'039	42'109
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	16'300	9'75
Attribution aux provisions	11	30'897	42'640
Attribution aux fonds		22'000	-
TOTAL CHARGES	17	12'188'740	12'004'106
Résultat de l'exercice		414'478	40'785

4.4 Haute école d'arts et de design – arts visuels

4.4.1 Chiffres clés

	2009	2008	2007
Etudiant-e-s (*)	288.17	262.50	264.00
Postes d'enseignant-e-s (**)	29.550	28.840	29.638
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'enseignant-e	9.75	9.10	8.91
Postes d'assistant-e-s (**)	15.050	13.046	12.354
Nombre d'étudiant-e-s par poste d'assistant-e	19.15	20.12	21.37
Postes administratifs et techniques (**)	12.675	13.892	13.322
Nombre d'étudiant-e-s par poste administratif et technique	22.74	18.90	19.82
Total des coûts salariaux	9'035'695	8'554'482	8'164'981
Dépenses générales, y compris charges d'infrastructures	3'282'643	4'126'556	4'463'935
Total des frais directs	12'318'338	12'681'038	12'628'916
total des frais directs par étudiant-e	42'747	48'309	47'837
Subvention forfaitaire reçue de la HES-S2 ND	9'797'667	11'509'179	12'713'009
Subvention HES par étudiant-e	34'000	43'844	48'155
Subvention des fonds stratégiques HES-S2 ND	189'860	-	-
Autres produits	2'068'065	868'066	972'336
Total des produits	12'055'592	12'377'245	13'685'345
(Insuffisance) / Excédent de financement	(262'746)	(303'793)	1'056'429

* moyenne pondérée OFFT

** moyenne annuelle

4.4.2 *Compte d'exploitation au 31 décembre 2009*
(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2008)

Compte d'exploitation au 31 décembre de la Haute école d'arts et de design - arts visuels

REVENUS	Notes	2009	2008
			CHF
Subventions			
Subventions	11	11'362'253	11'509'179
Total subventions		11'362'253	11'509'179
Produits			
Ecologies		286'050	200'659
Mandats et prestations de services		-	35'313
Produits financiers		99	1'057
Autres produits	12	407'190	629'177
Dissolution du ducroire	5	-	1'861
Utilisation des provisions	9	-	-
Total produits		693'339	868'066
TOTAL REVENUS	14	12'055'592	12'377'245
CHARGES	Notes	2009	2008
			CHF
Charges de personnel		9'035'695	8'554'482
Charges de biens, services et marchandises	13	2'042'750	2'868'110
Part des charges communes HES-SO Genève		392'000	411'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		67'324	71'351
Charges d'infrastructures		739'529	713'628
Frais financiers		2'149	2'596
Attribution du ducroire	5	5'988	7'079
Attribution aux provisions	9	32'903	52'793
TOTAL CHARGES	14	12'318'338	12'681'038
Résultat de l'exercice		(262'746)	(303'793)

4.5 Comptes communs SO, S2 et HEAD-AV – Direction générale

4.5.1 Compte d'exploitation au 31 décembre 2009 (avec chiffres comparatifs au 31 décembre 2008)

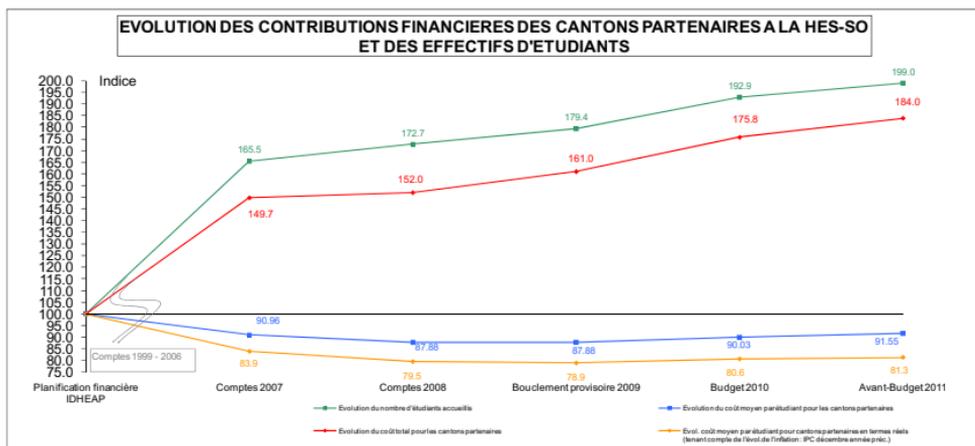
Compte d'exploitation au 31 décembre de la direction générale

REVENUS	Notes	2009	2008
			CHF
Subventions			
Subventions	14	176'401	154'214
Total subventions		176'401	154'214
Produits			
Mandats et prestations de services		240'200	500'914
Produits financiers		3'687	20'489
Autres produits	15	66'674	134'033
Utilisation des provisions	11	43'000	22'746
Utilisation des provisions des fonds		44'500	-
Contribution écoles SO aux coûts fonctionnement DG		2'390'000	2'303'000
Contribution écoles S2 aux coûts fonctionnement DG		1'314'000	1'296'000
Contribution écoles S3 aux coûts fonctionnement DG		1'147'000	411'000
Contribution de l'ESIG aux coûts fonctionnement DG		-	60'000
Total produits		5'249'061	4'748'181
TOTAL REVENUS	17	5'425'462	4'902'395
CHARGES			
			CHF
Charges de personnel		3'574'562	3'310'485
Charges de biens, services et marchandises		1'850'311	1'572'446
Charges d'infrastructures		-	1'400
Frais financiers		1'063	1'575
Amortissements	9	-	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	5	-	901
Attribution aux provisions	11	27'959	43'000
TOTAL CHARGES	17	5'453'895	4'929'808
Résultat de l'exercice		-28'433	-27'413

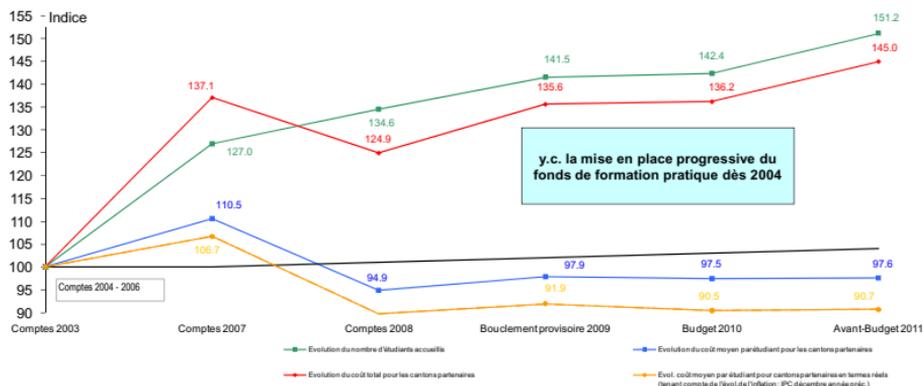
5 Annexes

5.1 Évolution des contributions financières

5.1.1 Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-SO

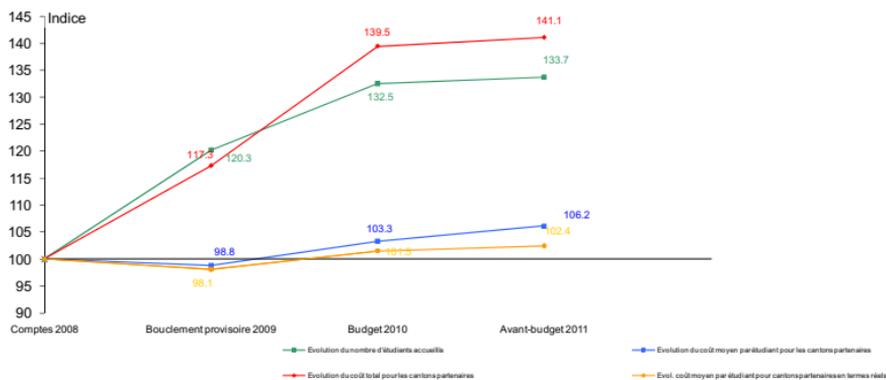


5.1.2 Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 Santé - Social

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES CANTONS PARTENAIRES A LA HES-S2 ET DES EFFECTIFS D'ETUDIANTS


5.1.3 Évolution des contributions financières des cantons partenaires à la HES-S2 Musique et Arts

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES CANTONS PARTENAIRES A LA HES-S2 NOUVEAUX DOMAINES ET DES EFFECTIFS D'ETUDIANTS



5.2 Répartition des postes du personnel, situation au 31 décembre 2008

5.2.1 Personnel enseignant

	hepia		HEG		HEAD		HEDS	HETS	HEM	DG	Total
	Prairie	Lullier			Design	AV					
Professeurs HES	38.15	13.15	19.37	5.50	2.55		14.20	17.35	1.00	-	111.27
Chargés d'enseignement	23.69	13.67	18.51	4.65	8.65		48.02	21.10	25.10	-	163.39
Chargés de cours	6.05	9.10	8.00	15.00	18.35		11.85	5.60	39.45	-	113.40
Enseignants sous statut PO	0.18	-	0.08	0.08	-		1.40	0.40	-	-	2.15
Total	68.07	35.92	45.96	25.23	29.55		75.47	44.45	65.55	-	390.21

5.2.2 Corps intermédiaire

	hepia		HEG		HEAD		HEDS	HETS	HEM	DG	Total
	Prairie	Lullier			Design	AV					
Adjointes scientifiques	4.58	6.90	5.12	1.50	0.60		1.20	1.55	0.50	-	21.95
Assistants de recherche	8.65	5.40	5.00	-	0.60		1.70	0.65	7.10	-	29.10
Assistants	15.60	17.50	30.00	12.40	13.85		4.70	3.60	4.00	-	101.65
Total	28.83	29.80	40.12	13.90	15.05		7.60	5.80	11.60	-	152.70

5.2.3 Personnel administratif et technique

	hepia		HEG		HEAD		HEDS	HETS	HEM	DG	Total
	Prairie	Lullier			Design	AV					
Personnel de direction	1.00	1.00	2.00	1.00	1.00		2.00	2.00	2.00	2.00	14.00
Service ressources humaines	-	-	-	-	-		-	-	-	3.50	3.50
Service juridique	-	-	-	-	-		-	-	-	1.00	1.00
Systèmes d'information	-	-	-	-	-		-	-	-	2.80	2.80
Service formation continue	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Service information et communication	1.00	-	1.00	1.00	0.50		1.00	-	-	1.40	5.90
Secrétariat ¹⁾	4.30	6.00	8.90	6.65	4.30		13.00	16.50	6.55	2.60	68.80
Service financier et Comptabilité	2.80	1.50	1.70	0.78	0.78		1.70	1.80	-	5.40	16.46
Informatique	4.40	2.80	2.60	1.00	-		3.50	2.00	-	-	16.30
Bibliothèque	1.70	1.20	1.10	0.50	1.00		2.40	3.70	-	-	11.60
Fonctions techniques ²⁾	22.60	4.60	0.20	2.40	5.10		0.90	-	1.20	1.40	38.40
Assistants sociaux	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Autres ³⁾	-	1.30	-	-	-		1.30	2.90	-	1.50	7.00
Total	37.80	18.40	17.50	13.33	12.68		25.80	28.90	9.75	21.60	185.76

* Sans le personnel auxiliaire

¹⁾ Secrétariat : assistants de direction, - secrétaires - huissiers

²⁾ Fonctions techniques : assistants techniques - techniciens AV, électronique, architecture - collaborateurs scientifiques - chauffeurs

³⁾ Autres : intendants de foyer - conciergerie - SAF's - divers

5.3 Provenance des étudiants en 2009 (moyenne pondérée)

HES-SO

DONNEES PROVISOIRES 2009 FOURNIES PAR LES ETABLISSEMENTS RELATIVES AU NOMBRE D'ETUDIANTS PAR FILIERE BACHELOR AINSI QU'A LEUR DOMICILE, POUR LES ETUDES PRINCIPALES HES															
ECOLE	FILIERE	PT	EE J. TP	TOTALX	PROVENANCE (DOMICILE)								TOTAL CANTONS HES- SO	AUTRES CH	HORS CH
					FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS				
TOTAL ECOLES GENEVE			Total	1797.67	25.67	999.33	22.33	17.17	27.33	263.00	35.33	1390.17	35.17	262.33	
		ee = 3/4 pt	Pondéré	1644.23	25.18	950.76	21.65	16.92	27.13	253.30	33.63	1328.76	33.97	261.49	

DONNEES PROVISOIRES 2009 FOURNIES PAR LES ETABLISSEMENTS RELATIVES AU NOMBRE D'ETUDIANTS PAR FILIERE MASTER AINSI QU'A LEUR DOMICILE, POUR LES ETUDES PRINCIPALES HES - MASTER															
ECOLE	FILIERE	PT	EE J. TP	TOTALX	PROVENANCE (DOMICILE)								TOTAL CANTONS HES- SO	AUTRES CH	HORS CH
					FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS				
TOTAL ECOLES GENEVE			Total	43.17	0.50	17.50	0.00	0.00	1.00	5.17	3.67	27.83	0.00	15.33	
		ee = 3/4 pt	Pondéré	43.17	0.50	17.50	0.00	0.00	1.00	5.17	3.67	27.83	0.00	15.33	

HES-S2 Santé - Social

DONNEES DES COMPTES 2009 FOURNIES PAR LES INSTANCES CANTONALES RELATIVES AU NOMBRE D'ETUDIANTS PAR FILIERE AINSI QU'A LEUR DOMICILE, POUR LES ETUDES PRINCIPALES HES (Avec année préparatoire)															
TOTAL SITES GENEVE	TOTAL	PT	EE J. TP	TOTALX	PROVENANCE (DOMICILE)								TOTAL CANTONS HES- SO	AUTRES CH	HORS CH
					FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS				
	1224.17			25.17	798.00	17.50	17.33	39.83	149.33	28.67	1076.83	12.00	135.33		
	ee + tp = 3/4 pt	Pondéré		1187.58	25.71	771.92	16.71	16.17	38.83	143.58	28.42	1041.33	11.75	134.50	

HES-S2 Musique et Art

**DONNEES DU COMPTES 2008 FOURNIES PAR LES INSTANCES CANTONALES RELATIVES AU NOMBRE
 D'ETUDIANTS PAR FILIERE AINSI QU'A LEUR DOMICILE, POUR LES ETUDES PRINCIPALES HES**

SITES DE FORMATION	FILIERES	PT	EE	TP	TOTALX	PROVENANCE (DOMICILE)								TOTAL CANTONS HES-S2	AUTRES CH	HORS CH	% étranger	Etudiants supplémentaires
						FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS						
TOTAL SITES GENEVE	Total				682.17	12.00	131.17	12.17	6.17	25.00	83.17	12.00	282.17	30.17	369.83		87.33	

**DONNEES DU COMPTES 2008 FOURNIES PAR LES INSTANCES CANTONALES RELATIVES AU NOMBRE
 D'ETUDIANTS PAR FILIERE AINSI QU'A LEUR DOMICILE, POUR LES ETUDES PRINCIPALES HES**

SITES DE FORMATION	FILIERES	PT	EE	TP	TOTALX	PROVENANCE (DOMICILE)								TOTAL CANTONS HES-S2	AUTRES CH	HORS CH	% étranger	Etudiants supplémentaires
						FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS						
TOTAL SITES GENEVE	Total				232.33	1.87	22.50	2.05	1.33	4.00	12.83	1.00	48.83	9.67	173.83		58.00	
	Pondéré ee = 6.73				228.77	1.67	18.17	1.67	1.33	3.33	11.17	2.67	40.00	8.33	165.83			

5.4 Evolution des étudiants par filière

Filières d'études	1=PT 2=TP 3=EE	Effectifs 1999	Effectifs 2000	Effectifs 2001	Effectifs 2002	Effectifs 2003	Effectifs 2004	Effectifs 2005	Effectifs 2006	Effectifs 2007	Effectifs 2008	B 2009	C2009
		Moyenne pondérée											
Architecture	1	101.25	68.50	64.75	70.75	81.75	77.25	84.50	92.00	96.25	112.50	121.99	126.67
Architecture	2	10.00	7.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Architecture master		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.50	3.00	8.25	18.33	16.80	24.50
Génie civil	1	55.50	37.75	26.25	26.75	30.25	39.25	49.75	53.00	47.75	50.17	49.00	60.00
Microtechnique	1	116.25	96.75	88.25	87.50	114.25	121.25	111.00	97.75	86.75	78.83	88.01	81.67
Informatique	1	46.50	59.00	69.25	69.75	72.25	75.00	77.00	68.25	52.75	51.00	48.89	55.83
Génie mécanique	1	95.50	83.00	71.75	84.75	102.00	110.25	110.00	93.25	81.25	56.17	60.00	57.67
Télécommunications	1	99.00	104.25	100.75	91.75	87.00	79.50	68.00	60.50	51.50	40.67	38.42	33.17
Technique du bâtiment master	3												
Ing des TI (jour)	1												
Ing des TI (soir)	2												
Total		524.00	457.25	421.00	431.25	487.50	502.50	500.75	467.75	424.50	407.67	423.11	439.50
Agronomie	1	33.00	39.75	53.50	58.00	65.25	83.00	58.50	45.50	32.25	30.00	40.00	38.00
Gestion de la nature	1	50.50	56.75	71.00	89.75	109.00	125.50	136.50	128.75	119.00	103.17	100.00	91.67
Architecture du paysage master													
Architecture du paysage	1	51.50	55.25	67.00	81.00	103.75	141.75	183.75	200.00	192.75	165.33	150.00	148.17
Total		135.00	151.75	191.50	228.75	278.00	330.25	378.75	374.25	344.00	298.50	290.00	277.83
Total hepia													
Economie d'entreprise	1	24.25	57.50	76.25	91.25	109.50	148.50	197.75	233.25	275.00	301.83	345.10	320.67
Economie d'entreprise	2	68.00	81.25	86.25	103.25	125.50	136.25	160.50	173.25	184.50	203.67	221.00	211.67
International	1												
International EE	2												
Tricampus													
Information et documentation	1	77.00	90.00	111.00	126.75	128.00	118.75	128.75	130.25	126.50	109.50	116.09	95.67
Information et documentation	2									0.50	2.67		6.00
Master Information et documentation											2.33	11.00	9.67
Informatique de gestion	1	24.00	60.50	84.75	90.25	94.25	87.00	87.75	86.25	94.50	86.33	81.79	94.17
Informatique de gestion	2	0.00	0.00	0.00	0.00		1.75	7.00	11.25	16.50	17.17	18.21	20.33
Total		193.25	289.25	358.25	411.50	457.25	492.25	581.75	634.25	687.50	723.50	793.19	758.17
Architecture d'intérieur	1	43.00	41.75	40.00	39.75	44.25	52.00	60.25	68.50	70.25	73.67	70.00	74.00
Design industriel et de produits	1	52.25	47.25	53.50	60.00	72.75	78.25	77.00	76.00	75.75	77.17	83.02	74.83
Communication visuelle	1	27.25	30.75	39.50	49.00	61.00	80.00	93.50	106.00	104.25	107.33	112.00	117.67
Master design													9.00
Arts visuels								265.75		264.00	251.83	256.01	235.50
Master arts visuels											10.67	54.00	52.67
Total		122.50	119.75	133.00	148.75	178.00	210.25	230.75	516.25	514.25	520.67	575.03	563.67
		974.75	1'018.00	1'103.75	1'220.25	1'400.75	1'535.25	1'692.00	1'992.50	1'980.25	1'950.33	2'081.33	2'038.17
Soins infirmiers	1					180.00	201.50	233.50	279.75	316.75	323.33	340.83	342.50
Sages-femme et hommes sages-femme	1					85.50	88.50	87.25	86.00	80.75	82.83	82.50	85.00
Physiothérapie	1					79.50	77.00	81.00	83.75	87.50	90.50	88.99	94.50
Dietétique	1					51.00	58.25	67.75	86.25	90.50	87.33	88.99	88.50
Radiologie médicale	1					40.25	43.00	46.25	67.25	83.50	80.67	80.01	89.33
Total						436.25	468.25	515.75	603.00	659.00	664.67	678.32	699.83
Travail social (PT)	1					181.75	204.00	234.00	256.25	272.25	294.83	291.13	314.33
Travail social (EE)	3					121.50	136.50	124.25	103.00	94.25	87.33	86.53	85.17
Travail social (TP)	2					58.25	70.50	69.50	63.25	69.75	65.67	74.00	61.17
Psychomotricité	1					36.75	41.00	48.75	59.25	69.25	61.00	63.00	63.67
Total						398.25	452.00	476.50	481.75	496.50	508.83	514.66	524.33
		834.50	920.25	992.25	1'084.75	1'284.75	1'515.50	1'713.50	1'950.25	1'917.50	1'871.33	1'928.99	1'924.17
Musique Genève									495.75	492.50	463.49	550.00	359.00
Musique et mouvement											7.67		23.00
Master en Pédagogie musicale											7.66		36.00
Master en Interprétation musicale											19.99		79.17
Master en Interprétation musicale spécialisée	1										7.99		35.33
Master en Interprétation musicale spécialisée	2										1.00		2.00
Master en Composition et théorie musicale											3.33		10.83
Total Genève									495.75	492.50	511.13	550.00	545.33
Musique Neuchâtel											23.66	100.00	64.67
Master en Pédagogie musicale											0.66		3.33
Master en Interprétation musicale											1.66		10.67
Master en Interprétation musicale spécialisée													0.33
Total Neuchâtel											26	100	79.00
Total HEM									495.75	492.50	537.11	650.00	624.33
		974.75	1'018.00	1'103.75	1'220.25	2'235.25	2'455.50	2'684.25	3'073.00	3'028.25	3'660.94	3'924.31	3'887.67
Tx augmentation		1.04	1.08	1.11	1.83	1.10	1.09	1.33	1.02	1.01	1.01	1.06	1.06
Tx augmentation sans nouvelles écoles		1.04	1.08	1.11	1.15	1.10	1.09	1.15	1.02	1.00			1.04

5.5 Évolution Ra&D et mandats dans les écoles HES

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
EIG	Ra&D	1'075'881	1'521'631	1'951'425	1'874'886	1'887'974	2'963'569	2'317'626	2'080'372
	Mandats	817'276	1'061'266	1'881'888	1'667'282	1'621'232	1'326'791	1'470'200	998'465
		1'893'157	2'582'897	3'833'313	3'542'168	3'509'206	4'290'360	3'787'826	3'078'837
EIL	Ra&D	287'961	364'656	441'751	281'288	291'614	500'009	279'083	603'340
	Mandats	99'414	161'874	276'862	386'804	542'905	1'157'888	863'440	1'487'316
		387'375	526'530	718'613	668'092	834'519	1'657'897	1'142'523	2'090'656
HEG	Ra&D	742'309	1'099'265	1'064'669	1'426'615	874'043	578'807	924'746	733'261
	Mandats	1'495'412	1'589'868	837'359	1'289'007	1'401'384	1'635'074	2'033'231	2'142'497
		2'237'721	2'689'133	1'902'028	2'715'622	2'275'427	2'213'881	2'957'977	2'875'758
HEAD	Ra&D	302'656	245'622	582'093	230'551	481'648	648'140	164'285	118'924
	Mandats	64'038	84'216	170'366	316'893	584'007	149'528	153'343	180'856
		366'694	329'838	752'459	547'444	1'065'655	797'668	317'628	299'780
DG	Ra&D	0	0	0	0	2'334	33'356	36'894	-3'000
	Mandats	422'497	118'770	133'579	309'356	264'467	264'219	500'914	240'200
		422'497	118'770	133'579	309'356	266'801	297'575	537'808	237'200
TOTAL HES-SO	Ra&D	2'408'807	3'231'174	4'039'938	3'813'340	3'535'279	4'723'881	3'722'634	3'532'897
	Mandats	2'898'637	3'015'994	3'300'054	3'969'342	4'413'995	4'533'500	5'021'128	5'049'334
		5'307'444	6'247'168	7'339'992	7'782'682	7'949'274	9'257'381	8'743'762	8'582'231

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
HEDS	Ra&D	0	13'500	52'500	167'308	284'647	367'782	547'429	871'357
	Mandats	0	642'342	618'088	852'551	313'371	334'038	280'192	384'702
		0	655'842	670'588	1'019'859	598'018	701'820	827'621	1'256'059
HETS	Ra&D	0	66'000	133'297	856'125	325'340	401'632	658'839	771'525
	Mandats	0	242'691	140'501	67'297	104'965	31'240	1'106'413	1'084'635
		0	308'691	273'798	923'422	430'305	432'872	1'765'252	1'856'160
TOTAL HES-S2	Ra&D	0	79'500	185'797	1'023'433	609'987	769'414	1'206'268	1'642'882
	Mandats	0	885'033	758'589	919'848	418'335	365'278	1'386'605	1'469'337
		0	964'533	944'386	1'943'281	1'028'322	1'134'692	2'592'873	3'112'219

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
HEAD - AV	Ra&D	0	0	0	0	0	0	10'000	189'860
	Mandats	0	0	0	0	0	0	35'312	0
		0	0	0	0	0	0	45'312	189'860
HEM	Ra&D	0	0	0	0	0	0	0	372'781
	Mandats	0	0	0	0	0	0	0	231'510
		0	0	0	0	0	0	0	604'291
TOTAL HES-S2 ND	Ra&D	0	0	0	0	0	0	10'000	562'641
	Mandats	0	0	0	0	0	0	35'312	231'510
		0	0	0	0	0	0	45'312	794'151

ANNEXE 3

Annexe 3

**MEMBRES DU CONSEIL DE LA HAUTE ECOLE DE GENEVE (HES-SO GENEVE)
au 30 décembre 2009**

NOM	PRENOM	REPRÉSENTATION
Membres externes		
1. Désigné-e-s par le Conseil d'Etat : 1 président-e et 5 personnes des milieux professionnels et des hautes écoles		
BRUNNER	Chritiane	Présidente
ERKMAN	Suren	Domaine technologie et développement durable
FONTUGNE	Stéphanie	Domaine sciences de l'ingénieur
KELLERHALS	Jean	Domaine hautes écoles
MARSOL	Anne	Domaine arts et culture
2. Désigné-e-s par les partenaires sociaux : 2 membre des syndicats d'employés et 2 membres des employeurs		
WEBER	Françoise	Communauté genevoise d'action syndicale
BOURQUIN	Nicole	Communauté genevoise d'action syndicale
LORENZI	Mauro	Union des associations patronales genevoises
MOIA	Pierre	Union des associations patronales genevoises
Membres internes		
3. Elu-e-s par le corps enseignant : 7 représentants-e-s (un-e par école)		
DAEHNE	Peter	HEG
BERTHOUD	Marianne	HEdS
FEDIER	Barbara	HEAD
LAVANCHY	Nicole	HETS
VINCENT	Michel	HEPIA, site Genève
TRANCHELLINI	Michael	HEPIA, site Lullier
POIATTI	Myriam	HEAD
4. Elu-e-s par le corps intermédiaire : 2 représentants		
BOLOGNA	Guido	HES
5. Elu-e-s par le personnel administratif et technique : 2 représentant-e-s		
GLORIOSO	Mario	HES
GUILLET	Michel	HES
6. Elu-e-s par les étudiant-e-s : 7 représentant-e-s (un-e par école)		
HINNEN	Jessica	HEG
BON	Frédéric	HEPIA, site Genève
GALLAY	Mark	HEdS
PASCHE	Sabrina	HEPIA, site Lullier
GIRARD	Gaetan	HEAD
LUTHI	Badia	HETS